



Cahier des charges
de la Fédération Wallonie-Bruxelles
Formation des cadres sportifs

Discipline :

Escalade « sportive » - SAE

Niveau :

Moniteur Sportif Educateur

Organisme délégataire :

Club Alpin Belge asbl

Fédération d'Escalade, Alpinisme et Randonnée

Version 5 avalisée en Commission Pédagogique Mixte du __/__/20__

* Dans le présent référentiel, le masculin a été employé à titre épique

ADEPS

Formation de cadres sportifs

Fédération consultée pour la
rédaction du référentiel de
formation

Club Alpin Belge

CLUB
ALPIN
BELGE



Fédération
francophone
d'escalade,
d'alpinisme
et de randonnée.

Table des matières

0	INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES/REFERENTIEL DE FORMATION.....	7
1	DONNEES ADMINISTRATIVES	8
1.1.	Informations concernant l'opérateur de formation délégué à la rédaction.....	8
1.2.	Introduction générale de la formation.....	8
1.3.	Homologation et certification.....	12
2	REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTIONS DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES	13
2.1.	Vocation pédagogique	13
2.1.1	Moniteur Sportif Educateur en Escalade Sportive (SAE).....	14
2.1.1.1	Prérequis du MS Educateur en Escalade Sportive (SAE).....	14
2.1.1.2	Profil de fonction du MS Educateur en Escalade Sportive	15
2.1.3.3	Public cible du MS Educateur en Escalade Sportive	15
2.1.3.4	Cadre d'intervention du MS Educateur en Escalade Sportive	16
2.1.3.5	Cadre d'autonomie et de responsabilité du MS Educateur en Escalade Sportive (SAE).....	16
2.1.3.6	Fiche signalétique du Moniteur Sportif Educateur en Escalade Sportive (SAE)..	16
3	DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION DE MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR EN ESCALADE SPORTIVE (SAE).....	17
3.1.	Schéma de base de l'organisation de la formation	17
3.2.	Information à fournir par l'opérateur de formation.....	19
3.3.	Durée théorique pour chaque niveau de qualification	20
3.4.	Test préliminaire ou probatoire à la formation.....	20
3.5.	Documents administratifs à fournir par le candidat.....	21
3.6.	Modalités d'inscription (préalable et définitive)	21
3.7.	Droit de rétractation.....	22
3.8.	Protection des données personnelles.....	23
3.9.	Modalités diverses.....	23
4	REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES MS ÉDUCATEUR ESCALADE SAE	25
4.1.	Place des différentes thématiques dans le cursus MS Educateur en Escalade Sportive	26
	Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif	26
	CS 2.1.1 PRESENTATION DE LA FORMATION	28
	CS 2.1.2 ACCIDENT : LE CONSTAT, LA DECLARATION, LES ASSURANCES	30
	CS 2.1.3 ORGANISATION DE L'ESCALADE EN BELGIQUE, EN EUROPE, DANS LE MONDE	33
	CS 2.1.4 AMENAGEMENT D'UNE SAE (STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE).....	35

<i>Thématique 2 : Didactique et méthodologie</i>	38
CS 2.2.1 STRUCTURATION D'UN CYCLE POUR LA CONSOLIDATION DE LA PERFORMANCE PAR LES JEUX ET EXERCICES	39
CS 2.2.2 METHODOLOGIE, EVALUATION ACTIONS DIDACTIQUES.....	42
CS 2.2.3 OUTILS PEDAGOGIQUES.....	46
CS 2.2.4 PRATIQUE AVEC ELEVES OCCASIONNELS, PUBLICS PARTICULIERS.....	50
CS 2.2.5 FONCTIONNEMENT ET CONDUITE D'UN GROUPE, D'UNE EQUIPE DE MONITEURS	54
CS 2.2.6 CONCEPTION, ORGANISATION ET GESTION D'UN PROJET, STAGE OU EVENEMENT D'ESCALADE	58
CS 2.2.7 ORGANISATION D'UNE COMPETITION D'ESCALADE.....	61
CS 2.2.8 CATAGSAE : CADRE ORGANISATIONNEL ET JURIDIQUE, CONTENU ET METHODOLOGIE.....	65
CS 2.2.9 STAGE D'ENCADREMENT	68
CS 2.2.10 STAGE CATAGSAE.....	72
<i>Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</i>	76
CS 2.3.1 IDENTIFICATION DES FACTEURS DE PERFORMANCE : LEAD-BOULDER-SPEED	77
CS 2.3.2 PHYSIOLOGIE DE L'EFFORT APPLIQUEE A L'ESCALADE	80
CS 2.3.3 TECHNIQUES DE PROGRESSION : GESTUELLE ET ANALYSE TACTIQUE.....	83
CS 2.3.4 TECHNIQUES DE PROGRESSION : ESCALADES IMPOSEES EN SAE ET VOIES 1 LONGUEUR SNE DITE « SPORTIVE »	86
CS 2.3.5 ASPECTS PSYCHO-EMOTIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA PERFORMANCE EN ESCALADE, DONT HAUTEUR ET CHUTE.....	90
CS 2.3.6 INTRODUCTION A LA COMPETITION.....	93
CS 2.3.7 OUVERTURE DE VOIES EN SAE (VOIES ET BLOC).....	96
CS 2.3.8 STAGE D'OUVERTURE DE VOIES ET BLOCS EN SAE	99
<i>Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs</i>	103
CS 2.4.1 TECHNIQUES DE SECURITE ET SAUVETAGE EN VOIES D'1 LONGUEUR.....	104
CS 2.4.2 INTRODUCTION A LA TRAUMATOLOGIE ET AUX ASPECTS DE LA CROISSANCE	109
<i>Thématique 5 Ethique et déontologie</i>	112
CS 2.5.1 MOTIVATION, ETHIQUE ET DURABILITE.....	113
CS 2.5.2 HISTOIRE DE L'ESCALADE	117
4.2. <i>Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation</i>	120
4.3. <i>Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus (charge théorique de travail)</i>	122
4.4. <i>Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</i>	123
4.5. <i>Tableau synthèse des diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense dans le dispositif de formation</i>	126
4.6. <i>Révision du contenu des formations</i>	128
5 <i>REFERENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES EDUCATEUR SAE</i>	129
5.1. <i>Cadre et organisation</i>	129
5.1.1 <i>Enoncé des compétences générales</i>	130
5.1.2 <i>Enoncé des compétences spécifiques</i>	130
5.1.3 <i>Assurance pendant le stage</i>	130
5.2. <i>Dossier de stage (uniquement stage d'encadrement et CATAGSAE)</i>	131
5.2.1 <i>Signalétique</i>	131

5.2.2	Projet de stage.....	131
5.2.3	Rapport de stage.....	131
5.2.4	Evaluation du stage.....	132
5.3.	Règles concernant les Maîtres de stage.....	132
5.4.	Acceptation potentielle des maîtres de stage.....	132
5.5.	Endroits et niveaux de stage.....	133
5.6.	Evaluation des stages et du rapport de stage.....	133
5.7.	Conséquences en cas de non-réussite du stage.....	133
6	REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION MS EDUCATEUR EN ESCALADE SAE.....	134
6.1.	Délai d'organisation des évaluations.....	135
6.2.	Condition d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect.....	136
6.3.	Publicité des accès aux évaluations.....	137
6.4.	Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations.....	137
6.5.	Nombre de sessions d'évaluation.....	138
6.6.	Constitution du Jury d'évaluation.....	138
6.7.	Décisions et délibérations du jury de délibération (Procès-Verbal).....	139
6.8.	Motivation du résultat en délibération.....	139
6.9.	Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport.....	139
6.10.	Procédure de communication des résultats aux candidats.....	139
6.11.	Recours et procédures.....	140
7	CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger).....	142
7.1.	Conformité des dossiers VAFE à introduire.....	142
7.2.	Valorisation des Acquis de Formation (VAF).....	142
7.2.1.	Base/recevabilité de la demande de VAF.....	142
7.2.2.	Eléments à présenter pour une VAF.....	143
7.3.	Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE).....	143
7.3.1.	Base de la demande/recevabilité de VAE.....	143
7.3.2.	Eléments à présenter pour une VAE.....	144
7.4.	Entretien de VAFE.....	144
7.5.	Frais de procédure pour une VAFE.....	144
7.6.	Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?).....	145
7.6.1.	Où envoyer le dossier VAFE ?.....	145
7.6.2.	Comment envoyer le dossier VAFE ?.....	145
7.6.3.	Quand solliciter un dossier VAFE ?.....	145

7.7. Analyse concernant la demande de VAFE.....	145
7.8. Décisions concernant la demande de VAFE.....	146
7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS.....	146
7.9.1. Cours généraux :.....	146
7.9.2. Cours spécifiques :.....	146
7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE ».....	147
8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS	148
8.1. Homologation des brevets.....	148
8.2. Recyclages.....	149

Annexes

Ann 1	Grille générale de la formation MS Educateur en Escalade Sportive (SAE)
Ann 2	Fiche signalétique Educateur SAE
Ann 3	Fiche Evaluation du stage d'encadrement Educateur SAE
Ann 4	Fiche Evaluation du stage CATAGSAE Educateur SAE
Ann 5	Fiche Evaluation du stage ouverture de voies Educateur SAE
Ann 6	Grille délibération Educateur SAE
Ann 7	Demande VAF Educateur SAE
Ann 8	Demande VAE Educateur SAE
Ann 9	Valorisation brevets niveau 2 escalade

0 INTRODUCTION DU CAHIER DES CHARGES/REFERENTIEL DE FORMATION

Le cahier des charges constitue la référence légale (voir ci-dessous points de référence décrets) dans laquelle chaque opérateur de formation et chaque candidat trouvera les informations concernant le dispositif de formation pour devenir cadre sportif certifié par l'Administration Générale du Sport. Y figurent entre autres les droits et devoirs des candidats, de l'AGS ainsi que des opérateurs de formations, mais aussi les relations entre les parties prenantes de l'ensemble du dispositif. Plus spécifiquement pour le candidat, les informations sur les moyens d'inscription et de communication avec tout opérateur reconnu comme "déléataire de la formation" seront explicitées.

Le cahier des charges constitue donc la référence légale à laquelle chaque opérateur de formation (« *fédération ou institution délégataire pour l'organisation des formations de cadres ainsi que des formations reconnues* ») doit se conformer en matière de formations de cadres.

Les points de référence décrets sont évoqués dans le décret du 02/05/19 :

« Art. 39. § 1er. Le Gouvernement désigne les organisations telles que définies à l'article 38 § 6, habilitées à organiser les formations à vocation pédagogique qui leur sont spécifiques. Après consultation de la fédération sportive désignée, il fixe pour chaque type et chaque niveau de formation un référentiel de formation portant sur :

- 1° les données administratives de l'opérateur délégataire ;*
- 2° la description des fonctions et les compétences requises ;*
- 3° la description des modalités préalables à l'organisation de la formation ;*
- 4° la description des programmes et contenus de formation ;*
- 5° la description des programmes et contenus des stages ;*
- 6° la description des modalités d'évaluation ;*
- 7° les conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes ;*
- 8° la description des règles de délivrance et de certification des brevets. »*

Chaque opérateur de formation délégataire reconnu est invité à :

1. se référer adéquatement au cahier des charges référentiel,
2. indiquer comment il va répondre aux orientations pédagogiques imposées,
3. développer l'application des diverses procédures explicitées.

In fine, ce cahier des charges/référentiel de formation permet à l'Administration Générale du Sport de veiller à la qualité méthodologique et organisationnelle des formations qu'elle reconnaît et certifie.

Dans ce référentiel, sont notamment utilisés à titre épique les termes : candidat, moniteur sportif, cadre sportif, chargé de cours,...

1 DONNEES ADMINISTRATIVES

1.1. Informations concernant l'opérateur de formation délégué à la rédaction

Club Alpin Belge (CAB)- Fédération francophone d'escalade, d'alpinisme et de randonnée a.s.b.l.

Registre de publication au Moniteur n° PM0418823432

Avenue Albert 1^{er}, 129 - 5000 Namur

www.clubalpin.be

Coordinateur sportif	Geoffroy De Schutter 081/ 23 43 23 - dir.sportif@clubalpin.be
Responsable des formations	Françoise Evrard 081/23 43 22 - formations@clubalpin.be
Conseiller pédagogique	Dominique Olbrechts 0477/49 54 05 - dominique.olbrechts@cfwb.be

1.2. Introduction générale de la formation

Préambule

Les formations des cadres sportifs, mises en œuvre par la fédération (CAB), suivent et intègrent le mode de fonctionnement défini par le Décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française et, plus spécifiquement, le cahier général des charges de l'Administration Générale du Sport (AG Sports). La fédération définit la structure et le mode de fonctionnement des formations qu'elle organise en adoptant un cahier des charges référentiel validé par la Commission pédagogique mixte. Un cahier des charges référentiel est établi par discipline sportive et niveau de formation. Le terme couramment utilisé pour désigner le cahier des charges est « référentiel ».

La fédération est agréée en qualité d'opérateur de formations pour les disciplines sportives suivantes : escalade, randonnée, alpinisme et ski de raid. L'ensemble des niveaux de formations au sein d'une discipline est appelé filière de formation.

Les filières en escalade

Les filières en escalade correspondent aux deux types d'environnement dans lesquels se pratique l'escalade avec pour chacun des normes particulières, à savoir :

- l'escalade sur structure artificielle (SAE) qui inclut 3 catégories :
 - difficulté (lead)
 - bloc (boulder)
 - vitesse (speed)
- l'escalade en site naturel (SNE) qui inclut deux types de sites :
 - la falaise : soit falaises équipées dites « falaises sportives » ou falaises non ou peu équipées dites « terrain d'aventure », les deux types pouvant comprendre des voies d'une ou de plusieurs longueurs
 - le site de bloc (sur rochers dont la hauteur moyenne n'excède en général pas quelques mètres)

Ce référentiel concerne le niveau Educateur et la filière escalade sportive (dite SAE dans le listing moniteur Adeps).

Le cadre de l'organisation

L'objectif de la formation de cadre sportif est de faire acquérir des connaissances (savoirs), des aptitudes (savoir-faire) et des attitudes (savoir-être) sur les plans pédagogiques, techniques et sécuritaires pour chacune des disciplines.

Le principe de la consécutive des niveaux est applicable pour chaque filière : un candidat moniteur ne peut accéder à un niveau de compétence déterminé qu'après avoir réussi le niveau qui lui est antérieur (ce principe se justifie par l'obligation de maîtriser les techniques sécuritaires et/ou pédagogiques apprises aux échelons antérieurs).

L'accès à la formation MS Educateur Escalade Sportive (SAE) n'est donc possible qu'après avoir obtenu le brevet MS Initiateur Escalade Sportive (SAE).

La première étape consiste à s'inscrire aux cours généraux du niveau éducateur, organisés par l'ADEPS et destinés à prodiguer et valider les connaissances et savoirs théoriques, socle du développement des compétences de tout moniteur sportif. La réussite aux examens portant sur les cours généraux est un préalable (prérequis) à toute formation spécifique à vocation pédagogique organisée par les fédérations sportives ou par tout autre opérateur de formation reconnu par l'ADEPS.

La deuxième étape consiste à s'inscrire aux cours spécifiques de niveau éducateur escalade SAE auprès du CAB.

Le contenu de la formation spécifique est organisé sous forme de modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation) repris dans cinq thématiques différentes identiques à celles des Cours Généraux de l'ADEPS :

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

Thématique 5 : Éthique et déontologie

Organisation de la formation des cadres sportifs

L'ADEPS

L'ADEPS (Administration Générale du Sport en Communauté française de Belgique) agréée les opérateurs de formation, organise la gestion des cours généraux, supervise la conformité des filières de formation spécifiques ainsi que des référentiels de cours par rapport au cahier général des charges et valide la délivrance des titres de qualification (homologation des brevets), conformément aux articles 38 et 39 du Décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française.

Les cours généraux sont organisés à l'initiative de l'ADEPS et planifiés annuellement. Des dispenses partielles, accordées exclusivement par l'Administration Générale du Sport, sont possibles pour certaines catégories d'étudiants et de diplômés ou pour des personnes souhaitant faire valoir des compétences acquises par le biais d'apprentissages spécifiques (validation d'acquis de formation ou d'expérience VAFE). Toute demande de dispense de cours généraux doit être introduite par le candidat, conformément aux prescriptions disponibles sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

Le CAB

En application du Décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, le CAB a été agréé comme opérateur de formation et comme gestionnaire des cours spécifiques pour la formation des moniteurs sportifs en escalade, randonnée, alpinisme et ski de raid.

Le CAB organise d'autre part des formations capacitaires techniques et/ou sécuritaires et délivre des certificats d'aptitude (non homologués par l'Administration Générale du Sport) ; certaines de ces formations, du fait de leur extension dans tout le pays, sont entérinées par la fédération nationale CMBEL qui délivre en son nom les certificats d'aptitude capacitaires concernés (formations nationales).

La formation « Certificat d'Aptitude Technique à l'Animation d'un Groupe sur Structure Artificielle d'Escalade » (CATAGSAE) fait l'objet d'une homologation officielle de la part de l'administration de l'Enseignement sur base de la circulaire ministérielle Enseignement n°3314 du 22 septembre 2010 (obligation de possession du certificat CATAGSAE pour l'encadrement à l'escalade sur structure artificielle dans les écoles primaires et secondaires).

La commission pédagogique mixte (CPM)

La Commission pédagogique mixte instituée par l'article 41 du Décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française exerce une compétence d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport.

Y sont régulièrement invités les personnes en charge de la coordination des formations au sein des opérateurs de formation, le tuteur de filière et/ou les titulaires de formations si la fonction est opérante et selon les sujets abordés en CPM, ainsi que des experts dans les disciplines opérées par les opérateurs de formation (escalade, alpinisme, ski de raid et randonnée), chargés de donner des avis et de formuler des recommandations techniques sur toute thématique liée aux formations. Particulièrement, elle donne un avis circonstancié à l'AG Sport sur les contenus des cahiers de charges référentiels relatifs aux cours spécifiques ainsi que sur leurs mises à jour et remet un avis sur les intervenants proposés ainsi que sur les dossiers d'homologation et d'équivalence.

Les formateurs

L'ensemble des questions de formation est géré par un responsable des formations au sein de la fédération (CAB), sous l'autorité du directeur technique.

Sur le plan pédagogique, un référent peut être chargé, pour chaque niveau et filière, de seconder le responsable des formations.

La responsabilité du bon déroulement des cours peut être confiée, pour chaque niveau et filière, à un titulaire de formation.

Les cours sont assurés par des chargés de cours, sous la supervision du responsable des formations ou des titulaires de formation.

Les stages de formation sont réalisés sous la tutelle des maîtres de stage. Les maîtres de stage sont repris sur une liste approuvée par la commission pédagogique mixte.

L'ensemble des intervenants (formateurs) travaille sous le contrôle du responsable des formations de la fédération.

Le mandat, les missions et responsabilités des référents, des titulaires de formation, des chargés de cours et des maîtres de stage sont déterminés par la fédération et peuvent faire l'objet d'une convention de collaboration.

La sécurité

Les règles de responsabilité civile en cours de formation sont applicables dans le respect des dispositions de droit civil et des contrats d'assurance couvrant les membres affiliés.

Les formateurs interviennent d'autorité dans chaque situation d'insécurité observée sans contestation possible de la part des candidats. Le non-respect d'injonctions sécuritaires données par l'encadrement expose le stagiaire à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du cours ou du stage ; dans ce cas, aucun remboursement n'est octroyé par la fédération, celle-ci se réservant le droit de poursuite en dommages et intérêts ou de poursuites pénales le cas échéant.

Les situations d'insécurité observées font l'objet d'un bilan dans la journée à l'initiative du formateur. Cette démarche est essentiellement pédagogique. Cet échange a pour but l'analyse de l'incident/accident et le rappel des actions correctives et/ou préventives adaptées.

Chaque candidat/stagiaire est responsable de son propre matériel et en vérifie attentivement la qualité eu égard aux normes EPI en vigueur.

Le formateur qui prête du matériel aux candidats/stagiaires est responsable de la qualité et de la conformité de celui-ci eu égard aux normes EPI et aux réglementations relatives aux services et produits en vigueur.

L'encadrement

Les niveaux de qualification et d'expérience utiles des formateurs relèvent de la compétence d'avis de la Commission pédagogique mixte et, in fine, de la décision de l'Administration Générale du Sport. La nomination des formateurs est approuvée en CPM sur proposition de l'opérateur de formation.

La nomination des titulaires de formation et maîtres de stage est approuvée en CPM sur proposition de la fédération.

La nomination des chargés de cours du degré MS Educateur est également approuvée en CPM sur proposition de la fédération.

Tout encadrant devra être en ordre de recyclage.

La publicité

La publicité des formations se fait à l'initiative de la fédération, notamment par le biais de son site internet (www.clubalpin.be), sa revue trimestrielle « Ardennes & Alpes », les réseaux sociaux, ...

1.3. Homologation et certification

Le brevet de Moniteur Sportif Educateur en Escalade Sportive est homologué/certifié et donc reconnu par la Fédération Wallonie-Bruxelles sous le titre MS Educateur en Escalade SAE.

La réussite des cours généraux (ou leur validation par voie de valorisation d'acquis de formation - voir section 7) correspond à la validation d'une étape préalable au cursus de formation du niveau éducateur. La validation des cours généraux est opérée exclusivement et directement par le service formation des cadres de l'AG Sport.

A la réussite des cours généraux, le candidat obtient une attestation (bulletin personnalisé), donnant accès à la seconde étape de la formation (les cours spécifiques). L'AG Sport délivre une attestation de réussite. La réussite des cours généraux n'équivaut donc pas à une homologation de brevet !

La réussite des cours spécifiques correspond à la validation de la seconde étape du cursus de formation en vue de l'obtention du brevet.

La validation du module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive » (opéré par l'AG Sport ou par un opérateur reconnu par l'AG Sport) constitue un prérequis à la certification / à l'homologation de tout brevet Moniteur Sportif Educateur par l'Administration Générale du Sport (brevet à vocation pédagogique). Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.

En résumé, un parcours de formation pour un niveau éducateur sera homologué/certifié par l'Administration Générale du Sport par la délivrance d'un brevet après la validation de 3 étapes :

- *Les cours généraux (Adeps) du niveau Educateur*
- *Les cours spécifiques (inclus les tests probatoires et les stages)*
- *Le module « Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive ». Ce module peut être suivi à tout moment du parcours de formation.*

2 REFERENTIEL « FONCTION ET COMPETENCES » : DESCRIPTIONS DES FONCTIONS EXERCEES ET COMPETENCES REQUISES

Ce chapitre répond à l'Art. 39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019, au point 2 (La description des fonctions et compétences requises).

La formation spécifique dispensée par l'opérateur délégataire de formation doit impérativement se référer aux profils de compétences générales de chaque niveau de qualification des cadres sportifs, fixés par l'AG Sport de la Fédération Wallonie Bruxelles. Ces profils doivent être adaptés aux spécificités de la discipline à laquelle le présent référentiel de formation fait référence.

2.1. Vocation pédagogique

La formation de cadres sportifs à vocation pédagogique fait référence à des méthodes et pratiques d'enseignement, d'éducation et de formation. C'est enseigner, transmettre un savoir ou une expérience par des méthodes adaptées à un individu ou un groupe d'individus.

Même si l'aspect sécuritaire revêt une importance essentielle dans la pratique de l'escalade, les moniteurs sportifs en escalade font partie des cadres sportifs à vocation pédagogique et non des cadres sportifs à vocation sécuritaire.

En Belgique, le moniteur sportif pourra prétendre exercer dans toutes les structures publiques (comme les centres sportifs) ou privées (comme les cercles de la fédération, mais aussi d'autres organisations, y compris en son nom propre) exerçant une activité dans le domaine de l'activité sportive visée.

À terme, les moniteurs sportifs pourront, en principe, exercer une activité professionnelle, occasionnelle ou permanente, dans l'espace européen, dans le respect des législations nationales permettant l'accès professionnel. Actuellement, le moniteur sportif doit introduire une demande de validation de compétences auprès des autorités compétentes.

Si ces activités se déroulent dans un autre pays, le moniteur sportif est expressément tenu de respecter les lois de ce pays et les conventions qui auraient pu être établies avec celui-ci et le gouvernement de la Fédération Wallonie Bruxelles.

La formation d'un cadre sportif à vocation pédagogique recouvre quatre niveaux de qualifications indépendants, non obligatoirement hiérarchisés au niveau spécifique.

ANIMATEUR SPORTIF :

Animer à la pratique sportive

NB : La formation « Animateur sportif » est constituée exclusivement de certains modules clairement identifiés de la formation « Moniteur Sportif Initiateur ». (cf. « Référentiel formation et évaluation du niveau de qualification « Initiateur Sportif »).

Au terme des processus de formation et d'évaluation, le candidat « Animateur Sportif » reçoit un brevet homologué par l'AG Sport et ce lorsque la formation a fait l'objet d'un accord bilatéral (AG Sport - Opérateur délégataire de formation, notamment par la validation d'un référentiel de formation). C'est le cas pour la formation animateur escalade SAE et SNE.

MONITEUR SPORTIF INITIATEUR :

Animer - Initier - Fidéliser à la pratique sportive

MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR :	Former et consolider les bases de la performance
-------------------------------------	---

MONITEUR SPORTIF ENTRAÎNEUR :	Systématiser et optimiser l'entraînement pour performer
--------------------------------------	--

Tous ces niveaux de qualification sont structurés en fonction :

- de prérequis : *compétences préalables à la formation*
- du profil de fonction : *capacité d'appliquer, d'utiliser des connaissances (savoirs), aptitudes (savoir-faire) et attitudes (savoir-être) de façon intégrée pour agir dans un contexte défini (éducation, travail, développement personnel ou professionnel).*
- du public cible : *public à charge du cadre sportif*
- du cadre d'intervention : *cadre, domaine et lieu où se déroule la fonction*
- du cadre d'autonomie et de responsabilité : *cadre, contexte, niveaux d'autonomie et de responsabilité par rapport à la fonction*

Afin de pouvoir constituer les modules de formation (unités indépendantes et identifiables de contenus de formation), chaque niveau de qualification indépendant est envisagé sous l'angle de 5 thématiques :

- Cadre institutionnel et législatif
- Didactique et méthodologie
- Facteurs déterminants de l'activité et de la performance
- Aspects sécuritaires et préventifs
- Ethique et déontologie

2.1.1 Moniteur Sportif Educateur en Escalade Sportive (SAE)

2.1.1.1 Prérequis du MS Educateur en Escalade Sportive (SAE)

- Être titulaire du brevet MS Initiateur en Escalade Sportive SAE (ce qui inclut d'être âgé de 18 ans minimum) et être en ordre de recyclage.
- Être un grimpeur confirmé, actif depuis au minimum 3 ans, et le démontrer dans son dossier d'inscription.
- Ne pas souffrir d'une déficience physique ou mentale qui peut limiter ses capacités à appréhender le milieu de travail et à surveiller des élèves. Tout candidat qui se trouverait dans ce cas doit, préalablement, obtenir une approbation formelle de la fédération afin de pouvoir présenter l'évaluation. Cette approbation sera accordée ou refusée suite à un entretien et un test sur le terrain. En cas de non-approbation, le candidat peut suivre la formation, éventuellement sous une forme adaptée, afin d'acquérir des capacités pour une pratique individuelle de l'escalade, mais pas pour une pratique d'encadrement (pas d'accès au brevet MS Educateur Escalade Sportive, ni à quelconque titre officiel).
- Être affilié au CAB (membre complet).
- Le candidat doit réussir un test probatoire afin de démontrer qu'il maîtrise le niveau technique physique minimum et les techniques sécuritaires des niveaux Animateur et Initiateur en escalade SAE.
- Avoir réglé les frais du test probatoire et le minerval de la formation.

- Avoir réussi avant le 1^{er} cours spécifique les cours généraux de niveau éducateur.

2.1.1.2 Profil de fonction du MS Educateur en Escalade Sportive

- Fidéliser à une pratique sportive spécifique tout en faisant prendre du plaisir dans l'apprentissage et la formation sportive.
- Malgré l'aspect sécuritaire associé à l'escalade, permettre de s'amuser individuellement et collectivement grâce au sport.
- Former et consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles et/ou collectives.
- Parfaire l'apprentissage des fondamentaux d'une discipline sportive spécifique.
- Intégrer et renforcer les qualités mentales, cognitives et émotionnelles dans et par l'activité sportive individuelle et/ou collective.
- Détecter le niveau des pratiquants et le talent sportif.
- Orienter le talent sportif vers des structures adaptées.
- S'intégrer dans un processus collectif d'encadrement sportif.
- Enseigner les techniques fondamentales et de perfectionnement en escalade (technique et pédagogique de fidélisation et de consolidation de la performance).
- Faire acquérir les techniques sécuritaires et les techniques de progression afin de guider le pratiquant vers l'autonomie et la progression vers un niveau supérieur.
- Organiser, gérer, diriger un stage d'escalade et diriger une équipe de plusieurs autres moniteurs (Animateurs, Initiateurs et Educateurs).
- Attester de connaissances techniques et didactiques éprouvées pour amener des grimpeurs vers une pratique précompétitive en SAE.
- Maîtriser les connaissances et techniques indispensables nécessaires à l'animation de groupes de personnes et à la progression en sécurité.
- Mener à bien un projet lié aux métiers de l'escalade et en maîtriser tous les aspects. A ce titre, le MS Educateur Escalade « sportive » peut, notamment, prétendre exercer une fonction de responsable de salle d'escalade incluant les diverses facettes du métier (gestion et suivi technique de la Structure Artificielle d'Escalade, permanence et surveillance de la SAE, ouvertures des voies, gestion des cours et des stages, ...).
- Superviser et donner les formations CATAGSAE.
- Maîtriser les connaissances et les techniques indispensables en matière de sécurité individuelle et collective y compris en cas de situations délicates ou de sauvetage dans les limites de son cadre d'intervention.
- Le MS Educateur Escalade « sportive » est responsable de la sécurité des personnes qu'il encadre.
- S'intégrer dans une équipe d'encadrement sportif.

2.1.3.3 Public cible du MS Educateur en Escalade Sportive

- Tout pratiquant de l'escalade, à partir de 6 ans, en phase de perfectionnement et démontrant une volonté de progression en cours de formation, à l'exception de personnes souffrant d'un handicap physique ou mental (acceptation dans les limites du handicap évaluées par la fédération, le cercle ou le moniteur et moyennant attestation médicale de non contre-indication de la pratique de l'escalade).
- Pratiquant de l'escalade en phase de formation ;
- Pratiquant de l'escalade en phase de consolidation des fondamentaux de l'escalade et de perfectionnement ;

- Dans l'attente d'une formation de spécialisation, les enfants de moins de 6 ans peuvent être encadrés par un Moniteur Sportif d'escalade diplômé en éducation physique et/ou psychomotricité (Bachelier ou Educateur sportif minimum).

2.1.3.4 Cadre d'intervention du MS Educateur en Escalade Sportive

- Cercles et clubs (équipes structurées, écoles de sport, ...);
- Programmes ADEPS tous niveaux de l'initiation au perfectionnement;
- Associations sportives diverses (sport senior, pratique loisir encadrée, pratique perfectionnement, ...);
- Commune (centres sportifs locaux, activité de quartier, plaine sportive, ...);
- Toute autre organisation, y compris commerciale
- A la différence du Moniteur Sportif Initiateur en escalade SAE qui n'est compétent que dans le cadre des SAE (intérieur ou extérieur), le Moniteur Sportif Educateur SAE (escalade sportive) est compétent pour enseigner les techniques fondamentales et de perfectionnement en escalade en moulinette et en premier de cordée sur SAE de tous types, ainsi que dans la première longueur en voies « sportives » en SNE et en bloc. Sont exclues de son terrain d'activité les voies de plusieurs longueurs, les voies peu ou pas équipées (nécessitant le placement ou l'ajout de points de protection) ainsi que les falaises dont l'accès fait appel aux techniques alpines de neige ou de glace.

2.1.3.5 Cadre d'autonomie et de responsabilité du MS Educateur en Escalade Sportive (SAE)

- Agir avec une marge d'initiative étendue dans des situations caractéristiques au sein d'un domaine d'encadrement et/ou de formation dans lesquelles les changements sont imprévisibles, avec une responsabilité complète de son travail.
- Le Moniteur Sportif Educateur en Escalade Sportive est responsable du choix du nombre de personnes qu'il encadre, en accord avec la structure organisatrice, le cas échéant, afin de conserver la maîtrise de la sécurité.
- Le nombre de personnes dépend de nombreux facteurs tels que l'âge des participants, leurs capacités physiques et intellectuelles, leur degré d'autonomie, le type de séance (technique ou sportive), la méthodologie utilisée, les conditions de terrain, les objectifs poursuivis.
- Le Moniteur Sportif Educateur en Escalade Sportive doit se référer à la législation en vigueur sur le territoire visité et est responsable du respect des lois ou règles locales (en matière d'EPI, d'encadrement et de respect de l'environnement, ...).
- Actuellement son niveau de compétence n'est reconnu d'office que sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le moniteur est tenu de respecter la législation en vigueur dans le territoire visité concernant les normes d'encadrement, que ce soit sur le territoire belge ou à l'étranger.

2.1.3.6 Fiche signalétique du Moniteur Sportif Educateur en Escalade Sportive (SAE)

Voir Annexe 2

3 DESCRIPTION DES MODALITES PREALABLES A L'ORGANISATION DE LA FORMATION DE MONITEUR SPORTIF EDUCATEUR EN ESCALADE SPORTIVE (SAE)

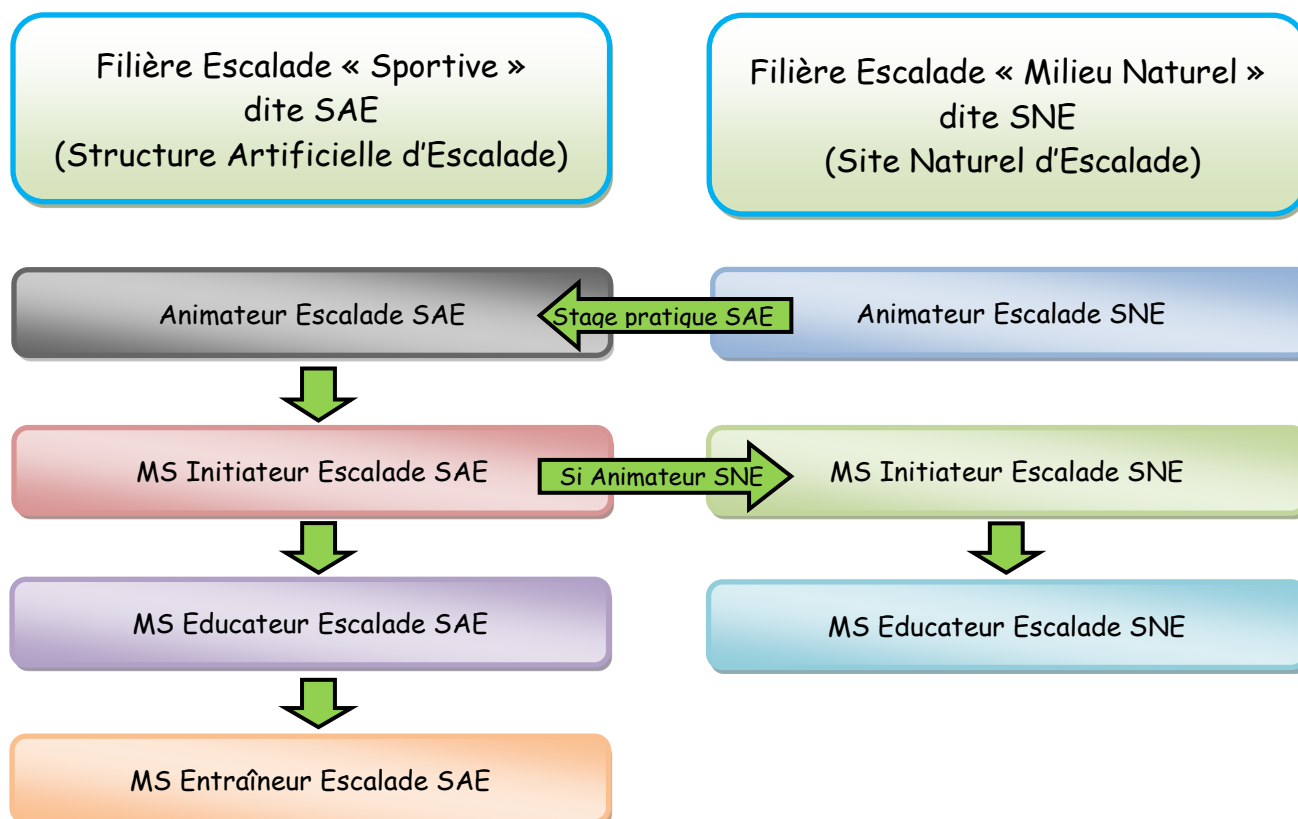
Ce chapitre répond à l'Art. 39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019, au point 3 (description des modalités préalables à l'organisation de la formation).

3.1. Schéma de base de l'organisation de la formation

Présentation du schéma organisationnel général du dispositif de formation

Processus global d'apprentissage					Consolidation
Cours généraux par l'Adeps	Formations spécifiques dispensées par tous les opérateurs				Recyclages Formations complémentaires et continuées
	Prérequis Probatoires	Formation théorique, pratique et didactique	Evaluations théoriques et pratiques	Stages pratiques et didactiques Rapport de stage	

Articulation des filières de formation en escalade :



Le cahier des charges du niveau MS Educateur Escalade SNE est encore en développement.
Le niveau MS Entraîneur Escalade SAE sera développé ultérieurement.

Les cours généraux (CG) :

Ces cours sont communs, par niveau, à toutes les disciplines sportives. La réussite préalable aux examens portant sur les cours généraux est un préalable pour l'accès aux cours spécifiques de chaque discipline sportive.

Les cours généraux pour les niveaux des formations de moniteurs sportifs (cadres sportifs) sont programmés par l'Adeps (www.sport-adepts.be).

Les examens des cours généraux sont organisés uniquement par l'Adeps (www.sport-adepts.be).

Dès la réussite aux examens des cours généraux d'un niveau, il est conseillé aux candidats de s'inscrire aux cours généraux du niveau supérieur, afin de pouvoir accéder aux cours spécifiques correspondants, dès ouverture d'une édition.

Pour les renseignements, l'inscription et l'agenda des cours généraux, veuillez consulter : www.sport-adepts.be.

Les cours spécifiques (CS) opérés par tout opérateur reconnu par l'AGS :

Les apprentissages font l'objet de supports de cours diffusés par la fédération.

Les cours sont structurés transversalement sur base de cinq thématiques différentes identiques à celles des cours généraux. Le volume horaire est élaboré en fonction des compétences à acquérir (voir chapitre 4). La grille générale de la formation fait l'objet de l'Annexe 1. La pondération, exprimée en % du total horaire du cursus est renseignée au § 4.3.

Les RAA (Résultats d'Acquis d'Apprentissage décrits pour chaque module) permettent la mobilité entre les divers organismes de formation et une mobilité entre les filières de formation elles-mêmes (dispenses partielles ou totales).

Les cours spécifiques et les stages de formation sont conçus et mis en œuvre par tout opérateur de formation reconnu après ratification officielle par l'Administration Générale du Sport sur proposition de la Commission Pédagogique Mixte.

Les cours de niveau éducateur se donnent les WE, jours fériés, éventuellement pendant les congés scolaires.

Programmation des sessions des cours spécifiques MS Educateur

Chaque année scolaire, sous réserve d'un nombre de candidats suffisant, la fédération organise, au niveau Educateur SAE, une session de cours spécifiques. Le nombre minimum recommandé de candidats pour ouvrir une session s'élève à 6 candidats. Le nombre maximal de candidats par session est de 12 candidats. En cas de dépassement de ce nombre, un dédoublement peut être prévu mais pas de manière systématique.

A titre d'exemple, une session de cours spécifiques éducateur s'organise généralement comme suit :

- Tests probatoires : septembre/octobre année X
- Cours spécifiques Educateur Escalade SAE de novembre année X à juillet année X+1
- Stages de formation : janvier à août année X+1
- Examens théoriques septembre X+1

- Délibération : octobre X+1
- Seconde session et seconde délibération entre octobre et décembre X+1

Chaque examen comprend une seconde session selon les décisions prises par le jury de délibération (voir chapitre 6).

Les stages doivent obligatoirement avoir lieu pendant la période prévue. Exceptionnellement et sur base d'une justification pertinente, tout candidat peut obtenir un accord du responsable des formations du CAB afin de réaliser le(s) stage(s) pendant l'année suivante (X+2), et dans ce cas, le candidat sera délibéré avec la session suivante.

Aucun brevet, même provisoire, ne sera délivré avant la réussite de toutes les épreuves et la délibération.

3.2. Information à fournir par l'opérateur de formation

Âge minimum

Être âgé de 18 ans le jour de l'inscription au test probatoire.

Pour les cours généraux de niveau Educateur de l'Adeps, il faut être âgé de 17 ans au moment de l'examen.

Matériel personnel

Le stagiaire doit être en possession de son matériel personnel pour participer à la formation. La liste du matériel nécessaire pour cette formation est reprise dans la fiche signalétique (Annexe 2) et plus spécifiquement pour chaque cours dans les fiches « type ECTS » des modules de la formation.

Le stagiaire gère et maîtrise son matériel personnel en fonction du type d'exercice ou d'activité. Si le matériel est inadapté ou si son état est contraire aux normes réglementaires en vigueur, les chargés de cours peuvent intervenir pour l'interdire ou le faire remplacer aux frais du stagiaire, sous peine d'exclusion de la formation par le directeur technique sur proposition du responsable des formations. En cas de doute, le candidat s'informe auprès de son chargé de cours.

Assurances

▪ Principes

Chaque candidat/stagiaire ou intervenant est tenu de vérifier attentivement sa couverture d'assurance avant de participer à une activité de formation.

Le stagiaire ou le breveté devra également s'assurer, dans le cadre d'une activité d'encadrement, que les participants sont bien couverts par une assurance lors de cette activité.

Les chargés de cours et examinateurs sont tenus de vérifier également leur couverture en responsabilité civile lors des sessions de formation et d'évaluation.

▪ Assurance du CAB

Pour rappel, l'assurance de la fédération ne couvre que les activités prévues dans les statuts et pratiquées soit dans le cadre d'une activité d'un cercle soit d'une activité individuelle. Elle ne couvre les activités d'encadrement que si elles se déroulent dans les cercles de la fédération et à titre bénévole et donc pas celles qui sont rémunérées ou qui se déroulent pour une autre organisation qu'un des cercles de la fédération.

Pour les activités de formation de moniteur organisées par la fédération ou un de ses cercles, aussi bien les encadrants que les stagiaires participants sont bien couverts par l'assurance de la fédération.

Toute déclaration de sinistre doit être envoyée **dans les 5 jours ouvrables** à l'adresse : secretariat@clubalpin.be ou par courrier postal au Club Alpin Belge, Avenue Albert Ier, 129 à 5000 Namur.

Pour toute info complémentaire sur les assurances (conditions, couverture, montants assurés, etc.), consulter le site du CAB ou se renseigner auprès du secrétariat du CAB.

Horaire des cours

Les dates des cours niveau éducateur sont généralement disponibles pour les candidats au moment de l'ouverture des inscriptions. Des modifications peuvent cependant être apportées en cas de force majeure (indisponibilité non prévue d'un chargé de cours, intempéries importantes, crise sanitaire...).

3.3. Durée théorique pour chaque niveau de qualification

Cette durée théorique tient compte de la périodicité des sessions de formation, la charge de travail étant un autre aspect.

Pour atteindre le niveau éducateur, le candidat doit compter 36 mois au minimum (de septembre à septembre) :

- la première année pour le niveau animateur et les cours généraux initiateur de l'Adeps
- la seconde année pour le niveau initiateur (inclus les stages et la délibération finale), les cours généraux éducateur de l'Adeps
- la troisième année pour le niveau éducateur (inclus les stages et la délibération finale).

Il est aussi possible d'alléger la charge de cours annuelle en répartissant l'ensemble des formations MS animateur, MS initiateur et MS éducateur sur 4 ou 5 années.

Le candidat peut se rendre dans la section 4 afin d'y consulter le tableau de synthèse « charge théorique de travail ».

3.4. Test préliminaire ou probatoire à la formation

Comme prévu au point 3.5., le candidat doit rentrer un dossier de candidature. Si son dossier est reçu favorablement, le candidat pourra participer aux tests probatoires.

Test physique :

Performance : Réussite de 2 voies sur 3 imposées en tête de cordée et à vue de niveau 6b de styles variés sur SAE.

L'évaluation portera sur le niveau technique et physique constaté.

Test de sécurité :

Mise en situation : Epreuve d'évaluation MS animateur SAE.

Validité :

La réussite du test probatoire est valide 3 ans.

3.5. Documents administratifs à fournir par le candidat

Chaque candidat est tenu de vérifier attentivement sa couverture d'assurance avant de participer à une activité de formation.

Le candidat doit introduire un dossier de candidature à télécharger sur le site de la fédération (www.clubalpin.be). Ce dossier comprend les éléments suivants :

- une **fiche d'inscription avec photo** récente (type photo d'identité)
- une copie de la carte d'identité
- une **lettre de motivation** à participer à la formation (obligatoire)
- un **curriculum vitae** :
 - **Sportif** (obligatoire) : expérience sportive générale et spécifique à la formation concernée (compétences, projets, pratiques, type d'entraînement, indications de niveau technique, autres sports pratiqués ou ayant été pratiqués...).
 - **Pédagogique** (facultatif) : le candidat PEUT également produire, à la suite de son CV sportif, un CV attestant de ses compétences et expériences pédagogiques (diplômes, brevets, formations et expériences d'encadrement générales et spécifiques).
- un **palmarès sportif** : le candidat doit produire un palmarès sportif d'escalade (déclaration sur l'honneur) avec, notamment, une liste de 10 voies en SNE en tête, de niveau 6b minimum. Ces voies doivent être réalisées en Belgique ou à l'étranger durant l'année précédant l'inscription.
- **N° de membre du CAB (en ordre de cotisation)** : Si le candidat est membre d'une autre fédération d'escalade, il doit apporter la preuve qu'il est bien affilié et indiquer de quelle couverture d'assurance il dispose.
- copie de **son brevet MS Initiateur SAE**
- copie de **l'attestation des cours généraux Educateur** de l'ADEPS

3.6. Modalités d'inscription (préalable et définitive)

Les informations concernant la formation (dates générales des cours, de l'inscription, des examens, etc.) sont disponibles sur le site Internet du CAB au moment de l'ouverture des inscriptions au plus tard.

Inscription provisoire : les tests probatoires

Délais à respecter :

- inscription au probatoire et dossier de candidature : au plus tard 15 jours (calendrier) avant le test probatoire.
- paiement (et preuve) de la Participation Aux Frais (PAF) : au plus tard 8 jours (calendrier) avant le test probatoire.

Procédure :

- les informations pratiques et organisationnelles des tests probatoires sont publiées sur le site Internet www.clubalpin.be;
- le candidat s'inscrit aux tests probatoires via le formulaire en ligne et transmet simultanément le dossier d'inscription complété à formations@clubalpin.be;
- le candidat est considéré comme inscrit aux tests probatoires, dès réception du paiement ou de la preuve de paiement de la PAF qui doit être versée au plus tard 8 jours calendrier avant les tests probatoires (mention : PROBA + MS Educ Escalade SAE + NOM + Prénom). Passé ce délai, le candidat ne sera pas considéré comme inscrit ;
- le dossier de candidature est analysé par la fédération et le titulaire de la formation;

- si le niveau d'expérience est jugé insuffisant ou si le dossier est incomplet, la fédération se réserve le droit de refuser l'accès à la formation. Dans ce cas, le candidat est prévenu par courriel précisant les manquements à son dossier 7 jours calendrier avant les tests probatoires et la PAF est remboursée à mesure de 70 % du montant total ;
- si les délais énoncés ci-dessus ne sont pas respectés, la fédération ne sera pas en mesure d'analyser le dossier de candidature dans le délai prévu ; le candidat accepte dans ce cas de participer aux tests probatoires et de recevoir une réponse quant à son dossier de candidature après les tests probatoires ;
- les candidats admis participent aux tests probatoires ;
- les résultats officiels des tests probatoires sont adressés par mail au plus tard 15 jours après ceux-ci ;
- la durée de validité de la réussite du test probatoire est de 3 ans.

Inscription définitive à la formation

Procédure :

- Le candidat admis, après réussite des tests probatoires et acceptation de son dossier d'inscription, reçoit une invitation à payer le minerval ;
- Le candidat sera **définitivement inscrit** dès réception du minerval de la formation sur le compte de la fédération (mention : MS Educ ESCA SAE + NOM + Prénom)
- La fédération se réserve le droit d'annuler une session de formation si le nombre de participants est jugé insuffisant. Le cas échéant, la fédération remboursera les sommes avancées.

Procédure spécifique en cas de réinscription dans les 3 ans

Un candidat qui souhaiterait poursuivre sa formation interrompue (blessure, maladie, etc.) doit se réinscrire à une session de formation complète. La procédure d'inscription est identique, mais le candidat sera exempté des tests probatoires. Il devra normalement suivre TOUS les modules, même ceux qu'il avait suivi avant interruption. La seule exception possible sur décision du responsable des formations concerne des modules pour lesquels le candidat avait déjà été évalué et qu'il avait réussis avec au moins 60 %.

Si un candidat se réinscrit à une session de formation suite à un échec ou un ajournement, il prendra contact avec le responsable des formations qui pourra lui accorder des dispenses de participation et d'évaluation aux modules réussis avec au moins 60 % et pour autant que le contenu de ceux-ci n'ait pas évolué entre-temps. Pour ces dispenses éventuelles, le responsable des formations se référera à la fiche individuelle de délibération qui a conduit à cet échec ou ajournement.

Dans le cas des délais d'inscription dépassés, le candidat souhaitant se réinscrire aux cours spécifiques suivants ayant déjà débuté doit se renseigner auprès du responsable des formations, le plus rapidement possible, afin d'obtenir les possibilités d'intégrer la session en cours. Cette possibilité n'est pas garantie.

Malgré les dispenses éventuelles demandées et accordées, le minerval total de la formation sera dû et fera office d'inscription définitive.

3.7. Droit de rétractation

Un candidat a le droit de se rétracter jusqu'à son inscription définitive (voir S 3.6).

3.8. Protection des données personnelles

Lors d'une inscription à une formation, tout candidat signifie qu'il accepte les conditions concernant la gestion et la communication potentielle de ses données personnelles dans le cadre de l'organisation de la formation.

Les données à caractère personnel sont stockées sur des serveurs gérés par le Club Alpin Belge. Lors de l'inscription en ligne (ou par d'autres biais) diverses informations de données personnelles sont sollicitées auprès du candidat : nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone, adresse mail, niveau d'études, discipline sportive, ...

L'opérateur de formation se réserve le droit de communiquer les noms et coordonnées des candidats lauréats à l'AG Sports pour procéder à l'homologation du brevet en cas de réussite.

Cet échange d'information se fait dans le seul but de gérer une base de données commune pour la gestion des candidats à une formation spécifique, et sans aucun but commercial.

Chaque candidat peut refuser cette disposition en prenant contact de façon formelle avec l'opérateur de sa formation.

Chaque candidat a le droit de demander, au responsable du traitement, l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement relatif à la personne concernée, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données.

Les données personnelles sont conservées de manière illimitée en interne chez l'opérateur de formation afin d'avoir une traçabilité concernant tout parcours de formation.

Certaines données sont utilisées à des fins statistiques internes mais sont dès lors gérées de façon totalement anonyme.

Pour toute demande spécifique au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données), voici les coordonnées de la personne de référence au sein de l'opérateur de formation : Marianne Coupatez marianne@clubalpin.be.

3.9. Modalités diverses

Tous les documents et évaluations sont exclusivement réalisés en français.

Tout candidat MS Educateur doit avoir un niveau minimum de compétences langagières en français. Ces niveaux minima requis sont identifiés dans le Cadre Européen commun de référence pour les langues.

- Compréhension à l'écoute : compétence minimale de niveau B2¹
- Compréhension à la lecture : compétence minimale de niveau B1²
- Compétence à l'écriture : compétence minimale de niveau B1³

Tout handicap ou difficulté particulière doit être communiqué préalablement (lors de l'inscription et au plus tard 15 jours ouvrables avant la 1^{ère} session d'évaluation) afin que l'opérateur de formation puisse analyser la situation. Ce délai minimal permettra d'essayer de trouver une solution adaptée à ce handicap et/ou cette difficulté particulière en vue du passage des épreuves d'évaluation.

L'opérateur de formation ne pourra nullement être tenu pour responsable si une solution adaptée ne peut être trouvée pour le candidat demandeur.

¹ Je peux comprendre des conférences et des discours assez longs et même suivre une argumentation complexe si le sujet m'en est relativement familier (dont l'escalade).

² Je peux comprendre des textes rédigés essentiellement dans une langue courante ou relative à mon travail. Je peux comprendre la description d'évènements, l'expression de sentiments et de souhaits dans des lettres personnelles.

³ Je peux écrire un texte simple et cohérent sur des sujets familiers ou qui m'intéressent personnellement.

Lors des cours/évaluations, aucune prise de photo ne peut être réalisée (examineurs, grilles réponses, questionnaires, etc.) et ce sous peine de mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de l'évaluation du (des) candidat(s) en cause.

Tout candidat qui ne respecterait pas les codes éthiques notamment repris au sein de la Charte du mouvement sportif de la Fédération Wallonie-Bruxelles⁴ et/ou de Fair-play au cours des formations ou des évaluations pourrait être sanctionné. Des mesures pouvant aller jusqu'à l'annulation de la formation ou l'évaluation du (des) candidat(s) en cause sont envisageables et ce sans possibilité de recours ou de remboursement.

⁴ Voir « Charte – Vivons Sport » <http://www.sport-adepts.be/index.php?id=4667> .

4 REFERENTIEL « FORMATION » : DESCRIPTION DU PROGRAMME ET DU CONTENU DES COURS SPECIFIQUES MS ÉDUCATEUR ESCALADE SAE

Cette section répond à l'Art. 39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, aux points 4 (**description des programmes et contenus de formation**) et 6 (**description des modalités d'évaluation**).

Les modules de formation au regard de chaque thématique de ce niveau de qualification sont inventoriés sous forme d'un tableau synoptique repris ci-dessous.

Les modules « Cours Généraux Adeps » sont en bleu, les modules « Cours Spécifiques CAB » sont en orange (les stages sont inclus - voir CS 2.2.9, 2.2.10 et 2.3.8).

Thématique 1			Thématique 2			Thématique 3			Thématique 4			Thématique 5		
<u>Cadre institutionnel & législatif</u>			<u>Didactique & méthodologie</u>			<u>Facteurs déterminants de l'activité et de la performance</u>			<u>Aspects sécuritaires & préventifs</u>			<u>Ethique et déontologie</u>		
CG 2.1.1	Statut juridique de clubs et des fédérations	1h	CG 2.2.1	Introduction à l'évaluation des facteurs de performance	2h	CG 2.3.1	Définition des facteurs de la performance sportive	1,5h	CG 2.4.1	Prévention des blessures du geste sportif	1,5h	CG 2.5.1	Attitudes du cadre sportif face aux assuétudes	1h
CG 2.1.2	Responsabilité civile et pénale du cadre sportif à vocation pédagogique	1,5h	CG 2.2.2	Principes méthodologiques du perfectionnement et de l'entraînement sportif	4h	CG 2.3.2	Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance sportive	4h	CS 2.4.1	Techniques de sécurité et sauvetage en voies d'une longueur	10 h	CS 2.5.1	Motivations, éthique et durabilité	4h
CG 2.1.3	Lutte contre le dopage : entre prévention et répression (1/2)	1,5h	CG 2.2.3	Mon intervention au cours d'un entraînement	1h	CG 2.3.3	La « machine humaine » à l'effort	5h	CS 2.4.2	Introduction à la traumatologie et aux aspects de la croissance	4h	CS 2.5.2	Histoire de l'escalade	2h
CS 2.1.1	Formation MS Educateur Escalade : présentation de la formation	1h	CS 2.2.1	Structuration d'un cycle pour la consolidation de la performance par les jeux et exercices	4h	CG 2.3.4	Introduction à l'analyse du mouvement et du geste sportif	3h						
CS 2.1.2	Accident : le constat, la déclaration, les assurances	1h	CS 2.2.2	Enseignement : méthodologie, évaluation des actions didactiques	9h	CG 2.3.5	Déficiences et pratiques sportives : prise en charge spécifique de l'Athlète.	1h						
CS 2.1.3	Organisation de l'escalade en Belgique, en Europe et dans le monde	1h	CS 2.2.3	Enseignement : Outils pédagogiques	6h	CS 2.3.1	Identification des facteurs de la performance : Lead-boulder-speed	3h						
CS 2.1.4	SAE : projet d'aménagement	2h	CS 2.2.4	Enseignement : pratique avec des élèves occasionnels publics particuliers	26h	CS 2.3.2	Physiologie de l'effort appliquée à l'escalade	6h						
			CS 2.2.5	Fonctionnement et conduite d'un groupe et d'une équipe de moniteurs	6h	CS 2.3.3	Technique de progression : gestuelle et analyse tactique	12h						
			CS 2.2.6	Conception, organisation et gestion d'un projet, stage ou événement d'escalade	1h	CS 2.3.4	Technique de progression : escalade imposée en SAE et voies d'une longueur SNE dites « sportives »	3h						
			CS 2.2.7	Organisation d'une compétition d'escalade	6h	CS 2.3.5	Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance en escalade, dont hauteur et chute	4h						
			CS 2.2.8	Formation CATAGSAE : cadre organisationnel et juridique, contenu et méthodologie	4h	CS 2.3.6	Introduction à la compétition	2h						
			CS 2.2.9	Stage d'encadrement	24h	CS 2.3.7	Ouverture de voies en SAE (Lead et bloc)	7h						
			CS 2.2.10	Stage CATAGSAE	4 h	CS 2.3.8	Stage ouverture de voies (Lead et bloc)	9h						

Légende :
Cours généraux Adeps (CG)
Cours spécifiques CAB (CS)

4.1. Place des différentes thématiques dans le cursus MS Educateur en Escalade Sportive

Thématique 1 : Cadre institutionnel et législatif

▪ **Objectifs généraux :**

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

Comprendre le cadre général et l'organisation de la formation MS Educateur en Escalade Sportive

Se situer dans l'organisation générale de l'escalade.

Identifier les éléments dans le cadre du développement d'un projet d'une SAE

Connaître les procédures en cas d'accident

▪ **Pondération de l'évaluation de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » dans le cursus de formation : 3 %**

▪ **Nombre de modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » : 4**

▪ **Identification des modules de cours de la thématique 1 « Cadre institutionnel et législatif » :**

CS2.1.1 Formation MS Escalade : présentation de la formation

CS2.1.2 Accident : le constat, la déclaration, les assurances

CS2.1.3 Organisation de l'escalade en Belgique, en Europe et dans le monde

CS2.1.4 SAE : projet d'aménagement

Les paragraphes suivants correspondent aux fiches de type ECTS de chaque module de cours identifié ci-dessus (uniquement les cours spécifiques, les données concernant les cours généraux sont à consulter sur le site de l'Adeps) et selon le schéma suivant :

1. Identification : code et intitulé - niveau de formation (surligné en couleur si le niveau est concerné par le module)

2. Résumé

3. Concepts/mots-clés

4. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues au terme des apprentissages

D'un point de vue générique, les compétences sont identifiées et développées comme « des aptitudes à mettre en œuvre ». Elles sont envisagées comme « un ensemble organisé de savoirs (connaissances), de savoir-faire (capacité de faire/mettre en œuvre) et d'attitudes (savoir-être/comportements professionnels et déontologiques « cadre sportif ») qui permettent d'accomplir un certain nombre de tâches ».

Les descripteurs des « comportements » seront déclinés sous 4 niveaux attendus au terme des apprentissages :

1 : Simple information - Sensibilisation - 1ers contacts

- 2 : Approches élémentaires permettant l'application/la reproduction de concepts fondamentaux « standardisés »
- 3 : Appréhension/appropriation de concepts fondamentaux permettant une autonomie fonctionnelle de base dans un contexte/cadre d'intervention simple.
- 4 : Maîtrise/adaptation au contexte, possibilité de transposition élémentaire à un autre contexte similaire.

5. Liens entre modules de formation

Aussi bien avec d'autres modules des cours spécifiques que des cours généraux. Ces liens seront identifiés comme fort (*) ou très forts (**)

6. Volumes horaires et charge théorique de travail

La charge de travail indique le temps en principe nécessaire aux candidats pour suivre toutes les activités d'apprentissage (cours, séminaires, projets, travaux pratiques, préparations de cours, étude personnelle, évaluations, stages obligatoires, ...) requises pour parvenir aux résultats d'apprentissages attendus.

Dès lors, l'estimation de la charge de travail ne doit pas être exclusivement basée sur le nombre d'heures passées en compagnie des chargés de cours/formateurs/maîtres de stages/évaluateurs/... (activités en présentiel). La charge théorique de travail est donc bien plus large et englobe aussi l'ensemble des activités d'apprentissage et de préparation aux certifications/valuations (activités en non-présentiel).

7. Méthodologie et supports de l'animation

8. Modalités d'évaluation avec les champs d'évaluation, type d'évaluation, forme d'évaluation et critères d'évaluation. Les niveaux de « comportements observables » sont :

NA (Non Acquis)	EVA (En Voie d'Acquisition)	A (Acquis)	AM (Acquis avec une certaine Maîtrise)
Le candidat n'a pas développé la compétence attendue. Plusieurs comportements observables attestent de manquements.	Le candidat n'a pas encore tout à fait développé la compétence attendue. Les comportements attendus ne sont identifiables que trop peu fréquemment. Il n'est pas encore en état de réussite/validation	Le candidat répond adéquatement à ce qui est attendu. Il peut régulièrement démontrer le seuil de compétence qui permet de signifier que la personne est en situation de réussite/validation	Le candidat peut toujours démontrer les comportements attendus et ce, quelle que soit la situation de transposition.

9. Pondération et crédits

10. Normes d'encadrement et matériel

11. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

12 Diplômes, brevets, certifications (par une autorité publique) donnant droit à une dispense totale du module.

CS 2.1.1 PRESENTATION DE LA FORMATION

1. Résumé

Présentation générale de la formation, de la charge de travail, des limites et exigences ainsi que des critères d'accès et de réussite.

Présentation du planning de l'année, des travaux et stages à réaliser.

Liste des cours et information succincte sur chacun d'eux, chargés de cours, poids horaires.

Présentation du nouveau cadre (suite à la réforme de Bologne) de la formation de MS Educateur.

Organisation des stages de formation et leurs évaluations.

Assiduité : présence et rattrapage des absences

2. Concepts/mots-clés

Responsabilisation

Proactivité

Exigences

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître le cadre dans lequel s'exerce sa formation			V	
Prendre en charge tous les aspects dans une perspective d'autonomie			V	
Se responsabiliser par rapport aux attentes et exigences				V
Rencontrer les critères de réussite				V

4. Liens entre modules de formation

Module de base de la présentation de la formation, tous les autres modules de la formation ont donc un lien avec celui-ci.

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					01:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					01:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00
Temps total en non présentiel					01:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Lire le cahier des charges formation MS Educateur escalade sportive	01:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : FAQ, ...	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Site web du CAB www.clubalpin.be	V	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

PAS d'évaluation

8. Pondération et crédits

Non applicable

9. Normes d'encadrement et matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Matériel : salle de cours avec moyen de projection et tableau

10. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Responsable des formations CAB ou Titulaire de la formation	

11. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense : PAS de dispense

⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

CS 2.1.2 ACCIDENT : LE CONSTAT, LA DECLARATION, LES ASSURANCES

1. Résumé

Dans le cadre des cours relatifs à la responsabilité civile et pénale (CS 1.1.8 + CG 2.1.2) des Moniteurs Sportifs, il est démontré qu'au-delà de la vigilance, la meilleure réponse est une couverture d'assurance adéquate.

Afin d'aider à la mettre en œuvre, il s'agit d'analyser les points suivants :

- La déclaration du risque à l'assureur et la souscription du contrat ; qui souscrit et quel type de couverture ?
- La vie du contrat (la modification du risque).
- Le sinistre et sa déclaration (la collaboration avec l'assureur).

(Source : Loi du 4 avril 2014 sur les assurances terrestres)

2. Concepts/mots-clés

Responsabilités

Risques

Démarches

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les couvertures d'assurance adéquates.			V	
Analyser clairement les risques			V	
Exposer clairement les risques à l'assureur				V
Prendre les mesures de préservation et de sauvegarde			V	
Réagir adéquatement à l'accident				V

4. Liens entre modules de formation forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens	Code autre module CS	Liens
CG 2.1.2	*	CS 1.1.8	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					01:00
Temps total de présence en évaluation					00:30
Temps total en présentiel					01:30
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
Autre : ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
-------	----------	--------	----------

⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>	Autre :	<input type="radio"/>
---------------------	-----------------------	---------------	-----------------------

Mode :

QCM ⁷	<input checked="" type="checkbox"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="checkbox"/>	Etudes de cas/mise en situation	<input type="checkbox"/>
Démonstrations	<input type="checkbox"/>	Dossier/portfolio	<input type="checkbox"/>	Cahier de travail/d'exercices	<input type="checkbox"/>
Autre : ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	

Critères d'évaluation :

Evaluation chiffrée : réussite si note égale ou supérieure à 60 %

8. Pondération-Crédits

Pondération 1 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Matériel : salle de cours avec moyen de projection et tableau

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Diplômé en droit avec expérience en litige au civil et en assurances	Min 5 ans d'expérience

11. Diplômes, brevets, certifications⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme en droit avec expérience en litige au civil et en assurances	Depuis moins de 10 ans

⁷ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁸ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.1.3 ORGANISATION DE L'ESCALADE EN BELGIQUE, EN EUROPE, DANS LE MONDE

1. Résumé

Dans le prolongement des CG 1.1.3 et CG 2.1.1, avec le CS 2.1.3, les candidats apprendront le contexte organisationnel de l'escalade dans lequel les Moniteurs Sportifs travaillent. Les structures locales, régionales, nationales et internationales créent les cadres légaux dans lesquels les Moniteurs Sportifs pratiquent les différentes disciplines de leur sport.

2. Concepts/mots-clés

Organigramme
Instances juridiques
Législation
Réseaux

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les structures qui organisent son sport			V	
Contacteur les bonnes instances pour obtenir les informations recherchées		V		
Se situer dans les cadres institutionnels & législatifs			V	
Créer un réseau avec d'autre MS et les athlètes		V		
Être informé de l'existence de l'UPMM et de ses objectifs	V			

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.1.3	*
CG 2.1.1	*

Code autre module CS	Liens

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					01:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					01:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00
Temps total en non présentiel					00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : FAQ, ...	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués/envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

PAS d'évaluation

8. Pondération et crédits

Non applicable

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Matériel : salle de cours avec moyen de projection et tableau

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Directeur sportif CAB ou Responsable haut niveau CAB ou MS Entraîneur Escalade SAE	Actif dans le milieu de la compétition à un niveau international

11. Diplômes, brevets, certifications¹⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit : PAS de dispense

⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

¹⁰ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.1.4 AMENAGEMENT D'UNE SAE (STRUCTURE ARTIFICIELLE D'ESCALADE)

1. Résumé

Les SAE en Europe : histoire, types de SAE, procédés constructifs, évolution.

Les normes européennes relatives aux SAE et au matériel utilisé en SAE.

Les démarches techniques et administratives essentielles pour élaborer des projets d'aménagement de SAE avec un fabricant et les différents intervenants.

Les SAE pour la compétition.

L'équipement d'une SAE déjà construite et l'entretien.

Les nouvelles SAE intégrées au sein d'un complexe plus global (intégration des 3 disciplines : lead, boulder et speed, salle d'entraînement, dont outils orientés, salle de musculation, sauna, restauration, structure extérieure, ...).

Les prises et modules : évolution et tendances.

2. Concepts/mots-clés

Historique

Normes

Projets

Entretien

Tendance

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître l'histoire et l'évolution des SAE		V		
Connaître les éléments constitutifs des SAE actuelles ainsi que les tendances			V	
Connaître les normes relatives aux SAE				V
Enumérer les démarches techniques dans le cadre de l'élaboration d'un projet				V
Développer une attitude en rapport avec l'utilisation et l'entretien d'une SAE dans le respect des normes				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.1.2	*
CG 2.1.2	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.1.8	*
CS 1.1.9	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation	02:00
Temps total de présence en évaluation	00:00
Temps total en présentiel	02:00

Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Prendre contact et analyser une SAE	02:00	Rédiger un rapport écrit d'analyse d'une SAE	02:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : FAQ, ...	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ¹¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

¹¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

Mode :

QCM ¹²	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	O

Critères d'évaluation :

Evaluation normative : réussite si le rapport remis au chargé de cours reçoit une note égale ou supérieure à 60 %. Le rapport doit démontrer la maîtrise de l'analyse critique et de la pertinence des propositions éventuelles d'amélioration.

8. Pondération-Crédits

Pondération 2 (voir Annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Matériel : salle de cours avec moyen de projection et tableau

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Propriétaire/Gérant d'une SAE, diplômé de l'enseignement supérieur avec connaissances en gestion et/ou en éducation physique	En fonction depuis au min 5 ans

11. Diplômes, brevets, certifications¹³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

¹² A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

¹³ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

Thématique 2 : Didactique et méthodologie

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les savoirs, savoir-faire et savoir-être de base en vue de :

Maîtriser la structuration d'un cycle de consolidation

Maîtriser les différents aspects de l'enseignement : méthode, pédagogie, types de publics, ...

Comprendre le fonctionnement et la gestion d'un groupe.

Concevoir un projet, un stage, un évènement en escalade

Comprendre les aspects spécifiques des formations CATAGSAE

Pondération de l'évaluation de la thématique 2 « Didactique et Méthodologie » dans le cursus de formation : 56 %

Nombre de modules de cours de la thématique 2 « Didactique et Méthodologie » : 10

Identification des modules de cours de la thématique 2 « Didactique et Méthodologie » :

- CS 2.2.1 Structuration d'un cycle pour la consolidation de la performance par les jeux et exercices.
- CS 2.2.2 Méthodologie, évaluation des actions didactiques
- CS 2.2.3 Outils pédagogiques
- CS 2.2.4 Pratique avec des élèves occasionnels, publics particuliers
- CS 2.2.5 Fonctionnement et conduite d'un groupe et d'une équipe de moniteurs
- CS 2.2.6 Conception, organisation et gestion d'un projet, stage, évènement d'escalade
- CS 2.2.7 Organisation d'une compétition d'escalade
- CS 2.2.8 Formation CATAGSAE : cadre organisationnel et juridique, contenu et méthodologie.
- CS 2.2.9 Stage d'encadrement
- CS 2.2.10 Stage CATAGSAE

CS 2.2.1 STRUCTURATION D'UN CYCLE POUR LA CONSOLIDATION DE LA PERFORMANCE PAR LES JEUX ET EXERCICES

1. Résumé

« Ou comment aborder (voir consolider) les grandes filières énergétiques par le jeu et les exercices ludiques ». Cette unité vous propose d'élaborer et d'expérimenter personnellement toute une série de jeux et mises en situation ciblés en fonction des objectifs recherchés. Les candidats devraient être, au terme de ce module, enrichis par des outils didactiques et méthodologiques afin de leur permettre de construire des séances ludiques et performantes, ces deux approches n'étant pas nécessairement contradictoires.

2. Concepts/mots-clés

Développer son imaginaire

Mettre en adéquation les jeux et exercices ludiques avec les objectifs visés

Créer un recueil d'exercice et jeux

Rassembler la littérature existante sur le sujet

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Être capable d'élaborer des ateliers ludiques en adéquation avec les objectifs poursuivis			V	
Être capable de maintenir la motivation de son groupe par la richesse et la diversité des jeux et exercices proposés ou les mises en situation		V		

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.2	*
CG 2.2.2	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.6	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

La mise en pratique de toutes les notions vues se fait notamment lors du module CS2.2.4 (Elèves occasionnels) et n'est donc pas comptabilisée dans ce module-ci.

Temps total de présence en formation					04:00
Temps total de présence en évaluation					01:00
Temps total en présentiel					05:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	01:00

Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Réaliser un stage pratique	00:00	Autre : ...	00:00
------------------------------------	-------	----------------------------	-------	-------------	-------

Temps total en non présentiel					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...) -	0:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif/interdépendant/participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="radio"/>	Documentations/expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ¹⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input checked="" type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Documents SPF Economie	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input checked="" type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués/envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

Le contenu de ce module est évalué à la fois de façon théorique par une ou des questions ouvertes lors de l'examen théorique concernant l'ensemble des modules de la thématique 2 (durée 1h durée comptabilisée pour ce module), mais aussi lors du stage d'encadrement (voir CS 2.2.9) et du stage CATAGSAE (voir CS 2.2.10).

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="radio"/>	SE/Attitudes	<input checked="" type="radio"/>

¹⁴ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation**Contexte :**

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	V		O

Mode :

QCM ¹⁵	O	Questions ouvertes	V	Etudes de cas/mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	V

Critères d'évaluation :

Partie théorique : obtenir min 60 % pour l'ensemble de l'examen sur thématique 2

Partie stage : voir CS 2.2.8 et 2.2.9

8. Pondération-Crédits

Partie théorique : pondération 4 pour le test portant sur l'ensemble des CS 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3

Partie stages : la réussite de chacun des stages est indispensable pour la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : salle d'escalade

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Diplômé en éducation physique à finalité agrégation de l'enseignement ou diplômé en science de l'éducation + MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Min 5 années avérées dans l'encadrement en escalade sportive (tout âge)

11. Diplômes, brevets, certifications¹⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

¹⁵ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

¹⁶ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.2.2 METHODOLOGIE, EVALUATION ACTIONS DIDACTIQUES

1. Résumé

Dans le prolongement des CG 1.2.1, CG 1.2.2, CS 1.2.6, CG 2.2.2 CG 2.2.3, ce module vise à faire acquérir aux Moniteurs Sportifs Educateur la planification et l'organisation de séances de perfectionnement en cohérence.

Il apprendra à interpréter les situations vécues afin d'évaluer ses actions didactiques et ainsi faire évoluer et adapter sa méthodologie.

2. Concepts/mots-clés

Planification

Stratégie

Cohérence

Interprétation et analyse

Evaluation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Expliquer les différents modes d'acquisition des habilités motrices et proposer des situations d'enseignement en relation avec ces théories			V	
Identifier et proposer différents styles/stratégies d'enseignement selon la situation envisagée				V
Proposer une situation d'évaluation (en se basant sur les référentiels de compétences adéquats) adaptée à un contexte donné en justifiant le(s) rôle(s) de l'évaluation, le(s) moment(s) pertinent(s) de sa mise en place et sa faisabilité organisationnelle				V
Respecter la cohérence de la triple concordance pédagogique (modèle de Tyler) : « objectivité » et « équité/justice ».			V	
Démontrer la maîtrise dans la filiation des apprentissages techniques et de gestuelle (individuelles et collectives) que l'encadrant sera amené à utiliser				V
Mobiliser des connaissances en psychologie pour une juste interprétation des situations vécues et pour une meilleure adaptation à l'apprenant et aux publics scolaires			V	

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*
CG 1.2.2	**
CG 2.2.2	**
CG 2.2.3	**

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.6	**
CS 2.2.1	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Remarques

- La mise en pratique de toutes les notions vues se fait notamment lors du module CS2.2.4 (Elèves occasionnels) et n'est donc pas comptabilisée dans ce module-ci.

- la durée de l'examen théorique sur l'ensemble de la thématique 2 (1h) est comptabilisée au CS 2.2.1, la durée de pratique est comptabilisée dans les CS des stages (CS 2.2.9 et 2.2.10)

Temps total de présence en formation					09:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					09:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	03:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	V	Mises en situation avec public cible	V	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ¹⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Documents SPF Economie	O	Autre : ...	O

¹⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

Le contenu de ce module est évalué à la fois de façon théorique par une ou des questions ouvertes lors de l'examen théorique concernant l'ensemble des modules de la thématique 2 (durée 1h durée comptabilisée dans le module 2.2.1), mais aussi lors du stage d'encadrement (voir CS 2.2.9) et du stage CATAGSAE (voir CS 2.2.10).

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	V	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE/Attitudes	V

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	V		O

Mode :

QCM ¹⁸	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	V	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	V

Critères d'évaluation :

Partie théorique : obtenir min 60 % pour l'ensemble de l'examen sur la thématique 2

Partie stage : voir Fiches d'Évaluation en Ann 3 et 4

8. Pondération-Crédits

Partie théorique : pondération 4 pour le test portant sur l'ensemble des CS 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3

Partie stages : la réussite de chacun des stages est indispensable pour la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : matériel classique pour l'escalade en SAE

¹⁸ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Diplômé en éducation physique à finalité d'agrégé de l'enseignement ou diplômé en science de l'éducation + MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Min 5 années avérées dans l'encadrement en escalade sportive (tout âge)

11. Diplômes, brevets, certifications¹⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

¹⁹ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.2.3 OUTILS PEDAGOGIQUES

1. Résumé

Dans le prolongement des CS 2.2.2, ce module vise à faire acquérir aux Moniteurs Sportifs Educateur l'identification, la sélection, l'adaptation des outils pédagogiques dans le cadre de la planification des séances de perfectionnement.

2. Concepts/mots-clés

Identification des outils pédagogiques

Sélection

Observation

Préparation

Conception

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Identifier des approches méthodologiques et pédagogiques de l'enseignement d'une activité sportive		V		
Proposer de nouveaux exercices dans les disciplines proposées au travers d'une recherche individuelle et/ou en groupe			V	
Observer des condisciples ou des professionnels de la discipline dans l'exercice de leurs fonctions afin de dégager des pistes d'action réalistes et en concordance avec les attentes de la Fédération et ce dans l'optique de concevoir une séquence d'apprentissage			V	
Préparer des leçons en respectant la triple concordance pédagogique (modèle de Tyler), en respectant la progression proposée pour les différentes disciplines concernées, en utilisant une méthodologie/une organisation adaptée (notamment au niveau du groupe) et en proposant une mise en train ludique				V
Rédiger un objectif opérationnel correct en lien avec une compétence à acquérir				V
Concevoir différents niveaux d'exercices pour atteindre un critère de réussite visé				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*
CG 1.2.2	**
CG 2.2.2	**
CG 2.2.3	**

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.6	**
CS 2.2.1	*
CS 2.2.2	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Remarques

- La mise en pratique de toutes les notions vues se fait notamment lors du module CS2.2.4 (Elèves occasionnels) et n'est donc pas comptabilisée dans ce module-ci.

- la durée de l'examen théorique sur l'ensemble de la thématique 2 (1h) est comptabilisée au CS 2.2.1, la durée de pratique est comptabilisée dans les CS des stages (CS 2.2.9 et 2.2.10)

Temps total de présence en formation					06:00
Temps total de présence en évaluation :					00:00
Temps total en présentiel					06:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	03:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	02:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	V	Mises en situation avec public cible	V	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ²⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

²⁰ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

Le contenu de ce module est évalué à la fois de façon théorique par une ou des questions ouvertes lors de l'examen théorique concernant l'ensemble de la thématique 2 (durée 1h durée comptabilisée dans le module 2.2.1), mais aussi lors du stage d'encadrement (voir CS 2.2.9) et du stage CATAGSAE (voir CS 2.2.10).

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	V	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE/Attitudes	V

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	V		Critériée	O

Forme d'évaluation**Contexte :**

Orale	V	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

Mode :

QCM ²¹	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	V	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	V

Critères d'évaluation :

Partie théorique : obtenir min 60 % pour l'ensemble de l'examen sur thématique 2

Partie stage : voir Fiches d'évaluation Ann 3 et 4

8. Pondération-Crédits

Partie théorique : pondération 4 pour le test portant sur l'ensemble CS 2.2.1, 2.2.2 et 2.2.3

Partie stages : la réussite de chacun des stages est indispensable pour la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : salle d'escalade

²¹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Diplômé en éducation physique à finalité d'agrégé de l'enseignement ou diplômé en science de l'éducation + MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Min 5 années avérées dans l'encadrement en escalade sportive (tout âge)

11. Diplômes, brevets, certifications²² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

²² Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.2.4 PRATIQUE AVEC ELEVES OCCASIONNELS, PUBLICS PARTICULIERS

1. Résumé

Ce module vise à placer les Moniteurs Sportifs Educateur dans l'action à travers la prise en charge d'un groupe d'élèves et/ou publics particuliers afin de réaliser, mettre en pratique toutes les matières abordées lors des modules CS 2.2.2, CS 2.2.3 et dans la perspective du stage de formation « encadrement » à réaliser en fin de formation.

2. Concepts/mots-clés

Rédiger

Réaliser

Décrire

Organiser

Animer

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Proposer et réaliser une activité susceptible de développer une compétence déterminée			V	
Rédiger un objectif opérationnel correct en lien avec une compétence à acquérir.			V	
Concevoir différents niveaux d'exercices pour atteindre un critère de réussite visé				V
Identifier les compétences à maîtriser dans le domaine de l'escalade sportive ainsi que les principales règles de base pour le bon fonctionnement d'un cours				V
Identifier et introduire des routines dans des situations d'enseignement.			V	
Décrire différents types de comportements que l'encadrant peut adopter pour prévenir les problèmes de sécurité				V
Préparer des leçons structurées			V	
Concevoir différentes variantes d'exercices adaptées au niveau du public cible			V	
Proposer des ateliers ayant une filiation logique			V	
Organiser et animer une séquence d'enseignement face à des élèves				V
Analyser ses pratiques, notamment en dégagant les points forts et points à améliorer			V	
Observer - analyser - et structurer des éléments de séquences didactiques			V	
Intégrer les concepts théoriques			V	
Gérer les groupes, le temps, l'espace et le matériel			V	

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*
CG 1.2.2	**
CG 2.2.2	**
CG 2.2.3	**

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.6	**
CS 2.2.1	*
CS 2.2.2	**
CS 2.2.3	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					26:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					26:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	20:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					08:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	06:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	02:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	V	Mises en situation avec public cible	V	Autre : FAQ, ...	V
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	V	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ²³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : ...	O	Autre : ...	O

²³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

L'évaluation de ce module se fait lors des stages d'encadrement (CS2.2.9) et CATAGSAE (CS 2.2.10) au moyen des fiches d'évaluation.

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	V	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE/Attitudes	V

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	V	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

Mode :

QCM ²⁴	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	V

8. Pondération-Crédits

Non applicable

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement :

Pour les cours donnés à l'ensemble des candidats (6h) : un chargé de cours pour l'ensemble des candidats (max 12 candidats). Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Pour la pratique individuelle (20h) dans une salle particulière en s'intégrant dans les cursus de formation des salles avec les moniteurs en place : le chargé de cours supervise en allant voir sur place au minimum 2 fois pendant 1h30 l'une ou l'autre prestation de chacun des candidats et en discutant avec les moniteurs en place.

Matériel : salle d'escalade

²⁴ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Diplômé en éducation physique à finalité d'agrégé de l'enseignement ou diplômé en science de l'éducation + MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Min 5 années avérées dans l'encadrement en escalade sportive (tout âge)

11. Diplômes, brevets, certifications²⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

²⁵ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.2.5 FONCTIONNEMENT ET CONDUITE D'UN GROUPE, D'UNE EQUIPE DE MONITEURS

1. Résumé

Dans le cadre de ses activités, le moniteur sportif éducateur sera continuellement en situation de gestion de groupe. De la bonne conduite de son groupe et de sa capacité à animer dépendent la sécurité et la réussite de son activité.

2. Concepts/mots-clés

Management
Leadership
Adaptation
Communication

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les principes de base de fonctionnement d'un groupe			V	
Connaître les principales techniques de gestion d'un groupe			V	
Connaître les différents types de leadership			V	
Prendre un groupe en charge, se positionner en tant que leader dans le respect des personnes encadrées				V
S'adapter aux spécificités de son groupe, prévenir et gérer des situations de conflit			V	
Gérer des personnalités difficiles			V	

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.5.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.9	**
CS 2.2.8	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation:					06:00
Temps total de présence en évaluation :					00:00
Temps total en présentiel:					06:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement...)	04:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Réaliser un stage pratique d'évaluation	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	V	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ²⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués/envoyés	V	A télécharger	O	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE/Attitudes	V

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	O

²⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	V	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

Mode :

QCM ²⁷	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	O

Critères d'évaluation :

Au cours de la journée de formation, par des case study, le formateur évalue pour chacun des candidats les critères suivants

N°	RAA	NA	EVA	A	AM
1	Connaître les principes de base de fonctionnement d'un groupe.	Ne connaît pas principes de base de fonctionnement d'un groupe.	Ne connaît encore que de manière très superficielle principes de base de fonctionnement d'un groupe.	Connaît relativement bien principes de base de fonctionnement d'un groupe.	Connaît parfaitement principes de base de fonctionnement d'un groupe.
2	Connaître les principales techniques de gestion d'un groupe.	Ne connaît pas les principales techniques de gestion d'un groupe.	Ne connaît encore que de manière très superficielle quelques techniques de gestion d'un groupe.	Connaît relativement bien les principales techniques de gestion d'un groupe.	Connaît parfaitement les principales techniques de gestion d'un groupe.
3	Connaître les différents types de leadership.	Ne connaît pas les différents types de leadership.	Ne connaît encore que de manière très superficielle les différents types de leadership.	Connaît relativement bien les différents types de leadership.	Connaît parfaitement les différents types de leadership.
4	Prendre un groupe en charge, se positionner en tant que leader dans le respect des personnes encadrées.	Ne sait pas prendre un groupe en charge	Ne sait encore que difficilement prendre un groupe en charge	Sait prendre un groupe en charge, se positionner en tant que leader dans le respect des personnes encadrées.	Sait parfaitement et en toutes circonstances prendre un groupe en charge, se positionner en tant que leader dans le respect des personnes encadrées.
5	S'adapter aux spécificités de son groupe, prévenir et gérer des situations de conflit.	Ne sait pas s'adapter aux spécificités de son groupe ni prévenir et gérer des situations de conflit.	Ne sait encore que difficilement s'adapter aux spécificités de son groupe et est encore hésitant pour prévenir et gérer	Sait s'adapter aux spécificités de son groupe, prévenir et gérer des situations de conflit.	Sait parfaitement et en toutes circonstances s'adapter aux spécificités de son groupe,

²⁷ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

			<i>des situations de conflit.</i>		<i>prévenir et gérer des situations de conflit même complexes</i>
6	<i>Gérer des personnalités difficiles.</i>	<i>Ne sait pas gérer des personnalités difficiles.</i>	<i>A encore des difficultés à gérer des personnalités difficiles.</i>	<i>Sait généralement gérer des personnalités difficiles dans des situations simples.</i>	<i>Sait gérer des personnalités difficiles avec souplesse et en toutes circonstances.</i>

Indicateurs à atteindre pour l'ensemble des 6 critères

NA : 0

EVA : max 2

A : min 4

Ces critères sont également repris de façon plus générale dans la fiche d'évaluation pour le stage d'encadrement (CS 2.2.9) et CATAGSAE (2.2.10)

8. Pondération-Crédits

Pondération 1 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : salle d'escalade

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres/qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
MS éducateur ou niveau 2 minimum dans l'une des disciplines de sports de montagne (alpinisme, randonnée ou escalade) ou équivalent	Min 10 années avérées en management et en formation d'adultes. Expérience en escalade recommandée, y compris dans des situations d'encadrement.

11. Diplômes, brevets, certifications²⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

²⁸ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.2.6 CONCEPTION, ORGANISATION ET GESTION D'UN PROJET, STAGE OU EVENEMENT D'ESCALADE

1. Résumé

Ce module aborde les phases essentielles de la conception, l'organisation et la gestion d'un projet, d'un stage ou d'un évènement d'escalade.

Celles-ci peuvent être résumées comme suit :

- Le contact avec le commanditaire,
- La constitution d'un schéma organisationnel.
- La définition des rôles, des fonctions et des responsabilités,
- Le définir et fixer ses limites
- La préparation et l'administration du projet,
- La communication avant, pendant et après vers le public et les différents partenaires.
- La gestion du matériel d'escalade,
- L'évaluation globale, etc.

Ce module est dispensé préalablement à la réalisation du stage de formation « encadrement » et du 2.2.7.

2. Concepts/mots-clés

Organisation

Conception

Animation

Administration

Communication

Evaluation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Définir un projet personnel et établir tous les aspects de son organisation			V	
Adopter une attitude responsable de chef de projet				V
Coordonner les actions nécessaires à la réalisation du projet				V
Animer l'équipe pendant la durée du projet				V
S'adapter aux spécificités de son groupe, prévenir et gérer des situations de conflit			V	

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 2.2.5	**
CS 2.2.7	**
CS 2.2.9	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Remarque : le stage didactique ne doit pas être comptabilisé une seconde fois puisqu'il est déjà repris dans le cadre du CS 1.2.6.

Temps total de présence en formation	01:00
Temps total de présence en évaluation	00:00

Temps total en présentiel					01:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Présenter un projet lié à l'escalade	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre : ...	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	V	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ²⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
--	----------	-----------------	----------	--	----------

²⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Distribués/envoyés	V	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O
--------------------	---	---------------	---	-----------------------	---

7. Modalités d'évaluation

L'évaluation de ce module se fait lors des stages d'encadrement (CS2.2.9) et CATAGSAE (CS 2.2.10) au moyen des fiches d'évaluation.

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	V	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE/Attitudes	V

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	V	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

Mode :

QCM ³⁰	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	V

8. Pondération-Crédits

La réussite des stages est une condition indispensable à la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Matériel : salle de cours

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Min 5 années avérées en organisation de stages divers (escalade sportive)

11. Diplômes, brevets, certifications³¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

³⁰ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

³¹ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.2.7 ORGANISATION D'UNE COMPETITION D'ESCALADE

1. Résumé

Organiser une compétition, c'est gérer un projet aux contraintes spécifiques. Une information relative aux différentes compétitions sera suivie d'une étude de ces contraintes en vue de cerner au mieux tous les aspects de l'organisation d'une compétition.

Les phases essentielles de l'organisation d'une compétition : dans les 3 disciplines (Lead, Boulder et Speed) à différents niveaux (régional, national, international, amateur ou officielle), dont contact avec la fédération organisatrice et la commission technique nationale (CMBEL/BCCC), le calendrier et la planification, la définition des rôles et fonctions, les responsabilités, l'administration et la gestion financière de l'évènement, la préparation, la gestion du matériel d'escalade, l'évaluation globale, règles, etc.

La gestion de la répartition des voies d'escalade en fonction des étapes de la compétition et des catégories relève du chef ouvreur mais les notions sont abordées.

2. Concepts/mots-clés

Organisation

Planification

Administration

Communication

Evaluation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaitre les différents aspects liés à une compétition d'escalade et les contraintes liées à l'organisation de celle-ci			V	
Organiser, en tant qu'adjoint, à une compétition d'escalade de niveau national (toutes disciplines) et coordonner les différents intervenants			V	
Se comporter comme le référent pour les différentes phases de manière crédible			V	
Développer un projet de compétition d'escalade aussi bien dans la vision globale de l'évènement que de l'organisation pratique				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 2.1.3	*

Code autre module CS	Liens
CS 2.2.5	**
CS 2.2.6	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation	06:00
Temps total de présence en évaluation	00:00
Temps total en présentiel	06:00

Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Participer à l'organisation d'une compétition	04:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					20:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer un projet écrit de compétition d'escalade fictive	03:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	01:00	Aider à la préparation et assister à la compétition :	16:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif/interdépendant/participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre : ...FAQ, ...	<input checked="" type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input checked="" type="radio"/>	Documentations/expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ³² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input checked="" type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Documents SPF Economie	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués/envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

³² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

- a. Le candidat doit participer en tant qu'adjoint à l'organisation d'une compétition d'escalade. Le responsable de la compétition rentrera au chargé de cours à l'issue de la compétition une évaluation des différents critères repris ci-dessous.
- b. Le candidat doit également rentrer au chargé de cours un projet écrit d'une compétition d'escalade fictive, mais réaliste et réalisable dans une salle choisie par le chargé de cours (à faire APRES avoir réalisé le point a ci-dessus). Ce projet sera coté sur 20 par le chargé de cours : objectifs et circonstances de la compétition décrits clairement, tous les aspects principaux de l'organisation et de la sécurité sont bien répertoriés, qualité de la présentation du dossier (à remettre au gérant de la salle ou au responsable compétition du CAB s'il ne s'agissait pas d'une compétition fictive). Ce projet est à rentrer sous forme informatique : fichier Pdf et/ou Powerpoint

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	O	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	V

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	V	Rapport à rédiger	O

Mode :

QCM ³³	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	V	Cahier de travail/d'exercices	O

Critères d'évaluation :

N°	RAA	NA	EVA	A	AM
1	Connaître les différents aspects liés à une compétition d'escalade et les contraintes liées à l'organisation de celle-ci	Ne connaît pas et ne comprend pas les aspects et contraintes pour l'organisation d'une compétition d'escalade.	Ne connaît et ne comprend encore que de manière très superficielle aspects et contraintes pour l'organisation d'une compétition d'escalade.	Connaît et comprend relativement bien aspects et contraintes pour l'organisation d'une compétition d'escalade.	Connaît et comprend parfaitement aspects et contraintes pour l'organisation d'une compétition d'escalade.
2	Organiser, en tant qu'adjoint, une	Désorganisé et incapable de	Manque d'organisation et	Organise et coordonne les	Organise et coordonne les

³³ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

	compétition d'escalade de niveau national (toutes disciplines) et coordonner les différents intervenants	coordonner les différents intervenants.	montre de fortes lacunes dans la coordination des différents intervenants	différents intervenants	différents intervenants avec efficacité
3	Se comporter comme le référent pour les différentes phases de manière crédible	Ne parvient pas à se faire reconnaître comme adjoint au responsable principal	Ne parvient à se faire reconnaître comme adjoint qu'après de certains ou dans certains domaines	Agit et est reconnu par la plupart comme adjoint au responsable principal	Tous le reconnaissent en tant qu'adjoint et même parfois plus
4	Développer une vision globale de l'événement	N'a aucune vision globale et se laisse distraire par des détails	Ne parvient pas toujours à distinguer l'essentiel de l'accessoire	A une bonne vision globale et parvient à ne pas se laisser absorber par des détails	Gère l'ensemble en accordant les priorités correctes et parvient même à s'occuper aussi des détails moins essentiels

8. Pondération-Crédits

Evaluation pratique : pour réussir, le candidat doit avoir A ou AM pour chaque critère, éventuellement un EVA peut être admis pour un seul des 4 critères. Pondération 1 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

Evaluation écrite : Pondération 3 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Matériel : salle de cours

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Organisateur de compétitions	Min 5 années avérées dans l'organisation de compétitions d'escalade de niveau national, dont au moins 5 compétitions en tant que responsable principal.

11. Diplômes, brevets, certifications³⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

³⁴ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.2.8 CATAGSAE : CADRE ORGANISATIONNEL ET JURIDIQUE, CONTENU ET METHODOLOGIE

1. Résumé

Présentation des formations CATAGSAE : Cahier des charges, organisation, suivi administratif, contenu et méthodologie adaptée à un public d'enseignants (professeurs et/ou éducateurs en Education Physique).

2. Concepts/mots-clés

Organisation
Planification
Administration
Enseignement
Pédagogie
Evaluation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître le cahier des charges	V			
Connaître les protocoles des évaluations théoriques et pratiques			V	
Connaître les supports de cours et les matières à enseigner				V
Démontrer une prestance et maturité adaptées au public constitué de professeurs et/ou d'éducateurs en Education Physique				V

4. Liens entre modules de formation

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*
CG 1.2.2	**
CG 2.2.2	**
CG 2.2.3	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.2.2	**
CS 2.2.3	**
CS 2.2.4	**
CS 2.2.5	*
CS 2.2.6	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module se fait avec une évaluation théorique sur les connaissances (RAA 1 à 3) et lors du stage CATAGSAE (2.2.10) (RAA 4) qui n'est pas comptabilisé ici.

Temps total de présence en formation					04:00
Temps total de présence en évaluation					00:30
Temps total en présentiel					04:30
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	V	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ³⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

Les savoir-faire et attitudes sont évaluées lors du stage CATAGSAE (CS2.2.10), uniquement les connaissances (RAA 1, 2 et 3) sont évaluées lors de l'examen écrit.

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	V	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	V

³⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	V	Certificative	Normative	O
	Critériée	V		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation**Contexte :**

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V	Autre	O

Mode :

QCM ³⁶	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas/mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	V	Cahier de travail/d'exercices	V

Critères d'évaluation :

Partie écrite : obtenir au moins 60 % dans le test écrit

Stage CATAGSAE voir Fiche d'Évaluation en Ann 4

8. Pondération et crédits

Partie écrite : Pondération 2 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

Stage CATAGSAE : la réussite du stage est une condition indispensable à la certification

9. Normes d'encadrement et matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : salle de cours

10. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Titulaire formation CATAGSAE ou Responsable d'un Centre Régional de Coordination CATAGSAE	Min 5 ans d'expérience

11. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

³⁶ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

CS 2.2.9 STAGE D'ENCADREMENT

1. Résumé

Ce stage vise à faire acquérir aux Moniteurs Sportifs Educateur la planification, l'organisation et la gestion de séances de perfectionnement en cohérence avec une pratique de terrain.

Ils apprendront à interpréter les situations vécues afin d'évaluer leurs actions didactiques et faire évoluer et adapter leur méthodologie.

DURANT CE STAGE, LE CANDIDAT PREND LE ROLE DE CHARGE DE COURS POUR UNE ORGANISATION EN PLACE, SOIT EN INTEGRANT UN CURSUS DE SEANCES HEBDOMADAIRES, SOIT LORS D'UN STAGE DE PROGRESSION EN ESCALADE SPORTIVE.

2. Concepts/mots-clés

Planification

Stratégie

Cohérence

Interprétation et analyse

Evaluation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Proposer des situations d'enseignement en relation avec les théories			V	
Identifier et proposer différents styles/ stratégies d'enseignement selon la situation envisagée				V
Proposer une situation d'évaluation (en se basant sur les référentiels de compétences adéquats) adaptée à un contexte donné en justifiant le(s) rôle(s) de l'évaluation, le(s) moment(s) pertinent(s) de sa mise en place et sa faisabilité organisationnelle				V
Démontrer la maîtrise dans la filiation des apprentissages techniques et de gestuelle (individuelles et collectives) que l'encadrant sera amené à utiliser				V
Mobiliser des connaissances en psychologie pour une juste interprétation des situations vécues et pour une meilleure adaptation à l'apprenant et aux différents publics			V	

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*
CG 1.2.2	**
CG 2.2.2	**
CG 2.2.3	**

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.6	**
CS 2.2.1	**
CS 2.2.2	**
CS 2.2.3	**
CS 2.2.4	**
CS 2.2.5	**
CS 2.2.6	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation	24:00
Temps total de présence en évaluation	00:00

Temps total en présentiel					24:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	24:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Préparer le contenu du stage + suivi	10:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation du stage

Méthodologie :

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif/interdépendant/participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input checked="" type="radio"/>	Documentations/expériences personnelles	<input checked="" type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ³⁷ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input checked="" type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input checked="" type="radio"/>
Distribués/envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

³⁷ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	V	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	V	SE/Attitudes	V

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V	Autre	O

Mode :

QCM ³⁸	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	V

Critères d'évaluation :

Evaluation critériée lors du stage d'encadrement voir fiche évaluation Ann 3

N°	RAA	NA	EVA	A	AM
1	Proposer des situations d'enseignement en relation avec les théories	N'applique pas les principes théoriques enseignés	N'applique que très partiellement les principes théoriques enseignés	Applique les principes théoriques enseignés	Applique parfaitement les principes théoriques enseignés
2	Identifier et proposer différents styles/stratégies d'enseignement selon la situation envisagée	Adopte un seul style/stratégie d'enseignement sans tenir compte des situations	Essaie d'adapter son style/stratégie d'enseignement mais fait les mauvais choix	Adapte son style/stratégie d'enseignement aux différentes situations	Adapte avec aisance et naturel son style/stratégie d'enseignement aux différentes situations
3	Proposer une situation d'évaluation (en se basant sur les référentiels de compétences adéquats) adaptée à un contexte donné en justifiant le(s) rôle(s) de l'évaluation, le(s) moment(s)	Mène les évaluations de manière rigide et non adaptée	Essaie de tenir compte des situations pour moduler ses évaluations, mais n'y parvient pas généralement	Adapte les évaluations aux circonstances du moment	Adapte avec aisance les évaluations aux circonstances du moment

³⁸ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

	pertinent(s) de sa mise en place et sa faisabilité organisationnelle				
4	Démontrer la maîtrise dans la filiation des apprentissages techniques et de gestuelle (individuelles et collectives) que l'encadrant sera amené à utiliser	<i>Utilise toujours les mêmes méthodes d'apprentissage sans les adapter aux circonstances ou aux participants</i>	<i>Tente d'adapter ses méthodes d'apprentissage aux circonstances ou aux participants, mais avec maladresse et sans efficacité</i>	<i>Adapte ses méthodes d'apprentissage aux circonstances ou aux participants</i>	<i>Adapte avec aisance et naturel ses méthodes d'apprentissage aux circonstances ou aux participants</i>
5	Mobiliser des connaissances en psychologie pour une juste interprétation des situations vécues et pour une meilleure adaptation à l'apprenant et aux différents publics	<i>Ne s'adapte pas aux différents publics</i>	<i>A l'aise avec un seul type de public, mais ne s'adapte pas aux autres</i>	<i>Parvient à tenir compte des spécificités de publics différents</i>	<i>S'adapte avec aisance aux différents types de public</i>

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un maître de stage ne peut « coacher » que maximum un participant à la fois, il peut « coacher » plusieurs participants si ceux-ci interviennent à des périodes différentes

Matériel : classique pour séance escalade

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres/qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent, repris sur la liste de maîtres de stage	Min 3 ans d'expérience et agréé par la CPM

11. Diplômes, brevets, certifications³⁹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

³⁹ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.2.10 STAGE CATAGSAE

1. Résumé

Ce stage vise à démontrer par le Moniteur Sportif Educateur SAE sa capacité à organiser et gérer une formation CATAGSAE aussi bien au niveau des connaissances à faire passer que de l'attitude face à des professeurs ou étudiants en éducation physique.

Il apprendra à interpréter les situations vécues afin d'évaluer ses actions didactiques et ainsi faire évoluer et adapter sa méthodologie.

DURANT CE STAGE, LE CANDIDAT PREND LE ROLE DE CHARGE DE COURS EN INTEGRANT UNE FORMATION CATAGSAE DONNEE DANS UN DES CENTRES CATAGSAE RECONNUS.

2. Concepts/mots-clés

Organiser

Gérer

Transfert de connaissances

Adaptation au public spécifique

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître et maîtriser les différentes techniques reprises dans le contenu de la formation CATAGSAE				V
Organiser et gérer le groupe d'élèves avec leurs spécificités				V
Adapter son style/stratégie d'enseignement à ce public spécifique				V
Faire face et gérer les individus à personnalité plus forte ou difficile				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.2.1	*
CG 1.2.2	**
CG 2.2.2	**
CG 2.2.3	**

Code autre module CS	Liens
CS 1.2.6	**
CS 2.2.1	**
CS 2.2.2	**
CS 2.2.3	**
CS 2.2.8	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					04:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					04:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Effectuer le stage CATAGSAE	04:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Préparer le contenu du stage + suivi	02:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation du stage

Méthodologie :

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif/interdépendant/participatif	<input type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Documentations/expériences personnelles	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ⁴⁰ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués/envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Techniques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SF Pédagogiques	<input checked="" type="checkbox"/>	SE/Attitudes	<input checked="" type="checkbox"/>

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommativ	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
--	-----------	-----------------------	-----------------	-----------	-----------------------	----------------------	-----------	-----------------------

⁴⁰ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V
--	-----------	---	--	-----------	---	--	-----------	---

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V	Autre	O

Mode :

QCM ⁴¹	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	V

Critères d'évaluation :

Evaluation critériée lors du stage CATAGSAE voir fiche évaluation Ann 4

N°	RAA	NA	EVA	A	AM
1	Connaître et maîtriser les différentes techniques reprises dans le contenu de la formation CATAGSAE	Ne connaît pas les techniques à enseigner dans la formation CATAGSAE	Ne connaît et ne maîtrise que partiellement les techniques à enseigner dans la formation CATAGSAE	Connaît et maîtrise les techniques à enseigner dans la formation CATAGSAE	Connaît et maîtrise parfaitement les techniques à enseigner dans la formation CATAGSAE
2	Organiser et gérer le groupe d'élèves avec leurs spécificités	Ne parvient pas à organiser et gérer le groupe	Tente d'organiser et gérer le groupe, mais est dépassé par le nombre ou les spécificités du groupe	Organise et gère le groupe	Organise et gère le groupe avec aisance
3	Adapter son style/stratégie d'enseignement à ce public spécifique	A un style/stratégie d'enseignement inadapté	Essaie de s'adapter au public, mais le fait avec maladresse et sans efficacité	S'adapte au public spécifique avec un enseignement efficace	S'adapte parfaitement au public spécifique avec un enseignement efficace et efficient
4	Faire face et gérer les individus à personnalité plus forte ou difficile	Ne parvient pas à gérer les individus difficiles (aucune réaction)	Tente de gérer les individus difficiles mais avec une réaction disproportionnée	Parvient à gérer les individus difficiles mais le climat reste tendu dans la classe	Parvient à gérer les individus difficiles avec naturel et parvient à détendre l'ensemble de la classe

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification

⁴¹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un maître de stage ne peut « coacher » que maximum un participant à la fois, il peut « coacher » plusieurs participants si ceux-ci interviennent à des périodes différentes

Matériel : classique pour séance escalade

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade, repris sur la liste de maîtres de stage	Min 3 années avérées en organisation de formations CATAGSAE

11. Diplômes, brevets, certifications⁴² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

⁴² Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

Thématique 3 : Facteurs déterminants de l'activité et de la performance

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques de base en vue de :

Identifier les facteurs de la performance.

Comprendre la machine humaine.

Maîtriser les techniques de gestuelle et d'analyse tactique.

Appréhender les aspects psycho-émotionnels.

Aborder la compétition

Pondération de l'évaluation de la thématique 3 « Facteurs déterminants de la performance » dans le cursus de formation : 28 %

Nombre de modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de la performance »: 8

Identification des modules de cours de la thématique 3 « Facteurs déterminants de la performance » :

- CS 2.3.1 Identification des facteurs de la performance : Lead-Boulder- Speed
- CS 2.3.2 Physiologie de l'effort appliquée à l'escalade
- CS 2.3.3 Technique de progression : gestuelle et analyse tactique
- CS 2.3.4 Technique de progression : escalade imposée en SAE et voies d'une longueur SNE dite « sportive »
- CS 2.3.5 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance en escalade
- CS 2.3.6 Introduction à la compétition
- CS 2.3.7 Ouverture de voies en SAE (Lead et bloc)
- CS 2.3.8 Stage d'ouverture de voies en SAE

CS 2.3.1 IDENTIFICATION DES FACTEURS DE PERFORMANCE : LEAD-BOULDER-SPEED

1. Résumé

Ce module CS 2.3.1 va explorer les différents déterminants de la performance sportive en escalade. Il est le prolongement du module CG 2.3.1 « Définition des facteurs de performance sportive » et le précise pour les 3 disciplines.

Quel que soit le niveau du pratiquant, la performance sportive doit être envisagée comme la résultante de facteurs liés au sportif lui-même, à sa pratique et à son environnement.

Une connaissance approfondie de ces trois éléments permettra au Moniteur Sportif Educateur de mieux cerner les axes de performance à travailler avec ses athlètes.

Ces déterminants concerneront les aspects énergétiques, biomécaniques, stratégiques-tactiques, techniques-gestuels, psycho-mental, ...

Le candidat Moniteur Sportif Educateur gardera en tête que la performance est le résultat intégré des différents facteurs.

Il devra connaître les bases de la physiologie de l'effort (étudiées dans les modules CG 1.3.2, CG 2.3.1, CG 2.3.3) et des qualités physiques de base appliquées à l'escalade afin de pousser la réflexion à l'intérieur de ce module.

2. Concepts/mots-clés

Performance

Facteurs physiologiques/énergétiques

Facteurs stratégiques

Facteurs techniques/tactiques

Facteurs psychologiques/mentaux

Test envisageables pour l'évaluation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Sélectionner/choisir des exercices standardisés/des tâches d'apprentissage en tenant compte des facteurs de la performance déterminants pour le public cible			V	
Elaborer des exercices/des tâches d'apprentissage en fonction des facteurs déterminants de l'activité et/ou de la performance sportive				V
Comprendre l'intérêt de l'évaluation des facteurs de performance			V	
Connaître les différents déterminants de la performance en escalade				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.2	**
CG 2.3.1	**
CG 2.3.3	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.2	*
CS 2.3.3	*
CS 2.3.4	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation	03:00
Temps total de présence en évaluation	00:30
Temps total en présentiel	03:30

Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	03:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de micro-enseignement	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ... -	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif/interdépendant/participatif	<input type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations/expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="checkbox"/>	PréAO ⁴³ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	<input checked="" type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input checked="" type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="checkbox"/>
Distribués/envoyés	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>

⁴³ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

En plus de l'évaluation théorique qui s'attachera aux savoirs, le contenu du module sera également évalué lors du stage d'encadrement (2.2.9)

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

Mode :

QCM ⁴⁴	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	O

Critères d'évaluation :

Evaluation théorique : Min 60 %

Stage d'encadrement : voir fiche d'évaluation du stage d'encadrement en Ann 3

8. Pondération-Crédits

Partie théorique : Pondération 3 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

Stage d'encadrement : la réussite du stage est une condition indispensable à la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Matériel : classique pour escalade salle, bloc, speed

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Diplômé en éducation physique + MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Expérience indispensable en encadrement de grimpeurs visant la performance (à partir du niveau 7a)

11. Diplômes, brevets, certifications⁴⁵ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit : Pas de dispense

⁴⁴ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁴⁵ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.3.2 PHYSIOLOGIE DE L'EFFORT APPLIQUEE A L'ESCALADE

1. Résumé

Lors de l'étude des modules des cours généraux de physiologie de l'effort, le candidat moniteur éducateur a étudié l'importance relative des différents systèmes en fonction des disciplines. Ce module va lui permettre d'approfondir et d'appliquer à l'escalade les connaissances acquises lors des cours généraux.

A la fin de ce module, le candidat sera capable de comprendre les bases du fonctionnement du corps à l'exercice lors de l'escalade. Il sera également capable de comprendre les adaptations que le corps mettra en place suite à un entraînement ainsi que les effets de certains stress sur l'organisme.

2. Concepts/mots-clés

Entraînement

Adaptation

Système cardio vasculaire

Système locomoteur

Contraction musculaire

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaitre les différents systèmes physiologiques intervenant à l'exercice			V	
Comprendre les adaptations dues à une charge d'entraînement			V	
Comprendre quels exercices peuvent avoir un impact sur un facteur de performance		V		

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.2	**
CG 2.3.1	**
CG 2.3.3	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.1	**
CS 2.3.3	*
CS 2.3.4	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					06:00
Temps total de présence en évaluation					00:30
Temps total en présentiel					06:30
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	04:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00

S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	0000	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	04:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	O	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : FAQ, ...	V
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁴⁶ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	O

⁴⁶ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommativ	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

Forme d'évaluation**Contexte :**

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

Mode :

QCM ⁴⁷	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas/mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier/portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail/d'exercices	<input type="radio"/>

Critères d'évaluation :

Obtenir Min 60 % à l'examen théorique

8. Pondération-Crédits

Pondération 3 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : salle de cours et moyens de projection

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Diplômé en éducation physique + MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Expérience indispensable en encadrement de grimpeurs visant la performance (à partir du niveau 7a)

11. Diplômes, brevets, certifications⁴⁸ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Diplôme en sciences de la motricité (éducation physique) avec une finalité/option entraînement du sportif.	Depuis moins de 5 ans ou toujours actif dans le milieu

⁴⁷ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁴⁸ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.3.3 TECHNIQUES DE PROGRESSION : GESTUELLE ET ANALYSE TACTIQUE

1. Résumé

Ce module de cours se scinde en deux parties :

Une première partie (2h), essentiellement théorique, comprend :

- Approche biomécanique de la gestuelle en escalade sportive associée à la mise en application pratique personnelle et la correction technique d'autrui.
- Etude des différents paramètres et aspects techniques de la gestuelle en escalade sportive (chaque paramètre est analysé bio mécaniquement dans un schéma moteur global en termes d'économie d'énergie et de développement des forces).

La seconde partie (10h) est pratique et se concentre, lors de séances de mise en situation, sur l'analyse des différents paramètres tactiques qui permettent d'optimiser la performance en escalade sportive.)

2. Concepts/mots-clés

Biomécanique

Gestuelle

Schéma moteur

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Identifier et analyser les différents facteurs déterminants techniques (gestuelle) et tactiques de la performance en escalade sportive				V
Expliquer, démontrer et mettre en application pour sa pratique personnelle les différents facteurs déterminants techniques (gestuelle) et tactiques de la performance en escalade sportive				V
Critiquer et réfléchir face à une situation d'apprentissage en escalade sportive afin de déceler les manques gestuels ou tactiques et ainsi mettre en place des solutions en utilisant les outils proposés dans ce module de cours.				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.2	**
CG 2.3.1	*
CG 2.3.3	*
CG 2.3.4	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.1	*
CS 2.3.2	*
CS 2.3.4	**
CS 2.3.5	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation de ce module a lieu lors du stage d'encadrement (CS2.2.9) dont la durée n'est pas comptabilisée ici

Temps total de présence en formation	12:00
Temps total de présence en évaluation	00:00
Temps total en présentiel	12:00

Assister/participer aux cours théoriques (en auditorios, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	10:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					04:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	03:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	V	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁴⁹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

⁴⁹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	V	SF Tactico-techniques	V
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

Mode :

QCM ⁵⁰	O	Questions ouvertes	V	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	V

Critères d'évaluation :

Voir fiche d'évaluation du stage d'encadrement en Ann 3

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage d'encadrement est une condition indispensable à la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des candidats (max 12 candidats).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : salle d'escalade et équipement d'escalade adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Expérience indispensable en encadrement de grimpeurs visant la performance (à partir du niveau 7a), au fait des dernières tendances en escalade sportive.

11. Diplômes, brevets, certifications⁵¹ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

⁵⁰ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁵¹ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.3.4 TECHNIQUES DE PROGRESSION : ESCALADES IMPOSEES EN SAE ET VOIES 1 LONGUEUR SNE DITE « SPORTIVE »

1. Résumé

Mise en application pratique et globale du module de cours CS 2.3.3 (Technique de progression : gestuelle et analyse tactique).

Participation à une séance d'escalade motivée par la réussite d'un objectif de performance propre à chacun.

Afin d'atteindre cet objectif de performance, les notions et stratégies apprises lors du cours CS 2.3.3 seront mises en place par chacun de manière globale.

2. Concepts/mots-clés

Biomécanique

Gestuelle

Schéma moteur

Stratégie

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les différents facteurs déterminants techniques (gestuelle) et tactiques de la performance en escalade sportive (CS 2.3.3) et les appliquer dans sa propre pratique de l'escalade				V
Définir de manière claire un objectif de performance propre et être proactif lors de ses séances d'escalade pour développer et mettre en place des stratégies afin de l'atteindre Exemple d'objectif : voie ou groupe de voies de niveau, à vue ou après travail, qui nécessite un travail de la part du candidat (niveau supérieur au niveau initial, dans un style qui ne lui est pas familier...)				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.1	**
CG 2.3.1	*
CG 2.3.3	*
CG 2.3.4	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.1	*
CS 2.3.2	*
CS 2.3.3	**
CS 2.3.5	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation	03:00
Temps total de présence en évaluation	00:00
Temps total en présentiel	03:00

Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	03:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,	00:00	S'entraîner	10:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	<input type="radio"/>	Interactif/interdépendant/participatif	<input checked="" type="radio"/>	Classe inversée	<input type="radio"/>
Outils "digital learning"	<input type="radio"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="radio"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="radio"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="radio"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input checked="" type="radio"/>	Documentations/expériences personnelles	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input type="radio"/>	PréAO ⁵² : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="radio"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="radio"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="radio"/>	Livres, manuels, revues, articles	<input type="radio"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="radio"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués/envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

⁵² PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-techniques	<input checked="" type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE/Attitudes	<input checked="" type="radio"/>

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommativ	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input checked="" type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

Mode :

QCM ⁵³	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas/mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier/portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail/d'exercices	<input type="radio"/>

Critères d'évaluation :

N°	RAA	NA	EVA	A	AM
1	Connaître les différents facteurs déterminants techniques (gestuelle) et tactiques de la performance en escalade sportive (RAA CS 2.3.3) et les appliquer dans sa propre pratique de l'escalade	Ne connaît pas les principes théoriques	Connait les principes théoriques mais ne les applique pas	Connait les principes et les applique dans sa pratique personnelle	Applique toujours les principes pour améliorer son niveau dans sa pratique personnelle
2	Définir de manière claire un objectif de performance propre et être proactif lors de ses séances d'escalade pour développer et mettre en place des	N'a aucun objectif de performance	Ne se donne pas les moyens, n'applique pas la préparation physique nécessaire (travail en force, souplesse, technique...) et n'arrive pas à atteindre son	Réussit son objectif (enchaînement de la voie ou du groupe de voies) dans le temps imparti	Réussit ses objectifs de performance avec brio (sous le temps imparti ou avec maîtrise gestuelle et aisance)

⁵³ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

stratégies afin de l'atteindre Exemple d'objectif : voie ou groupe de voies de niveau, à vue ou après travail, qui nécessite un travail de la part du candidat (niveau supérieur au niveau initial, dans un style qui ne lui est pas familier...)		<i>objectif dans le temps imparti à la formation.</i>		
---	--	---	--	--

8. Pondération-Crédits

Aucune pondération, évaluation uniquement informative

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : salle d'escalade avec l'équipement d'escalade adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Expérience indispensable en encadrement de grimpeurs visant la performance (à partir du niveau 7a), au fait des dernières tendances en escalade sportive

11. Diplômes, brevets, certifications⁵⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

⁵⁴ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.3.5 ASPECTS PSYCHO-EMOTIONNELS ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA PERFORMANCE EN ESCALADE, DONT HAUTEUR ET CHUTE

1. Résumé

Mise en pratique du CG 2.3.2 « Aspects psycho-émotionnels et environnemental de la performance sportive » adaptée à l'escalade sportive en S.A.E. Ce CS s'intègre dans la continuité du CG 2.3.2 et des TPs qui y sont liés. Ce cours ne remplace pas les TPs généraux du CG 2.3.2.

4 dimensions développées : (1) émotions, (2) communication, (3) motivation, et (4) confiance.

L'axe principal pour le niveau MS Educateur est la connaissance et la gestion de cet environnement de hauteur.

2. Concepts/mots-clés

Emotions

Communication

Motivation

Confiance

Environnement

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Reconnaitre les émotions de base			V	
Gérer la peur de la chute et de la hauteur (en moulinette et en tête)			V	
Pratiquer des techniques de feedbacks valorisant la compétence, le sentiment d'efficacité personnel, l'autonomie et le bien-être des grimpeurs suite à un échec/réussite			V	
Gérer le climat motivationnel (Maitrise/Performance)				V
Utiliser une communication spécifique adaptée			V	
Mettre en place et monitorer une grille d'objectifs multiples (processus/performance/résultats) avec les athlètes				V
Mettre en place des routines pour les compétitions avec les grimpeurs				V
Mettre en place des techniques visant à améliorer la perception de la compétence sportive (général) et du sentiment d'efficacité personnel (spécifique) des grimpeurs				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.1	**
CG 2.3.2	**

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.3	*
CS 2.3.4	*
CS 2.3.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

La pratique de ce module se fait lors du module « élèves occasionnels » (CS 2.2.4) et l'évaluation lors du stage d'encadrement (CS 2.2.9), la durée de ces 2 modules n'est donc pas comptabilisée ici.

Temps total de présence en formation	04:00
Temps total de présence en évaluation	00:00
Temps total en présentiel	00:00

Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	01:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	01:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Travaux pratiques utilisant le modèle E-T-A (expérience-théorie-application)	02:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁵⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, « Escalade, s'initier, progresser » ...	V	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Clips vidéos sur Internet	V	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
--	---	-----------------	---	--	---

⁵⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Distribués/envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>
--------------------	-----------------------	---------------	----------------------------------	-----------------------	-----------------------

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input checked="" type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactico-techniques	<input checked="" type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input checked="" type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE/Attitudes	<input checked="" type="radio"/>

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommativ	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

Mode :

QCM ⁵⁶	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas/mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier/portfolio	<input checked="" type="radio"/>	Cahier de travail/d'exercices	<input checked="" type="radio"/>

Critères d'évaluation :

Voir fiche d'évaluation du stage

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Au besoin, il peut se faire assister par un autre moniteur sportif Initiateur SAE minimum.

Matériel : salle d'escalade avec l'équipement d'escalade adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Formation en psychologie du sport	Expérience indispensable en encadrement de grimpeurs visant la performance (à partir du niveau 7a)

11. Diplômes, brevets, certifications⁵⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

⁵⁶ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁵⁷ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.3.6 INTRODUCTION A LA COMPETITION

1. Résumé

Ce cours apportera aux candidats les connaissances nécessaires concernant les différents formats et niveaux de compétition, l'importance de la compétition dans l'évolution d'un jeune grimpeur/sportif et les implications de la compétition.

2. Concepts/mots-clés

Performance sportive

Compétition

Préparation

Guidance

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA/Compétences terminales attendues)

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaitre les différents formats et niveaux de compétitions et ce qu'ils impliquent pour la préparation, l'organisation, le timing et autres aspects liés.			V	
Pouvoir mettre en adéquation les objectifs et capacités personnelles d'un jeune grimpeur avec les différents formats, niveaux et opportunités de compétitions.		V		

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.1	*
CG 2.3.2	*

Code autre module CS	Liens
CS 2.3.3	*
CS 2.3.4	*
CS 2.3.5	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Les savoirs de ce module sont évalués de façon théorique et les savoir-faire et attitudes lors du module du CS 2.2.7 (Organisation d'une Compétition d'Escalade)

Temps total de présence en formation					02:00
Temps total de présence en évaluation					00:30
Temps total en présentiel					02:30
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre : ...	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁵⁸ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

⁵⁸ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

Mode :

QCM ⁵⁹	<input checked="" type="radio"/>	Questions ouvertes	<input checked="" type="radio"/>	Etudes de cas/mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier/portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail/d'exercices	<input type="radio"/>

Critères d'évaluation :

Minimum 60 % au test écrit

8. Pondération-Crédits

Pondération 2 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Matériel : salle d'escalade avec l'équipement d'escalade adéquat

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Responsable Haut Niveau CAB ou Coach Sportif Haut Niveau Escalade	Min 3 années avérées en compétition au niveau national et international

11. Diplômes, brevets, certifications⁶⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

⁵⁹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁶⁰ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.3.7 OUVERTURE DE VOIES EN SAE (VOIES ET BLOC)

1. Résumé

En lien avec le CS 1.3.6 et le stage de fin de formation « ouverture de voies » du MS Initiateur en Escalade SAE, durant lesquels le candidat a vu les aspects sécuritaires et organisationnels, dans sa formation MS Educateur en Escalade SAE, le candidat apprendra à ouvrir des voies d'un niveau requis.

2. Concepts/mots-clés

Gestuelles

Performance sportive

Sécurité

Adaptation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître le protocole de sécurité pour l'ouverture de voies en lead et de blocs				V
Connaître les différentes gestuelles			V	
Connaître les règles d'ouverture				V
Connaître les différentes prises			V	
Placer une zone de sécurité au sol				V
Assurer sa sécurité personnelle sur le mur				V
Ouvrir des voies et blocs entre 6A et 7A (selon son propre niveau).				V
S'adapter à la politique d'ouverture des voies des différentes salles.			V	

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.6	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

L'évaluation du module a lieu pendant le stage d'ouverture de voies et blocs CS 2.3.8 qui n'est pas comptabilisé ici

Temps total de présence en formation					07:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel :					07:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	01:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	06:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00

Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00
Temps total en non présentiel:					10:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	10:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	V	PréAO ⁶¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	O	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre :	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	O	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

La partie évaluation est traitée dans le module suivant Stage d'ouverture de voies et blocs CS 2.3.8

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est une condition indispensable à la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour maximum 10 participants.

Matériel : salle d'escalade avec l'équipement d'ouverture de voies et blocs adéquat

⁶¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres/qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
Chargé de cours de la formation fédérale d'ouverture de voies en SAE ou ouvrier national	Expérience indispensable certifiée d'au moins 3 ans et encore actif

11. Diplômes, brevets, certifications⁶² donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Brevet fédéral d'ouverture de blocs et voies sur SAE ou ouvrier national	Expérience indispensable certifiée d'au moins 3 ans et encore actif

⁶² Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.3.8 STAGE D'OUVERTURE DE VOIES ET BLOCS EN SAE

1. Résumé

En lien avec le CS 1.3.6, dans sa formation MS Educateur en Escalade SAE, le candidat doit ouvrir des voies et blocs d'un niveau requis (2 voies et 3 blocs).

2. Concepts/mots-clés

Gestuelles

Performance sportive

Sécurité

Adaptation

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Appliquer le protocole de sécurité pour l'ouverture de voies et de blocs				V
Appliquer les différentes gestuelles			V	
Appliquer les règles d'ouverture				V
Utiliser les différentes prises			V	
Placer une zone de sécurité au sol.				V
Assurer sa sécurité personnelle sur le mur				V
Ouvrir des voies et blocs entre 6A et 7A (selon son propre niveau)				V
S'adapter à la politique d'ouverture des voies des différentes salles.			V	

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.6	**
CS 2.3.7	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					09:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					09:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	00:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	01:00	Réaliser le stage ouverture de voies/blocs	09:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Aspects traités dans le module précédent CS 2.3.7

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	V

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	O
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	V

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	O
Pratique s/ terrain	V		O

Mode :

QCM ⁶³	O	Questions ouvertes	O	Etudes de cas/mise en situation	V
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	O

Critères d'évaluation :

Repris dans la fiche d'évaluation du stage Ann 5

N°	RAA	NA	EVA	A	AM
1	Appliquer le protocole de sécurité pour l'ouverture de voies et de blocs	Ne connaît pas le protocole de sécurité	Connait mais n'applique pas le protocole de sécurité pour TOUTES les voies et blocs ouverts lors du stage	Connait et applique le protocole de sécurité en permanence	Connait et applique parfaitement le protocole de sécurité en permanence

⁶³ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

2	Appliquer les différentes gestuelles	Les voies et blocs ouverts ont toutes la même gestuelle de base	Très peu de diversité dans la gestuelle	Les voies et blocs ouverts proposent des gestuelles diversifiées	Les gestuelles sont très diversifiées et nécessitent de la recherche de la part du grimpeur
3	Appliquer les règles d'ouverture	N'applique pas les règles d'ouverture	N'applique que partiellement les règles d'ouverture	Applique les règles d'ouverture	Applique les règles d'ouverture avec en plus de la créativité
4	Utiliser les différentes prises	Utilise toujours le même type de prises	Utilise des prises différentes, mais pas toujours adaptées	Utilise les différentes sortes de prises de façon classique	Utilise les différentes sortes de prises avec créativité
5	Placer une zone de sécurité au sol.	Ne place pas de zone de sécurité	Place une zone de sécurité mais pas bien adaptée	Place une zone de sécurité comme prévu dans les règles	Place une zone de sécurité parfaitement adaptée aux circonstances
6	Assurer sa sécurité personnelle sur le mur	Ne se met pas en sécurité	Sa sécurité n'est pas complète et il se met en danger	Est toujours en sécurité du début jusqu'à la fin	Est en sécurité selon les règles qu'il applique de façon créative
7	Ouvrir des voies et blocs entre 6A et 7A (2 voies et 3 blocs de styles différents), en fonction de son propre niveau	Ne réussit pas à ouvrir les voies et blocs dans des styles différents	Les voies et blocs sont ouverts, dans des styles différents, mais pour la moitié la cotation diffère de plus de 2 lettres de ce qui est demandé	Les voies et blocs sont ouverts dans des styles différents et toutes avec une cotation différant de max 1 lettre	Les voies et blocs sont ouverts dans des styles différents et toutes dans la cotation demandée
8	S'adapter à la politique d'ouverture des voies des différentes salles.	Ne suit pas la politique d'ouverture de voies imposée par la salle	Ne suit que partiellement la politique d'ouverture de voies imposée	Suit la politique d'ouverture de voies imposée	Suit parfaitement la politique d'ouverture de voies imposée

Sur les 8 critères : au Max 1 EVA pour autant que cela ne soit pas les critères 5 et 6

8. Pondération-Crédits

La réussite du stage est indispensable pour la certification

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un maître de stage ne peut « coacher » que maximum un participant à la fois, il peut « coacher » plusieurs participants si ceux-ci interviennent à des périodes différentes

Matériel : matériel classique pour l'ouverture de voies en SAE

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Brevet d'ouvreur fédéral de blocs et voies sur SAE minimum (validé par la CPM)	Expérience indispensable certifiée d'au moins 3 ans et toujours en activité

11. Diplômes, brevets, certifications⁶⁴ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
Brevet fédéral d'ouverture de blocs et voies sur SAE ou ouvrier national	Expérience indispensable certifiée d'au moins 3 ans et toujours en activité

⁶⁴ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

Thématique 4 : Aspects sécuritaires et préventifs

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique, aussi bien pour le niveau animateur qu'initiateur est d'acquérir l'ensemble des connaissances et attitudes de base en vue de :

Maîtriser la sécurité sur les terrains de jeux

Eviter le traumatisme lié à la performance

Pondération de l'évaluation de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » dans le cursus de formation : 9 %

Nombre modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs » : 2

Identification des modules de cours de la thématique 4 « Aspects sécuritaires et préventifs »:

CS 2.4.1 Techniques de sécurité et sauvetage en voies d'une longueur

CS 2.4.2 Introduction à la traumatologie et aux aspects de croissance

CS 2.4.1 TECHNIQUES DE SECURITE ET SAUVETAGE EN VOIES D'1 LONGUEUR

1. Résumé

Le MS Initiateur SAE a été limité à l'escalade en tête en SAE avec clippage en sommet de voie pour redescendre. Comme le MS Educateur SAE est également compétent pour la 1^{ère} longueur des voies sportives en falaise, il doit maîtriser différentes techniques supplémentaires : placement des dégaines, passage de tête à moulinette avec les 2 méthodes (rapide et universelle) et réchappe. Il doit également connaître les principes de moulinette fractionnée ainsi que la problématique des cordes trop courtes en moulinette (voies en dalle et dévers prononcé sans contact du grimpeur avec le rocher).

2. Concepts/mots-clés

Passage tête à moulinette

Moulinette fractionnée

Moulinette trop courte

Réchappe

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Maîtrise des techniques de sécurité nécessaires à la progression de voies d'une longueur (pose dégaines, limitation tirage, etc.)				V
Maîtrise des techniques de descente en moulinette (méthode rapide et universelle)				V
Maîtrise du principe de moulinette fractionnée avec descente en auto-moulinette				V
Maîtrise de la réchappe avec abandon de matériel (maillon ou mousqueton)				V
Maîtrise des techniques en cas de corde trop courte (en dalle, mais aussi en dévers quand le grimpeur de tête n'a pas contact avec le rocher pendant la descente)				V
Avoir une connaissance approfondie du matériel généralement utilisé en voies d'1L et de son utilisation				V
Connaître les méthodes de dégagement lors de différents cas de figures en escalade SAE et SNE (voies d'1L) et pouvoir trouver une solution face à une situation inédite				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens

Code autre module CS	Liens
CS 1.4.4	*
CS 1.4.5	*
CS 1.4.6	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation	08:00
Temps total de présence en évaluation	02:00
Temps total en présentiel	10:00

Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	00:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	08:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics, ...	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages,	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	02:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel :					03:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	03:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,	00:00	Autre	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	<input checked="" type="checkbox"/>	Interactif/interdépendant/participatif	<input checked="" type="checkbox"/>	Classe inversée	<input type="checkbox"/>
Outils "digital learning"	<input type="checkbox"/>	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	<input checked="" type="checkbox"/>	Ateliers (semi-) dirigés ;	<input checked="" type="checkbox"/>
Micro-enseignement entre candidats	<input type="checkbox"/>	Mises en situation avec public cible	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>
Auto-formation, recherches personnelles	<input type="checkbox"/>	Documentations/expériences personnelles	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	<input checked="" type="checkbox"/>	PréAO ⁶⁵ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	<input type="checkbox"/>	Cahier formaté d'exercices	<input type="checkbox"/>
Notes personnelles du candidat	<input checked="" type="checkbox"/>	Livres, manuels, revues, articles, ...	<input type="checkbox"/>	Dossiers, portfolio, ...	<input type="checkbox"/>
Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>	Autre : ...	<input type="checkbox"/>

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	<input type="checkbox"/>	Format "papier"	<input type="checkbox"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input checked="" type="checkbox"/>
Distribués/envoyés	<input type="checkbox"/>	A télécharger	<input checked="" type="checkbox"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="checkbox"/>

⁶⁵ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

L'évaluation pratique est comprise dans la durée de ce module.

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input checked="" type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE/Attitudes	<input type="radio"/>

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommativ	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input checked="" type="radio"/>		<input type="radio"/>

Mode :

QCM ⁶⁶	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas/mise en situation	<input checked="" type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier/portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail/d'exercices	<input type="radio"/>

Critères d'évaluation :

N°	RAA	NA	EVA	A	AM
1	Maîtrise des techniques de sécurité en progression de voies d'une longueur (pose dégaines, limitation tirage, positionnement de la corde, etc..)	Ne maîtrise pas les techniques de sécurité en progression de voies d'1L	Fait des erreurs de clippage en progression de voies d'1L	Applique les techniques de sécurité lors de l'escalade de voies d'1L seule quelques erreurs non essentielles (par ex tirage)	Applique parfaitement les mesures de sécurité lors de l'escalade de voies d'1L
2	Maîtrise des techniques de descente en moulinette (méthode rapide et universelle)	Ne maîtrise pas les 2 techniques de descente en moulinette	Connaît les techniques mais ne les applique pas parfaitement	Connaît les techniques et les applique correctement	Connaît et applique parfaitement les techniques
3	Maîtrise du principe de moulinette fractionnée avec	Ne connaît pas le principe de la moulinette fractionnée	Connait le principe, mais ne l'applique pas correctement	Applique le principe de la moulinette fractionnée	Applique parfaitement et avec aisance le principe de la

⁶⁶ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

	descente en auto-moulinette				moulinette fractionnée
4	Maîtrise de la réchappe avec abandon de matériel (maillon ou mousqueton) .	Ne connaît pas la réchappe	N'applique la réchappe que partiellement	Applique correctement le principe de réchappe	Exécute la réchappe avec aisance
5	Maîtrise des techniques en cas de corde trop courte (en dalle, mais aussi en dévers quand le grimpeur de tête n'a pas contact avec le rocher pendant la descente)	Ne connaît pas les techniques à appliquer en cas de corde trop courte pour la moulinette	Hésite dans l'exécution des différentes techniques	Réalise correctement une technique de son choix dans une situation où le grimpeur de tête qui redescend a contact avec le rocher et une autre quand il n'a pas contact	Connaît et exécute avec aisance différentes techniques répondant aux situations spécifiques
6	Avoir une connaissance approfondie du matériel généralement utilisé en voies d'1L et de son utilisation	Ne connaît pas le matériel usuel en voies d'1L	Ne connaît que son propre matériel	Connaît la majorité du matériel usuel en voies d'1L	Connaît le matériel usuel ainsi que les nouveautés du marché
7	Connaître les méthodes de dégagement lors de différents cas de figures en escalade SAE et SNE (voies d'1L) et pouvoir trouver une solution face à une situation inédite	Ne connaît pas les méthodes de dégagement	Connaît les méthodes de dégagement mais les applique de façon hésitante	Connaît les méthodes habituelles de dégagement et parvient après réflexion à résoudre la plupart des situations inédites	Résout les situations classiques et inédites avec aisance

Il faut obtenir un A ou AM pour chacun de ces critères

8. Pondération-Crédits

La réussite de ce module est indispensable à la certification.

Pondération 1 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : un chargé de cours pour l'ensemble des participants (max 12).

Cependant, si leur nombre dépasse 6, il devrait se faire assister par d'autres moniteurs, de niveau Initiateur SAE minimum.

Matériel : matériel classique pour l'escalade en SNE

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

<u>Titres/qualifications</u>	<u>Expériences utiles</u>
MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Maîtrise parfaite des techniques de sauvetage, expérience dans l'enseignement des techniques de sauvetage et d'intervention.

11. Diplômes, brevets, certifications⁶⁷ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

<u>Intitulé</u>	<u>Année de délivrance</u>
MS Initiateur Escalade SNE (après 2015)	Breveté depuis moins de 5 ans ou recyclé

⁶⁷ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.4.2 INTRODUCTION A LA TRAUMATOLOGIE ET AUX ASPECTS DE LA CROISSANCE

1. Résumé

Grâce à l'acquisition en matière de traumatologie directe ou liée à la croissance, le Moniteur Sportif Educateur en Escalade SAE devra proposer et diriger des activités limitant les risques lésionnels pour ses stagiaires.

2. Concepts/mots-clés

Pathologie
Croissance
Traumatisme
Prévention

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaître les principales pathologies liées à la pratique de l'escalade et les risques de lésions pendant la croissance				V
Diriger un groupe en fonction des aspects préventifs, afin de limiter les traumatismes				V
Inculquer les bonnes attitudes pour le futur du sportif				V
Faire respecter les consignes et sensibiliser les participants à la pathologie liée à leur activité				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.3.4	*
CG 1.4.1	*
CG 2.3.4	*
CG 2.4.1	**

Code autre module CS	Liens
CS 1.3.4	**
CG 1.3.5	**

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					04:00
Temps total de présence en évaluation					00:30
Temps total en présentiel					04:30
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoriums, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	02:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	01:00	Autre :	00:00	Autre : ...	00:00

Temps total en non présentiel					01:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	01:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés :	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁶⁸ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	O	Autre : ...	O	Autre : ...	O

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	O	Format électronique, digital, numérique, ...	V
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	V	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	V	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommative	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

⁶⁸ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

Mode :

QCM ⁶⁹	<input checked="" type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas/mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier/portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail/d'exercices	<input type="radio"/>

Critères d'évaluation :

Min 60 % au test écrit

8. Pondération-Crédits

Pondération 2 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats

Matériel : salle de cours

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Docteur en médecine du sport ou Kinésithérapeute ou Ostéopathe	Actif dans le monde de l'escalade indispensable

11. Diplômes, brevets, certifications⁷⁰ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Intitulé	Année de délivrance
Docteur en médecine du sport, kinésithérapeute, ostéopathe	Depuis au moins 3 ans et toujours en activité

⁶⁹ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

⁷⁰ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

Thématique 5 Ethique et déontologie

Objectifs généraux :

Les objectifs généraux de cette thématique sont les connaissances et savoirs théoriques et pratiques de base en vue de :

Aborder ses motivations et ses impacts.

Voyager dans l'histoire de l'activité.

Pondération de l'évaluation de la thématique 5 « Ethique et déontologie » dans le cursus de formation : 4 %

Nombre de modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie » : 2

Identification des modules de cours de la thématique 5 « Ethique et déontologie »:

CS 2.5.1 Développement durable : motivations et impacts

CS 2.5.2 Histoire de l'escalade.

CS 2.5.1 MOTIVATION, ETHIQUE ET DURABILITE

1. Résumé :

Les modules du niveau initiateur ont permis de travailler et analyser ses propres motivations à grimper et celles de ceux que l'on encadre. Sur cette base, un travail de réflexion sur la mise en cohérence des motivations et des impacts a été initié.

Il en ressort que c'est le besoin de mettre en cohérence ses propres motivations et ses impacts qui justifie de prendre en compte la durabilité, de faire attention à la planète, à la nature rencontrée et aux autres, ceux que l'on emmène et ceux que l'on rencontre.

Au niveau Educateur, il s'agit de mieux comprendre les postures de base de la durabilité (faible vs forte) et d'explorer et de discuter les solutions opérationnelles pour garantir cette cohérence et grimper « durable » en prenant soin de l'environnement, de la nature et des personnes que l'on va rencontrer.

2. Concepts/mots-clés :

Éthique

Durabilité

Environnement

Social

Motivations

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Analyser ses motivations à grimper. Sur base de ses propres attentes, se définir un code de conduite en conséquence.				V
Décoder les attentes fondamentales des participants. Être capable de les partager avec les participants et les rencontrer en allant au-delà de l'attente d'une prestation et d'une consommation d'un service.			V	
Comprendre les impacts de l'organisation et de l'encadrement d'une séance d'escalade en SNE			V	
Comprendre les postures de base du Développement Durable. Discriminer durabilité faible vs forte, réduction de la consommation vs réduction de l'impact par unité de consommation. Faire ses choix de postures dans ce cadre.			V	
Trouver les ressources nécessaires pour mettre en place des solutions durables et mettre en pratique ces solutions		V		
Se comporter en privilégiant les solutions durables et en encourageant à leurs pratiques.			V	
Faire preuve en tout temps de tolérance et d'une attitude non-discriminante, sans racisme, ni sexisme, ni autres attitude discriminatoire (physique, âge) tant vis-à-vis des participants, que des autres personnes rencontrées				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.5.1	*
CG 2.5.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.5.1	**
CS 1.5.2	*
CS 1.5.3	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation					04:00
Temps total de présence en évaluation					00:00
Temps total en présentiel					04:00
Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation,	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	02:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:00
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					02:30
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	00:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	02:15
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports, ...)	00:00	Lire charte de la biodiversité	00:15	Autre	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	V	Ateliers (semi-) dirigés ;	V
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : Débat contradictoire	V
Auto-formation, recherches personnelles	V	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : FAQ	V

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus « classique »	O	PréAO ⁷¹ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O

⁷¹ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

Vidéos, clips, podcasts, ...	<input type="radio"/>	Brochure les rochers un univers habité à partager	<input checked="" type="radio"/>	Autre : Métaplan	<input checked="" type="radio"/>
------------------------------	-----------------------	---	----------------------------------	------------------	----------------------------------

Mode diffusion :

Exposé « tableau », projection, ... sans support	<input checked="" type="radio"/>	Format "papier"	<input type="radio"/>	Format électronique, digital, numérique, ...	<input type="radio"/>
Distribués/envoyés	<input type="radio"/>	A télécharger	<input checked="" type="radio"/>	Plateforme type "LMS"	<input type="radio"/>

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	<input type="radio"/>	SF Techniques	<input type="radio"/>	SF Tactiques	<input type="radio"/>	SF Tactico-techniques	<input type="radio"/>
SF Didactiques	<input type="radio"/>	SF Méthodologiques	<input type="radio"/>	SF Pédagogiques	<input type="radio"/>	SE/Attitudes	<input type="radio"/>

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	<input type="radio"/>	Sommativ	Normative	<input type="radio"/>	Certificative	Normative	<input type="radio"/>
	Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input type="radio"/>		Critériée	<input checked="" type="radio"/>

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	<input type="radio"/>	Ecrite	<input checked="" type="radio"/>
Pratique s/ terrain	<input type="radio"/>		<input type="radio"/>

Mode :

QCM ⁷²	<input type="radio"/>	Questions ouvertes	<input type="radio"/>	Etudes de cas/mise en situation	<input type="radio"/>
Démonstrations	<input type="radio"/>	Dossier/portfolio	<input type="radio"/>	Cahier de travail/d'exercices	<input type="radio"/>
Autre : rédaction d'un article ou autre média démontrant une bonne maîtrise des enjeux			<input checked="" type="radio"/>	Autre : ...	<input type="radio"/>

Critères d'évaluation :

L'article doit illustrer et intégrer une capacité de réflexion sur les contradictions entre motivations et réalité de la pratique de la grimpe en milieu naturel.

	NA	EVA	A	AM
Article	L'article n'est pas remis pour la date prévue (max 1 semaine de retard acceptée).	L'article est remis mais est très inconsistant.	L'article décrit une situation de terrain illustrant les contradictions entre motivation et pratique.	La lecture de l'article amène à se poser des questions globales qui dépassent nettement la situation de terrain décrite, il est publiable dans la revue trimestrielle du CAB.

⁷² A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

8. Pondération-Crédits

Comme il s'agit d'un test écrit, les mentions ci-dessus sont transformées en points (sur 20) de façon à s'intégrer dans l'ensemble des tests écrits. Fourchette des points à attribuer par le correcteur : NA = 1 à 6, EVA = 7 à 11, A = 12 à 14 et AM = 15 à 20.

Pondération 2 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

Pour réussir, il faut 60 % à chaque test, ce qui correspond donc à un 12 au minimum + 70 % au total pondéré des tests écrits.

9. Normes d'encadrement et de matériel

Encadrement : 1 chargé de cours pour l'ensemble des candidats

Matériel : 1 salle de cours, tableau pour post-it

10. Qualifications et/ou expériences utiles pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Eco-conseiller ou qualification en développement durable	Min 5 années d'expérience et bonne connaissance de l'escalade

11. Diplômes, brevets, certifications⁷³ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

Pas de dispense

⁷³ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

CS 2.5.2 HISTOIRE DE L'ESCALADE

1. Résumé

Les racines et l'évolution de l'escalade en tant qu'activité et sport, à travers le temps.
Un récit des événements qui ont joué un rôle important dans ce que ce sport est devenu aujourd'hui.

Les racines de l'activité (chasser, protéger, vaincre)

L'évolution comme sport (Elbsandstein, Dolomites, Angleterre, Alpes, Yosemite, Belgique, évolutions des « règles » et de l'éthique, escalade sportive, bloc, ...)

L'évolution du matériel (mousquetons, cordes, baudriers, coinçeurs, friends, spits, chaussons, ...)

Personnages significatifs et leurs contributions à l'escalade (exemples : Oliver Perry-Smith, Herman Buhl, Walter Parry Hasket, George Winkler, Hans Dulfer, Paul Preuss, Emilio Comici, Claudio Barbier, Pierre Allain, Riccardo Cassin, Patrick Edlinger, Wolfgang Gullich, Jerry Moffat...)

Evolution de la difficulté (cotations, dates, voies significatives, ...)

Pour :

- Comprendre pourquoi l'escalade est devenue ce qu'elle est aujourd'hui.
- Apprendre des erreurs du passé.
- Apprendre l'importance de protéger ce que nous avons.
- Comprendre les changements.
- Pouvoir fournir un sens d'identité, une source d'inspiration et de motivation.

2. Concepts/mots-clés

Racines

Evolution

Compréhension

Protection

3. Résultats d'Acquis d'Apprentissage (RAA)/Compétences terminales attendues

Descripteurs des résultats attendus au terme des apprentissages	1	2	3	4
Connaitre les événements qui ont joué un rôle important dans ce que ce sport est devenu aujourd'hui			V	
Comprendre comment l'escalade a évolué			V	
Réagir avec respect pour l'environnement, les autres et le rocher				V
Être un bon exemple				V
Inspirer et motiver d'autres à grimper, évoluer, apprendre, dépasser leurs limites, à être une bonne personne				V

4. Liens entre modules de formation - forts/élevés (*) ou très forts/très élevés (**)

Code module CG	Liens
CG 1.5.1	*

Code autre module CS	Liens
CS 1.5.1	**
CS 1.5.2	*

5. Volumes horaires et charge théorique de travail

Temps total de présence en formation	02:00
Temps total de présence en évaluation	00:30
Temps total en présentiel	02:20

Assister/participer aux cours théoriques (en auditoires, classes, ... apprentissages « théoriques », activités de conceptualisation, ...)	02:00	Assister/participer aux cours pratiques (sur le terrain, ... apprentissages « pratiques », exercices tactico-techniques, de démonstrations, de didactique, d'animations, de (micro-) enseignement,	00:00	Participer à des séminaires, colloques, workshop, clinics,	00:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés, stages, ...	00:00	Assister à des séances de révisions/Observer des séances-types	00:00	Se soumettre aux examens théoriques	00:30
Se soumettre aux examens pratiques	00:00	Autre :	02:00	Autre :	00:00

Temps total en non présentiel					02:00
S'exercer dans des travaux pratiques, dans des travaux dirigés en dehors des activités en présentiel	00:00	Se préparer aux examens, étudier de manière indépendante et personnelle	02:00	Préparer des projets, des dossiers en dehors des activités en présentiel	00:00
Produire/finaliser tous types travaux (préparation, portfolio, rapports,	00:00	Autre :	00:00	Autre :	00:00

6. Méthodologie et supports de l'animation

Méthodologie :

Magistral	V	Interactif/interdépendant/participatif	V	Classe inversée	O
Outils "digital learning"	O	Mise en situation de résolution de problème (étude de cas)	O	Ateliers (semi-) dirigés ;	O
Micro-enseignement entre candidats	O	Mises en situation avec public cible	O	Autre : ...	O
Auto-formation, recherches personnelles	O	Documentations/expériences personnelles	O	Autre : ...	O

Supports :

Type de support de cours :

Syllabus "classique"	O	PréAO ⁷⁴ : ppt, prezi, keynote, scenarii, ...	V	Cahier formaté d'exercices	O
Notes personnelles du candidat	V	Livres, manuels, revues, articles, ...	O	Dossiers, portfolio, ...	O
Vidéos, clips, podcasts, ...	V	Autre : ...	O	La charte CAB biodiversité	V

Mode diffusion :

Exposé "tableau", projection, ... sans support	V	Format "papier"	V	Format électronique, digital, numérique, ...	O
Distribués/envoyés	O	A télécharger	V	Plateforme type "LMS"	O

⁷⁴ PréAO : Présentation Assistée par Ordinateur

7. Modalités d'évaluation

Champs d'évaluation :

Savoirs/connaissances	V	SF Techniques	O	SF Tactiques	O	SF Tactico-techniques	O
SF Didactiques	O	SF Méthodologiques	O	SF Pédagogiques	O	SE/Attitudes	O

Type d'évaluation :

Continue/permanente/formative/en cours de formation	Normative	O	Sommativ	Normative	O	Certificative	Normative	V
	Critériée	O		Critériée	O		Critériée	O

Forme d'évaluation

Contexte :

Orale	O	Ecrite	V
Pratique s/ terrain	O		O

Mode :

QCM ⁷⁵	V	Questions ouvertes	V	Etudes de cas/mise en situation	O
Démonstrations	O	Dossier/portfolio	O	Cahier de travail/d'exercices	O

Critères d'évaluation :

Min 60 %

8. Pondération et crédits

Pondération 1 (voir annexe 6 Grille délibération Educ SAE)

9. Normes d'encadrement et matériel

Un intervenant pour le groupe, matériel de projection, documentation

10. Qualifications et/ou expériences utiles exigées pour les intervenants

Titres/qualifications	Expériences utiles
Pas de titre particulier	Passionné de l'histoire de l'escalade et expérience reconnue dans le milieu de l'escalade

11. Diplômes, brevets, certifications donnant droit à une dispense totale du module de plein droit

PAS de dispense

⁷⁵ A éviter dans le cadre d'évaluation de compétences ! Veiller à un niveau taxonomique élevé de ce mode d'évaluation

4.2. Tableau synthèse « charge théorique de travail » du niveau de formation

<i>Synthèse « charge théorique de travail »</i>					
	Modules	Présentiel	Evaluation	Non-Présentiel	Total
1	CS 2.1.1 Formation MS Educateur Escalade : présentation de la formation	1:00	0:00	1:00	2:00
2	CS2.1.2 Accident : le constat, la déclaration, les assurances	1:00	0:30	1:00	2:30
3	CS 2.1.3 Organisation de l'escalade en Belgique, en Europe et dans le monde.	1:00	0:00	0:00	1:00
4	CS 2.1.4 Structure Artificiel Escalade : projet d'aménagement	2:00	0:00	4:00	6:00
Th1 Cadre institutionnel et législatif		5:00	0:30	6:00	11:30
1	CS 2.2.1 Structuration d'un cycle pour la consolidation de la performance par les jeux et exercices	4:00	1:00	2:00	7:00
2	CS 2.2.2 Méthodologie et évaluation des actions didactiques	9:00	0:00	2:00	11:00
3	CS 2.2.3 Outils pédagogiques	6:00	0:00	0:00	6:00
4	CS 2.2.4 Enseignement : pratique avec des élèves occasionnels, publics particuliers	26:00	0:00	8:00	34:00
5	CS 2.2.5 Fonctionnement et conduite d'un groupe et d'une équipe de moniteurs	6:00	0:00	0:00	6:00
6	CS 2.2.6 Conception, organisation et gestion d'un projet, d'un stage ou d'un évènement d'escalade	1:00	0:00	0:00	1:00
7	CS 2.2.7 Organisation d'une compétition d'escalade	6:00	0:00	20:00	26:00
8	CS 2.2.8 Formation CATAGSAE : cadre organisationnel et juridique, contenu et méthodologie	4:00	0:30	1:00	5:30
9	CS 2.2.9 Stage d'encadrement	24:00	stage	10:00	34:00
10	CS 2.2.10 Stage CATAGSAE	4:00	stage	2:00	6:00
Th2 Didactique et méthodologie		90:00	1:30	45:00	136:30
1	CS 2.3.1 Identification des facteurs de la performance : Lead-Boulder-Speed	3:00	0:30	2:00	5:30
2	CS 2.3.2 Physiologie de l'effort appliquée à l'escalade	6:00	0:30	4:00	10:30
3	CS 2.3.3 Gestuelle et analyse tactique	12:00	0:00	4:00	16:00
4	CS 2.3.4 Escalade imposée en SAE et voies d'une longueur SNE dite « sportive ».	3:00	0:00	10:00	13:00
5	CS 2.3.5 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance en escalade	4:00	0:00	10:00	14:00

6	CS 2.3.6 Introduction à la compétition	2:00	0:30	1:00	3:30
7	CS 2.3.7 Ouverture de voies en SAE (Lead et Boulder)	7:00	0:00	10:00	17:00
8	CS 2.3.8 Stage d'ouverture de voies en SAE	9:00	stage	0:00	9:00
Th3 Facteurs déterminants de l'activité et de la performance		44:00	1:30	39:00	84:30
1	CS 2.4.1 Techniques de sécurité et sauvetage en voies d'une longueur	8:00	2:00	3:00	13:00
2	CS 2.4.2 Introduction à la traumatologie et aux aspects de croissance	4:00	0:30	1:00	5:30
Th4 Aspects sécuritaires et préventifs		12 :00	2:30	4:00	18:30
1	CS 2.5.1 Motivations, éthique et durabilité	4:00	0:00	2:30	6:30
2	CS 2.5.2 Histoire de l'escalade	2:00	0:30	2:00	4:30
Th5 Ethique et déontologie		6:00	0:30	4:30	11:00
Charge théorique de travail totale		157:00	6:30	98:30	262:00

4.3. Tableau synthèse des pondérations modules vs thématiques et thématiques vs cursus (charge théorique de travail)

<i>Synthèse des pondérations modules vs thématiques & thématiques vs cursus</i>			
	Modules	Pondération du module dans la thématique	Pondération de la thématique dans le cursus de formation
1	CS 2.1.1 Présentation de la formation	18%	4,5 %
	CS 2.1.2 Accident : le constat, la déclaration, les assurances	22%	
	CS 2.1.3 Organisation de l'escalade en Belgique, en Europe et dans le monde	8%	
	CS 2.1.4 SAE : projet d'aménagement	52%	
2	CS 2.2.1 Structuration d'un cycle pour la consolidation de la performance par les jeux et exercices	5%	52 %
	CS 2.2.2 Méthodologie et évaluation des actions didactiques	8%	
	CS 2.2.3 Outils pédagogiques	4%	
	CS 2.2.4 Pratique avec des élèves occasionnels, publics particuliers	25%	
	CS 2.2.5 Fonctionnement et conduite d'un groupe et d'une équipe de moniteurs	4%	
	CS 2.2.6 Conception, organisation et gestion d'un projet, d'un stage ou d'un évènement d'escalade	1%	
	CS 2.2.7 Organisation d'une compétition d'escalade	20%	
	CS 2.2.8 Formation CATAGSAE : cadre organisationnel et juridique, contenu et méthodologie.	4%	
	CS 2.2.9 Stage d'encadrement	25%	
	CS 2.2.10 Stage CATAGSAE	4%	
3	CS 2.3.1 Identification des facteurs de la performance : Lead-Boulder-Speed	6%	32 %
	CS .2.3.2 Physiologie de l'effort appliquée à l'escalade	12%	
	CS 2.3.3 Gestuelle et analyse tactique	19%	
	CS 2.3.4 Escalade imposée en SAE et voies d'une longueur SNE dite « sportive ».	14%	
	CS 2.3.5 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance en escalade	15%	
	CS 2.3.6. Introduction à la compétition.	4%	
	CS 2.3.7 Ouverture de voies en SAE (Lead et Boulder)	20%	
	CS 2.3.8 Stage d'ouverture de voies en SAE	10%	
4	CS 2.4.1 Techniques de sécurité et sauvetage en voies d'une longueur	70%	7 %
	CS 2.4.2 Introduction à la traumatologie et aux aspects de croissance	30%	
5	CS 2.5.1 Motivations éthiques et durabilité	59%	4,5 %
	CS 2.5.2 Histoire de l'escalade	41%	

4.4. Tableau synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation

<i>Synthèse des titres/qualifications et expériences utiles à la fonction d'intervenant dans le dispositif de formation</i>			
	<i>Modules</i>	<i>Titres et qualifications</i>	<i>Expériences utiles</i>
1	CS 2.1.1 Formation MS Educateur Escalade : présentation de la formation	Responsable des formations CAB ou Titulaire de la formation	
	CS212 Accident : le constat, la déclaration, les assurances	Diplômé en droit avec expérience en litige au civil et en assurances	Min 5 ans d'expérience
	CS 2.1.3 Organisation de l'escalade en Belgique, en Europe et dans le monde	Directeur sportif CAB ou Responsable haut niveau CAB ou MS Entraîneur Escalade SAE	Actif dans le milieu de la compétition à un niveau international
	CS 2.1.4 SAE : projet d'aménagement	Propriétaire/Gérant d'une SAE, diplômé de l'enseignement supérieur avec connaissances en gestion et/ou en éducation physique	En fonction depuis au min 5 ans
2	CS 2.2.1 Structuration d'un cycle pour la consolidation de la performance par les jeux et exercices	Diplômé en éducation physique à finalité d'agrégé de l'enseignement ou diplômé en science de l'éducation + MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Min 5 années avérées dans l'encadrement en escalade sportive (tout âge)
	CS 2.2.2 Méthodologie et évaluation des actions didactiques		
	CS 2.2.3 Outils pédagogiques		
	CS 2.2.4 Pratique avec des élèves occasionnels, publics particuliers		
	CS 2.2.5 Fonctionnement et conduite d'un groupe et d'une équipe de moniteurs	MS éducateur ou niveau 2 minimum dans l'une des disciplines de sports de montagne (alpinisme, randonnée ou escalade) ou équivalent	Min 10 années avérées en management et en formation d'adultes. Expérience en escalade recommandée, y compris dans des situations d'encadrement.
	CS 2.2.6 Conception, organisation et gestion d'un projet, d'un stage ou d'un évènement d'escalade	MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Min 5 années avérées en organisation de stages divers (escalade sportive)

	CS 2.2.7 Organisation d'une compétition d'escalade	Organisateur de compétitions	Min 5 années avérées dans l'organisation de compétitions d'escalade de niveau national, dont au moins 5 compétitions en tant que responsable principal.
	CS 2.2.8 Formation CATAGSAE : cadre organisationnel et juridique, contenu et méthodologie.	Titulaire formation CATAGSAE ou Responsable d'un Centre Régional de Coordination CATAGSAE	Min 5 ans d'expérience
	CS 2.2.9 Stage d'encadrement	MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent, repris sur la liste de maîtres de stage	Min 3 ans d'expérience et agréé par la CPM
	CS 2.2.10 Stage CATAGSAE	MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade, repris sur la liste de maîtres de stage	Min 3 années avérées en organisation de formations CATAGSAE
3	CS 2.3.1 Identification des facteurs de la performance : Lead-Boulder-Speed	Diplômé en éducation physique + MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Expérience indispensable en encadrement de grimpeurs visant la performance (à partir du niveau 7a)
	CS 2.3.2 Physiologie de l'effort appliquée à l'escalade		
	CS 2.3.3 Gestuelle et analyse tactique	MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Expérience indispensable en encadrement de grimpeurs visant la performance (à partir du niveau 7a), au fait des dernières tendances en escalade sportive
	CS 2.3.4 Escalade imposée en SAE et voies d'une longueur SNE dite « sportive ».		
	CS 2.3.5 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance en escalade	Formation en psychologie du sport	Expérience indispensable en encadrement de grimpeurs visant la performance (à partir du niveau 7a)
	CS 2.3.6. Introduction à la compétition	Responsable Haut Niveau CAB, ou Coach Sportif Haut Niveau Escalade	Min 3 années avérées en compétition au niveau national et international
	CS 2.3.7 Ouverture de voies en SAE (Lead et Boulder)	Chargé de cours de la formation fédérale d'ouverture de voies en SAE ou ouvreure national	Expérience indispensable certifiée d'au moins 3 ans et encore actif
	CS 2.3.8 Stage d'ouverture de voies en SAE	Brevet d'ouvreure fédéral de blocs et	Expérience indispensable certifiée

		voies sur SAE minimum (validé par la CPM)	d'au moins 3 ans et toujours en activité
4	CS 2.4.1 Techniques de sécurité et sauvetage en voies d'une longueur	MS éducateur ou niveau 2 minimum en escalade ou équivalent	Maitrise parfaite des techniques de sauvetage, expérience dans l'enseignement des techniques de sauvetage et d'intervention.
	CS 2.4.2 Introduction à la traumatologie et aux aspects de croissance	Docteur en médecine du sport ou Kinésithérapeute ou Ostéopathe	Actif dans le monde de l'escalade indispensable
5	CS 2.5.1 Motivations éthique et durabilité	Eco-conseiller ou qualification en développement durable	Min 5 années d'expérience et bonne connaissance de l'escalade
	CS 2.5.2 Histoire de l'escalade	Pas de titre particulier	Passionné de l'histoire de l'escalade et expérience reconnue dans le milieu de l'escalade

Remarque : pour le stage, le maître de stage doit être repris sur la liste « maître de stage Educ SAE » ou « maître de stage ouverture de voies niveau Educ SAE » validée en CPM.

4.5. Tableau synthèse des diplômes, brevets, certifications¹⁵ donnant droit à une dispense dans le dispositif de formation

Synthèse des diplômes, brevets, certifications ⁷⁶ donnant droit à une dispense totale du module de plein droit		
	Modules	Titres et qualifications
1	CS 2.1.1 Formation MS Educateur Escalade : présentation de la formation	Pas de dispense
	CS212 Accident : le constat, la déclaration, les assurances	Diplôme en droit avec expérience en litige au civil et en assurances
	CS 2.1.3 Organisation de l'escalade en Belgique, en Europe et dans le monde	Pas de dispense
	CS 2.1.4 SAE : projet d'aménagement	Pas de dispense
2	CS 2.2.1 Structuration d'un cycle pour la consolidation de la performance par les jeux et exercices	Pas de dispense
	CS 2.2.2 Méthodologie et évaluation des actions didactiques	Pas de dispense
	CS 2.2.3 Outils pédagogiques	Pas de dispense
	CS 2.2.4 Pratique avec des élèves occasionnels, publics particuliers	Pas de dispense
	CS 2.2.5 Fonctionnement et conduite d'un groupe et d'une équipe de moniteurs	Pas de dispense
	CS 2.2.6 Conception, organisation et gestion d'un projet, d'un stage ou d'un évènement d'escalade	Pas de dispense
	CS 2.2.7 Organisation d'une compétition d'escalade	Pas de dispense
	CS 2.2.8 Formation CATAGSAE : cadre organisationnel et juridique, contenu et méthodologie.	Pas de dispense
	CS 2.2.9 Stage d'encadrement	Pas de dispense
	CS 2.2.10 Stage CATAGSAE	Pas de dispense
3	CS 2.3.1 Identification des facteurs de la performance : Lead-Boulder-Speed	Pas de dispense
	CS .2.3.2 Physiologie de l'effort appliquée à l'escalade	Diplôme en sciences de la motricité (éducation physique) avec une finalité/option entraînement du sportif.

⁷⁶ Obligation d'une certification/d'une validité par une autorité publique

	CS 2.3.3 Gestuelle et analyse tactique	Pas de dispense
	CS 2.3.4 Escalade imposée en SAE et voies d'une longueur SNE dite « sportive ».	Pas de dispense
	CS 2.3.5 Aspects psycho-émotionnels et environnementaux de la performance en escalade	Pas de dispense
	CS 2.3.6. Introduction à la compétition.	Pas de dispense
	CS 2.3.7 Ouverture de voies en SAE (Lead et Boulder)	Brevet fédéral d'ouverture de blocs et voies sur SAE ou ouvrier national
	CS 2.3.8 Stage d'ouverture de voies en SAE	Brevet fédéral d'ouverture de blocs et voies sur SAE ou ouvrier national
4	CS 2.4.1 Techniques de sécurité et sauvetage en voies d'une longueur	MS Initiateur Escalade SNE (après 2015)
	CS 2.4.2 Introduction à la traumatologie et aux aspects de croissance	Docteur en médecine du sport, kinésithérapeute, ostéopathe
5	CS 2.5.1 Motivations éthique et durabilité	Pas de dispense
	CS 2.5.2 Histoire de l'escalade	Pas de dispense

4.6. Révision du contenu des formations

Le programme et le contenu des formations pourront être revus après chaque année académique dans un souci d'amélioration et de qualité, moyennant l'avis de la Commission pédagogique mixte. Le coût du minerval est laissé à l'appréciation de la fédération et des cercles formateurs en fonction, notamment, des adaptations de contenus.

La fédération veille à évaluer le suivi des formations et les méthodologies pédagogiques avec les chargés de cours et stagiaires en vue d'améliorer l'offre et de parfaire son adéquation avec le référentiel.

Des évaluations de la formation pourront être menées avec les titulaires, les chargés de cours, les maîtres de stage et les stagiaires ainsi qu'avec l'opérateur des formations, ses délégués, la Commission pédagogique mixte et les experts techniques en vue de capitaliser les acquis et adapter, si besoin, les objectifs et contenus.

Les modifications apportées deviennent effectives après l'aval de la Commission pédagogique mixte, ou, à défaut, après avoir reçu l'approbation provisoire et conjointe du conseiller pédagogique ADEPS et du directeur technique.

5 REFERENTIEL FORMATION : DESCRIPTION DU PROGRAMME DES CONTENUS DES STAGES EDUCATEUR SAE

Ce chapitre répond à l'Art. 39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, aux points 5 (**description des programmes et contenus des stages**) et 6 (**description des modalités d'évaluation**).

5.1. Cadre et organisation

Pour le niveau Educateur Escalade Sportive, les stages prévus sont les suivants :

- Stage ouverture de voies en SAE (Lead et Boulder) 9 heures (6 Lead et 3 Bloc)
- Stage CATAGSAE 4 heures
- Stage d'encadrement 24 heures

Le stage « **ouverture de voies** » (**CS 2.3.8**), se déroule après le module CS 2.3.7.

Durant son stage, le candidat doit réaliser 2 voies en lead (6h) et 3 voies en boulder (3h) en correspondance aux niveaux exigés par son maître de stage. Son stage doit se dérouler dans une salle d'escalade faisant partie des cercles du CAB et ayant au minimum 15 mètres de hauteur (pour les voies Lead). Le candidat ne peut pas être membre du cercle dans lequel il effectue son stage d'ouverture de voies.

Le candidat doit choisir un maître de stage « ouvrier » repris dans la liste validée par la CPM et disponible sur le site www.clubalpin.be.

L'ouverture des voies lead ou boulder peut se faire dans deux cercles différents.

Avant d'entamer son stage, le candidat informe le responsable des formations ainsi que le titulaire de la formation (s'il y en a un) du (des) lieux, du (des) nom(s) du (des) maître(s) de stage et de la (des) dates de début. A défaut, le stage peut être considéré comme nul.

Après son stage, le candidat doit transmettre son évaluation (annexe 5) au responsable des formations au plus tard 7 jours ouvrables avant la délibération. Cette évaluation sera envoyée en un seul fichier pdf à formation@clubalpin.be.

En cas de retard, le stagiaire sera délibéré à la prochaine délibération qui pourrait avoir lieu l'année suivante.

Les prestations réalisées lors du stage (aussi bien par le candidat que par le maître de stage) sont réalisées à titre gracieux.

Le stage « **encadrement CATAGSAE (CS 2.2.10)** », se déroulera après le module CS 2.2.8. Durant son stage, le candidat doit prendre en charge un ou plusieurs modules d'une formation CATAGSAE.

Pour ce faire, le candidat doit entrer en contact avec l'un des centres régionaux de coordination des formations CATAGSAE afin d'y trouver un maître de stage (liste agréée par le CAB). En concertation avec son maître de stage, le candidat doit réaliser un dossier qu'il doit transmettre au titulaire de la formation. Il ne pourra commencer son stage qu'une fois le dossier est validé.

Le dossier de stage ainsi que l'évaluation didactique (annexe 4) seront remis par le candidat au responsable des formations directement après la fin du stage et au plus tard 7 jours avant la délibération. Ce dossier sera envoyé en un seul fichier pdf à formation@clubalpin.be.

En cas de retard, le stagiaire sera délibéré à la prochaine délibération qui pourrait avoir lieu l'année suivante.

Les prestations réalisées lors du stage (aussi bien par le candidat que par le maître de stage) sont réalisées à titre gracieux.

Le stage « **encadrement général** (CS 2.2.9) » se déroulera après le dernier module de la thématique 2.

Durant ce stage, le candidat prend le rôle de chargé de cours dans l'organisation d'un cursus de séances hebdomadaires ou d'un stage de progression en escalade sportive. Pour ce faire, il doit trouver un maître de stage repris dans la liste agréée par la CPM pour la formation des MS Educateur Escalade. En concertation avec son maître de stage, le candidat doit réaliser un dossier qu'il doit transmettre au titulaire de la formation. Il ne pourra commencer son stage qu'une fois le dossier validé. Le candidat ne peut pas être membre du cercle dans lequel il effectue son stage d'encadrement.

L'évaluation de ce stage se fait au travers d'une évaluation didactique (annexe 3) complétée par le maître de stage.

5.1.1 Enoncé des compétences générales

Pour l'ensemble des stages, le stagiaire doit démontrer les compétences suivantes :

- organiser la programmation (recherche et proposition de stage, mise en place de projets, contacts avec le maître de stage, rencontres avec les participants et autres organismes concernés, etc.) ;
- gérer administrativement et pratiquement l'ensemble des activités de stage;
- assurer le suivi administratif du rapport de stage et des attestations de participation ;
- rédiger le projet de stage et en particulier les préparations de leçons ou d'activités avant la réalisation pratique et présenter celles-ci à son maître de stage pour évaluation;
- auto-évaluer l'activité réalisée et définir ce qui est « à revoir » ou « à corriger ».

5.1.2 Enoncé des compétences spécifiques

Dans le stage « **ouverture de voies** », le candidat doit démontrer les capacités suivantes :

- Ouvrir 2 voies en lead et 3 voies en bloc contenant des gestuelles d'un niveau requis situé entre 6a et 7a
- Maîtriser les aspects sécuritaires et organisationnels

Dans le stage « **encadrement CATAGSAE** », le candidat doit démontrer les capacités suivantes :

- Connaître les compétences diffusées après des enseignants en éducation physique
- Connaître de façon approfondie le cadre des formations CATAGSAE
- S'adapter au public cible (professeurs et éducateurs spécialisés en éducation physique)

Dans le stage « **encadrement général** », le candidat doit démontrer les capacités suivantes :

- Utiliser les outils pédagogiques, didactiques et méthodologiques pour consolider les habiletés motrices spécifiques individuelles des grimpeurs en vue d'une pratique précompétitive et une amélioration de la performance.

5.1.3 Assurance pendant le stage

Les différents stages font partie de la formation MS Educateur et le candidat ainsi que les maîtres de stage sont couverts par l'assurance du CAB. En ce qui concerne les élèves, le candidat stagiaire doit vérifier auprès de l'organisateur et du maître de stage que les élèves sont bien

couverts par une assurance RC ainsi qu'accident corporel. Pour la partie du stage se déroulant en SNE, les élèves doivent être membres du CAB ou disposer d'une invitation.

5.2. Dossier de stage (uniquement stage d'encadrement et CATAGSAE)

5.2.1 Signalétique

En dehors des fiches d'évaluation des stages (Ann 3 ou 4), la forme à donner au dossier de stage est laissée à l'appréciation du stagiaire.

Au niveau contenu, le dossier de stage comprendra au minimum la description du projet de stage, le rapport de stage et la fiche d'évaluation.

5.2.2 Projet de stage

Objectifs

Le **projet de stage** a pour objectif de préparer le stage d'encadrement CATAGSAE et encadrement général. Il sert de carnet de bord et évolue en regard des remarques et conseils prodigués par le Maître de stage. Il faut donc garder à ce projet une présentation « évolutive » avec un premier texte, les remarques du maître de stage et éventuellement un second texte, etc. Le projet de stage ne peut normalement pas être directement le texte final (il faudrait qu'il soit parfait dès le premier jet, ce qui ne devrait jamais être le cas).

Plan rédactionnel

Le **projet de stage** comprend au moins :

- Les coordonnées du candidat
- le cadre du stage : fédération, organisme, ... ;
- le calendrier complet : dates, heures de prestation + **total**, lieux ;
- la description du groupe : nombre, âge, type de participants... ;
- le ou les objectifs à atteindre par les participants
- la fiche technique reprenant toute la programmation de l'activité (cette fiche peut être le(s) document(s) qui sera (ont) remis aux participants).
- Des espaces réservés au maître de stage pour indiquer diverses appréciations et évaluations ainsi que ses actions correctives ou de remédiation éventuelles.

5.2.3 Rapport de stage

Objectifs

Outil de formalisation : capitaliser les informations, les connaissances, les compétences et les pratiques liées à la formation théorique et pratique, dans le but d'orienter ses démarches en tant que moniteur sportif.

Servir d'auto-analyse afin d'intégrer les notions de compétences et s'orienter vers des propositions d'amélioration le cas échéant.

Outil d'évaluation : démontrer au maître de stage ainsi qu'au référent que le stagiaire a développé des pratiques professionnelles et pédagogiques de Moniteur Sportif.

Plan rédactionnel

Après réalisation, le stagiaire établit pour chaque stage d'encadrement un **rapport de stage** qui comprendra au moins :

- le projet de stage
- la réalisation du stage : « ce qui a été réalisé », de même que les fiches techniques

- les points forts : « ce qui est à répéter » ;
- les opportunités à développer dans le cadre d'un futur stage d'escalade : « ce qui est à revoir ou à corriger » ;
- une synthèse de l'évaluation faite par les participants ainsi que les fiches d'évaluation ou d'appréciation utilisées ;

5.2.4 Evaluation du stage

Le maître de stage remplit la fiche d'évaluation correspondant au stage (Ann 3 ou 4) qui est contresignée par le stagiaire et jointe par ce dernier à son rapport de stage.

5.3. Règles concernant les Maîtres de stage

1. Le Maître de stage doit être Moniteur sportif de niveau Educateur ou niv 2 escalade avec une expérience reconnue dans l'encadrement d'activités d'escalade, principalement dans des cercles de la Fédération.
2. Le Maître de stage doit avoir pratiqué régulièrement l'encadrement de la pratique visée pendant les trois dernières années et être en ordre de recyclage.
3. La Fédération tient à disposition des candidats une liste de Maîtres de stage pour chaque niveau de formation en fonction de leurs qualifications. Cette liste est validée par la CPM.
4. Une liste de Maîtres de stage « ouvriers » est également établie par la Fédération de façon séparée pour le stage d'ouverture de voies en SAE. Cette liste est également validée en CPM.
5. Le candidat doit choisir un maître de stage repris sur cette liste, éventuellement, il peut en proposer un autre hors liste, mais qui doit obtenir l'aval préalable de la Fédération ET du Conseiller pédagogique. Ce moniteur sera, lors de la prochaine CPM, confirmé ou non sur la liste de la Fédération. Un moniteur refusé précédemment par la CPM comme Maître de stage ne pourra fonctionner en tant que tel jusqu'à une décision contraire de la CPM.
6. Le Maître de stage peut éventuellement être imposé au candidat par la Fédération, la CPM ou le Conseiller Pédagogique.
7. Pendant le stage, le candidat est placé sous la responsabilité du Maître de stage. Les séances animées sont répertoriées consciencieusement et visées par le maître de stage. Le rapport de stage est également signé par le maître de stage.
8. Le Maître de stage n'est pas tenu d'accepter la mission proposée.
9. Les prestations de Maître de stage seront toujours effectuées à titre gracieux.

5.4. Acceptation potentielle des maîtres de stage

En acceptant la mission de Maître de stage, celui-ci accepte implicitement :

- D'exercer sa fonction en accord avec le contenu de ce référentiel et en toute objectivité
- D'offrir au stagiaire les conditions adéquates pour réaliser son stage
- D'intégrer le stagiaire à l'équipe des cadres du dispositif de formation au sein de son cercle ;
- D'impliquer activement le candidat dans la conduite des cours faisant l'objet du stage ;
- D'accomplir les tâches administratives nécessaires (suivi du dossier et rapport de stage, remplir la fiche d'évaluation, ...) ;
- De dialoguer avec le responsable des formations des cadres du CAB, chaque fois que c'est nécessaire ;
- De communiquer régulièrement ses remarques et de conseiller le candidat tant oralement que par le biais de l'évaluation écrite finale (cahier de stage) ;

- D'accueillir la visite éventuelle d'un superviseur des formations de cadre (de la Fédération ou de la DG Sports)

5.5. Endroits et niveaux de stage

- Le stagiaire recherche les possibilités de stages en adéquation parfaite avec le niveau de compétences générales et spécifiques, voir paragraphes 5.1.1 et 5.1.2.
- Avant tout démarrage, le candidat doit obtenir une confirmation d'autorisation de la part du responsable des formations ou du titulaire de la formation.
- Le stage d'ouverture de voie est réalisé dans la salle d'escalade désignée par le Maître de stage « ouvrier » choisi par le candidat.
- Pour rappel, le candidat doit réaliser ses stages dans des cercles différents de celui auquel il est affilié.
- Le stage d'encadrement CATAGSAE se déroule dans la salle sélectionnée par le responsable du Centre Régional de Coordination pour l'organisation de la formation CATAGSAE.
- Pour le stage d'encadrement le candidat s'intègre, en tant que chargé de cours, au sein d'une activité du cercle ou de l'organisation pour lequel son maître de stage est actif.

5.6. Evaluation des stages et du rapport de stage

L'évaluation des stages d'encadrement porte sur :

la prestation du stagiaire en tant qu'encadrant (évaluation en mode continu par le maître de stage) sur base de critères définis dans la fiche d'évaluation du stage (Ann ...).

la production d'un dossier de stage, sous forme libre, qui comprend 2 volets distincts : le projet de stage et le rapport de stage
dans le cadre du stage d'encadrement, le candidat présente son dossier de stage devant un jury (15 min) suivi d'une séance de questions/réponses (15 min).

L'évaluation du stage d'ouverture de voies porte sur la capacité du candidat d'ouvrir des voies du niveau exigé tout en respectant les règles d'organisation et de sécurité.

5.7. Conséquences en cas de non-réussite du stage

L'évaluation du stage fait partie intégrante de la délibération du jury de 1ère session. Un stage réalisé après le déroulement d'un jury de délibération ne pourra être délibéré que lors du jury de délibération suivant (soit jury de 2ème session, soit le jury de 1ère session de l'année suivante).

En cas d'échec au stage, le jury demandera au responsable des formations d'organiser un second stage avec un autre maître de stage, désigné par la fédération.

En cas de second échec, l'échec sera définitif.

Le candidat pourra cependant se représenter à une nouvelle formation éducateur SAE au minimum 2 ans après la non-réussite de son stage en mettant cette période à profit pour mûrir et augmenter son expérience. Des dispenses pourront être demandées et accordées en fonction des résultats obtenus lors de la première formation, mais uniquement pour les cours ; tous les examens et évaluations devront être repassés.

6 REFERENTIEL « EVALUATION » : DESCRIPTION DES MODALITES D'EVALUATION MS EDUCATEUR EN ESCALADE SAE

Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, aux points 6 (**description des modalités d'évaluation**) et 7 (**conditions de dispenses et d'équivalence de diplômes**).

Objectif et contenu des évaluations

Afin d'obtenir le titre de moniteur sportif, le stagiaire, outre le suivi effectif des cours, doit passer avec succès les épreuves d'évaluation théoriques, pratiques et didactiques, avoir réalisé avec succès les différents stages et être délibéré positivement par un jury. Les modalités d'évaluation de chaque module de cours (évaluation théorique, pratique et/ou didactique) sont reprises au chapitre 4, dans la fiche « type ECTS » du module concerné.

Il y a 3 types d'évaluations décrites ci-dessous : évaluation théorique (tests écrits), évaluation pratique (niveau de difficulté et techniques) et évaluation principalement didactique lors des stages.

Evaluation théorique

L'évaluation théorique a pour objectif d'apprécier l'acquisition de connaissances (maîtrise de savoirs) en fin d'apprentissage dans les matières pour lesquelles une telle évaluation est jugée nécessaire. Ces matières sont précisées clairement en cours de formation. Il s'agit généralement de QCM ou de questions ouvertes et la cotation de l'ensemble du test par matière est ramenée sur un total de 20. Une pondération peut être appliquée comme indiqué ci-dessous

L'évaluation écrite porte exclusivement sur les matières vues au cours de la formation. Dans le cas contraire, les matières sur lesquelles une évaluation est prévue, mais qui n'ont pas été vues au cours sont explicitement précisées par le chargé de cours concerné.

Les évaluations théoriques suivantes sont organisées au niveau MS Educateur SAE :

Thématique 1

CS2.1.2 Accident : constat, déclaration, assurances	pondération	1
CS2.1.4 Aménagement SAE (rapport à remettre)	pondération	2

Thématique 2

CS 2.2.1 à 3 Aspects didactiques et méthodologiques	pondération	4
CS 2.2.7 Organisation d'une compétition (projet écrit)	pondération	3
CS 2.2.8 Cadre CATAGSAE	pondération	2

Thématique 3

CS 2.3.1 Identification facteurs de performance	pondération	3
CS 2.3.2 Physiologie de l'effort appliquée à l'escalade	pondération	3
CS 2.3.6 Introduction à la compétition	pondération	2

Thématique 4

CS 2.4.2 Introduction à la traumatologie	pondération	2
--	-------------	---

Thématique 5

CS 2.5.1 Motivation, éthique, durabilité (article à remettre)	pondération	2
CS 2.5.2 Histoire de l'escalade	pondération	1

Pour réussir de plein droit, il faut :

60 % dans chaque test individuel et 70 % au total pondéré.

Principes lors de la délibération en 1ère session

Si moins de 60 % dans un ou max deux tests (mais plus que 50 %) et au moins 70 % au total, le jury peut décider de faire repasser le test ou décider que le candidat a quand même réussi, vu son résultat global

Si moins de 50 % dans deux ou plusieurs tests et moins 70 % au total, il faut repasser chaque test avec moins de 60 %

Lors de la délibération en 2ème session

Si moins de 70 % au total, le candidat reste en échec pour l'évaluation écrite.

Si moins de 60 % pour un test, mais au moins 70 % au total, le jury peut décider que le candidat a quand même réussi son évaluation écrite vu son résultat global

Si moins de 60 % pour deux ou plusieurs tests, le candidat reste en échec pour l'évaluation écrite malgré la moyenne de plus de 70 %.

Evaluation pratique

L'évaluation pratique a pour objectif d'apprécier la maîtrise des RAA techniques et sécuritaires (savoir-faire et savoir-être) en cours ou en fin d'apprentissage. L'obtention du brevet est conditionnée par la réussite d'épreuves d'évaluation pratiques, pendant et/ou en fin de formation. Une évaluation pratique a lieu pour les modules suivants :

Thématique 2

CS2.2.5 Fonctionnement d'un groupe pendant le module pondération 1

CS2.2.7 Organisation compétition pendant le module pondération 1

Thématique 3

CS2.3.4 Techniques de progression pendant le module pondération 1

CS2.3.7 Ouverture de voie pendant le stage ouverture de voies (Ann 5)

Thématique 4

CS2.4.1 Techniques sécurité et sauvetage pendant le module pondération 1

L'indication de pondération indique uniquement que le candidat doit réussir TOUTES les évaluations pratiques.

L'évaluation pratique est une évaluation critériée explicitée dans la fiche ECTS des modules concernés, en ce inclus les mentions minimum à obtenir pour réussir.

Evaluation didactique lors des stages d'encadrement et CATAGSAE

Les stages d'encadrement et CATAGSAE sont évalués sur base de la fiche d'évaluation correspondante (voir les annexes 3 pour stage d'encadrement et 4 pour le stage CATAGSAE...). La réussite des stages est une condition indispensable à la réussite globale de la formation.

6.1. Délai d'organisation des évaluations

En début de formation, le titulaire de formation communique aux stagiaires le planning des modules de cours ainsi que le mode d'évaluation : continue en cours de formation ou sommative en fin de formation avec dans ce cas les dates des 1ères sessions d'évaluation.

Pour les évaluations (voir fiches « type ECTS ») qui se font sous la forme d'évaluation continue pendant le déroulement du module, le chargé de cours transmettra son évaluation au responsable des formations (ou titulaire de la formation).

Pour les évaluations sommatives, les dates des évaluations en 1^{ère} session sont fixées entre 1 et 6 semaines après la fin de la formation.

Après le délai prévu pour les stages, une délibération est organisée. En cas d'échec à un examen écrit, le responsable des formations organise entre 2 et 4 semaines après l'examen, une 2^{ème} session d'évaluation, normalement avant la tenue de la délibération.

Les dates des examens et délibérations sont confirmées aux stagiaires par le responsable des formations de la fédération par écrit (mail avec accusé de lecture) aux stagiaires au moins 15 jours avant la date effective.

Si pour des raisons impérieuses, la fédération n'est pas en mesure d'organiser une 2^{ème} session pour certaines épreuves, les stagiaires en situation d'attente seront admis en 2^{ème} session au plus tard l'année suivante. Les dates leur seront communiquées dans les mêmes conditions que les stagiaires de l'année suivante. La délibération finale pour ces stagiaires reportés à l'année suivante ne pourra donc avoir lieu qu'après les examens en 1^{ère} session du ou des modules de cours où le stagiaire est en échec. En aucun cas, la fédération ne peut remettre une seconde session à plus d'un an et 4 mois. L'évaluation des stages fait partie intégrante de la délibération. Dans le cas exceptionnel où le stage est réalisé après la délibération de l'année de formation (moyennant l'accord formel du directeur sportif), le stagiaire n'est pas délibéré, il est ajourné et est reporté à la délibération de l'année suivante. S'il ne réalise pas son stage avant celle-ci, il perd définitivement le droit d'être délibéré. Si aucun cursus correspondant à son degré de formation n'est organisé l'année qui suit celle de sa formation, la fédération organise pour ce candidat une délibération exceptionnelle le plus rapidement possible après avoir eu connaissance des résultats du stage et de la décision de ne pas organiser un cursus du degré concerné.

6.2. Condition d'accès aux évaluations et conséquences d'un non-respect

La participation aux cours est obligatoire. Le titulaire de formation en informe clairement les candidats en début de formation et attire explicitement leur attention sur le risque d'exclusion de la formation et/ou des examens en cas d'absences répétées (maximum 20% d'absence aux activités d'enseignement en thématique 1, 2,3 et 5). Obligation de présence de 100% pour les cours de thématique 4.

Néanmoins, le responsable des formations (ou titulaire) peut autoriser le candidat ne répondant pas aux critères d'assiduité à poursuivre la formation et présenter les évaluations en cas de causes d'absence légitimes en accord avec le directeur technique.

Toute absence doit être justifiée ; en cas d'absence prévisible, le candidat doit en informer le responsable des formations (ou titulaire) préalablement au cours manqué ; en cas d'absence imprévisible, le stagiaire doit au minimum prévenir le responsable des formations par mail ou SMS et lui faire parvenir un justificatif dans les huit jours.

Pour les unités d'enseignement pratique, en cas de blessure, le stagiaire présent, mais non actif n'est pas considéré comme étant présent en fonction de la proportion d'exercices que sa blessure lui permet ou non de réaliser (à apprécier par le chargé de cours en accord avec le responsable des formations (ou titulaire).

Le contrôle des présences aux activités d'enseignement est d'office fait par le chargé de cours qui en informe le responsable des formations (ou titulaire). Ce contrôle peut en outre être fait à tout moment par le responsable des formations, le titulaire ou toute autre personne mandatée par le conseiller pédagogique ou le directeur technique.

En cas d'absence du candidat, le chargé de cours peut lui imposer un travail personnel.

Lorsque le responsable des formations (ou titulaire) ou le conseiller pédagogique constate un manque d'assiduité de la part d'un stagiaire, c'est-à-dire plus de 20% d'absence aux activités d'enseignement, ils en font part au directeur technique qui peut déclarer le stagiaire

irrégulièrement inscrit entraînant ainsi la fin de son année de formation ; dans ce cas, les frais d'inscription ne sont pas remboursés.

Autres modalités

Il est interdit de fumer dans l'enceinte des locaux de cours ainsi qu'au cours des évaluations. L'utilisation de téléphones, smartphones et autres moyens de communication peut être restreinte ou interdite par les chargés de cours en fonction des cours dispensés. Pendant les évaluations, ils seront obligatoirement mis en veille ou en silencieux et ne seront pas consultés sauf pendant les pauses éventuelles et avec accord du chargé de cours.

Au cours des évaluations, le candidat doit faire preuve d'une attitude et d'un comportement tels que l'on est en droit d'attendre d'un moniteur sportif. Un comportement inadéquat (agression verbale et/ou physique, harcèlement, dégradation volontaire, moqueries répétées) entre candidats ou vis-à-vis du cadre évaluateur sera sanctionné par une exclusion de l'évaluation, ce qui équivalra à un échec.

6.3. Publicité des accès aux évaluations

Tout candidat inscrit régulièrement à la formation est informé par courrier individuel écrit (Email), à l'initiative du responsable des formations (ou titulaire), de la date, du lieu, de l'heure et des matières de l'évaluation (champs de compétences évalués) ainsi que des modes d'évaluation. Cette information doit parvenir impérativement au candidat au plus tard quinze jours avant le début de la session d'examen.

Tout candidat inscrit régulièrement à la formation, mais non admissible à la session d'évaluation est informé par courrier individuel écrit (Email), à l'initiative du responsable ou titulaire de formation, des raisons de son inadmissibilité. Une opportunité de rencontrer le responsable ou titulaire de formation doit être évoquée expressément dans ce courrier. Le directeur technique tranche toute contestation en cette matière.

Un candidat est inscrit d'office à la première session d'évaluation théorique et à la première session d'évaluation pratique, sauf s'il ne remplit pas les obligations d'admission.

Aucune prolongation de durée de l'évaluation n'est accordée pour un retard d'arrivée aux sessions d'évaluation.

6.4. Publicité des modalités lors d'absences aux évaluations

Un candidat qui interrompt sa formation après le probatoire, ne se présente pas aux sessions d'évaluation ou ne réalise pas son/ses stage(s) peut, par demande écrite au responsable des formations, solliciter le droit de poursuivre son apprentissage la session suivante ; la reconnaissance de ce droit est appréciée par le directeur technique sur base des motifs invoqués et après avoir recueilli l'avis du responsable ou titulaire de formation.

Tout candidat est informé, en début de formation, des mesures à prendre en cas d'absence :

- Il doit prévenir l'évaluateur et le titulaire de la formation (ou le responsable des formations du CAB) par Email (au plus tard 48 heures avant l'évaluation) ou par téléphone (si moins de 48 h) ;
- Il devra justifier son absence au moyen d'un écrit (Email ou courrier postal) auprès du responsable des formations au plus tard 48 h après l'absence sous peine de voir cette absence considérée comme injustifiée et donc assimilée à un échec ;
- Si l'absence justifiée a lieu à l'occasion de la première session, le candidat présentera l'examen en première session à la date de la seconde session. En cas d'échec à cette

seconde session, la fédération organisera une seconde session particulière pour ce candidat ;

- La légitimité du motif sera appréciée par la fédération (le certificat médical ou le certificat de décès d'un parent proche, l'impossibilité de se libérer d'une activité professionnelle - attestation de l'employeur faisant foi - sont, en tout cas, considérés comme motif légitime)

6.5. Nombre de sessions d'évaluation

Pour certains modules, il y a une évaluation continue en cours de module selon ce qui est précisé au chapitre 4 (fiche type ECTS de chaque module). S'il y a échec lors de cette évaluation continue, une évaluation sommative sera organisée en fin de formation pour les candidats en échec.

Les épreuves théoriques sont regroupées en une seule demi-journée.

Si nécessaire, une seconde session est organisée dans un délai de 1 à 4 semaines après la 1^{ère} session.

6.6. Constitution du Jury d'évaluation

Toute décision de réussite, d'ajournement ou d'échec est prise par un jury en conseil de délibération statuant en premier ressort, selon les modalités fixées ci-après.

Le jury de délibération comprend :

- le directeur technique, président du jury ;
- le responsable des formations, secrétaire du jury, **sans voix délibérative** ;
- le titulaire de formation s'il y en a un ;
- un chargé de cours par thématique (dans tous les cas, les thématiques 2, 'didactique' et 4, 'aspects sécuritaires', doivent être représentées en délibération) ;
- les maîtres de stage sont de plein droit membres du jury de délibération sans obligation de présence et avec voix délibérative, mais uniquement pour les candidats pour lesquels ils ont assumé la tâche de maître de stage (ils doivent donc être avertis par la fédération de la date et de l'endroit de la délibération).

Les chargés de cours composant le jury doivent avoir assumé une responsabilité dans la formation suivie par le candidat (exception éventuelle pour un jury intervenant en 2^{ème} session suite à un report d'années précédentes).

Le conseiller pédagogique est averti des dates des évaluations et délibérations et y est admis de plein droit, **sans voix délibérative**, mais avec un droit de veto en ce qui concerne l'application des procédures imposées par le cahier des charges des formations de l'Adeps.

L'administration Générale du Sport peut également mandater un délégué, sans voix délibérative, pour assister aux évaluations ainsi qu'aux délibérations, afin de veiller au déroulement régulier des évaluations et délibérations.

Le président du jury veille à ce qu'il n'y ait pas de conflit d'intérêt entre un membre du jury de délibération et un candidat. En cas de suspicion de conflit d'intérêt, il consulte le jury pour statuer. Le cas échéant, le membre du jury en situation de conflit d'intérêt peut participer aux débats, mais devra s'abstenir lors de la délibération du candidat en question.

Pour délibérer valablement, le jury doit être composé de minimum 3 membres avec voix délibérative. Il ne peut y avoir de procuration pour les membres absents.

Les décisions du jury sont prises à la majorité des voix des membres présents ayant voix délibérative. En cas de parité, la voix du président est prépondérante.

Les délibérations ont lieu à huis clos.

6.7. Décisions et délibérations du jury de délibération (Procès-Verbal)

Le responsable des formations veille à préparer à l'attention du jury de délibération la grille de délibération de chaque candidat en y transcrivant tous les résultats obtenus par le candidat dans les différentes épreuves théoriques, pratiques, didactiques et lors des stages de fin de formation. Le secrétaire veillera à ce que les grilles une fois remplies soient bien signées par le président et les autres membres du jury.

6.8. Motivation du résultat en délibération

Chaque chargé de cours est tenu d'informer le responsable des formations des évaluations attribuées et de lui donner les tests ou documents ayant servi de base pour ces évaluations. Le responsable des formations reporte les résultats des évaluations sur les formulaires d'évaluation individuelle pour les tenir à disposition des membres du jury de délibération (Annexes ??).

La décision du jury est consignée dans la grille de délibération signée par tous les membres du jury (Annexe 6).

En cas de seconde session, le bénéfice de la cote acquise en première session est définitivement perdu.

Le jury ne peut pas refuser au stagiaire le droit de présenter une seconde session si elle a lieu.

Les décisions du jury sont formellement motivées (même favorables au candidat), comme indiqué au verso de l'Ann 6

6.9. Procédure de communication des résultats auprès de l'AG Sport

Pour que les parcours de formation soient homologués/certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » (COFED) dans lequel la session de formation a été introduite et validée au préalable.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS) et disponible sur le site Adeps via « my Adeps ». Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à acquitter auprès de l'Adeps. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport ceci également par le biais de COFED.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué/certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

6.10. Procédure de communication des résultats aux candidats

Les décisions prises en délibération par le jury sont, à la diligence de son secrétaire, communiquées par écrit aux stagiaires concernés au plus tard 7 jours après la délibération (envoi de la grille de délibération Ann 6). Les candidats ayant réussi sont informés qu'ils devraient recevoir leur brevet directement de l'Adeps dans un délai d'environ 4 semaines et qu'en cas de non réception après 1 mois et demi, ils sont invités à recontacter le responsable des formations.

Le président du jury peut, s'il l'estime opportun, communiquer également oralement aux candidats les décisions prises en délibération (ce mode de communication ne l'exonère pas de la communication écrite par Email ou courrier postal).

Après introduction des résultats de la délibération dans le système de gestion des cours, le responsable des formations peut suivre le processus d'homologation et être informé du brevet décerné par l'Adeps. L'Adeps envoie directement le brevet au breveté par courrier postal dans les 3 à 4 semaines qui suivent l'homologation du brevet.

Tout stagiaire a le droit de consulter le corrigé de ses évaluations théoriques et de connaître les appréciations de ses évaluations pratiques et didactiques ; la demande doit être faite, dès la communication des résultats, auprès du responsable des formations. Il peut également demander à rencontrer le ou les chargés de cours de son choix.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé. La date limite pour un recours est indiquée de manière précise dans cet envoi.

6.11. Recours et procédures

Tout candidat qui estime que les dispositions du présent cahier des charges n'ont pas été respectées lors des inscriptions aux examens, examens et délibérations, excepté l'appréciation souveraine du jury⁷⁷ et de chacun de ses membres sur les notes individuelles attribuées au candidat et le résultat global obtenu par celui-ci, peut exercer un recours à l'encontre des résultats de la délibération en première session (uniquement en cas de refus d'accès à une seconde session) ou en seconde session.

Le candidat peut donc formuler un recours motivé auprès de l'opérateur de formation (dans ce cas, auprès du CAB) selon les modalités suivantes.

Avant tout recours, le candidat peut solliciter une consultation de son examen. En aucun cas, il ne pourra emporter une copie de son examen, ni en prendre des photos, ni emporter des notes, ni solliciter une copie des corrigés des QCM. Il pourra solliciter la consultation des notes écrites du jury s'il s'agit d'une évaluation orale, et ce conformément au décret du 22 décembre 1994 relatif à la publicité de l'administration. Il peut également demander des informations complémentaires concernant ses évaluations.

Cette consultation ne pourra se réaliser qu'après une prise de rendez-vous avec le responsable des formations.

Lors de l'envoi des résultats à chaque candidat, la procédure de recours est explicitée, ainsi que les coordonnées de la personne de contact et l'adresse à laquelle le recours doit être adressé (responsable des formations).

Les candidats disposent d'un délai de 8 jours ouvrables après la date d'envoi des résultats pour introduire un recours. La date d'envoi de la décision est comprise dans le délai. La date butoir pour un recours est indiquée de manière précise dans la communication du résultat. Au-delà de la date limite, le recours sera jugé non recevable.

Ce recours doit être envoyé par lettre recommandée au Responsable des Formations, Club Alpin Belge, avenue Albert Ier, 129 à 5000 NAMUR, qui assurera le suivi du dossier.

⁷⁷ La décision prise par le jury dans le cadre de la délibération ne constitue une irrégularité pouvant fonder le recours.

Toute erreur matérielle incontestable constatée après les délibérations est corrigée. Si nécessaire, le jury est convoqué à nouveau et une nouvelle délibération est organisée. Plus aucune erreur ne peut être corrigée au-delà de 60 jours calendrier après la date d'envoi des résultats et des cotes aux candidats.

Dès réception de la lettre recommandée du candidat, la chambre de recours instituée au sein de la Commission Pédagogique Mixte (AG Sport et opérateur de formation) dispose de 30 jours ouvrables pour examiner le recours et communiquer par courrier ou courriel sa décision définitive et non contestable au candidat.

Une chambre de recours est composée de 4 personnes avec voix délibérative.

- un membre de la fédération ou association consultée pour la rédaction du cahier des charges siégeant à la Commission Pédagogique Mixte. Ce dernier assure le secrétariat de la Chambre de recours.
- le Directeur Technique de l'opérateur de formation ou, à défaut, son représentant.
- un représentant de l'Administration Générale du Sport. Ce dernier assure la présidence de la Chambre de recours.
- le Conseiller Pédagogique ADEPS compétent ou son représentant de l'Administration Générale du Sport.

En cas d'égalité lors d'un vote, la voix du président de la chambre de recours est prépondérante.

A son initiative, la chambre de recours peut être amenée à rencontrer et inviter toute personne qu'elle juge utile afin de prendre la meilleure décision qui soit.

La chambre de recours est compétente pour étudier tout litige sur les résultats, mais aussi tout litige se présentant durant la session d'évaluation, et ce sur base du dossier du candidat (fiches de préparation et d'évaluation de l'examen pratique, travaux rentrés, rapport des chargés de cours, ...).

7 CONDITIONS DE DISPENSES ET D'ÉQUIVALENCES DE DIPLÔMES (Belgique ou étranger)

Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, au point 7 (**conditions de dispenses et d'équivalences de diplômes**).

Cette procédure est aussi explicitée à la section 7 de tous les cahiers de charges/référentiels de formation de tous les niveaux de formation.

La VAF (Valorisation des Acquis de Formation) et la VAE (Valorisation des Acquis de l'Expérience) permettent d'obtenir un diplôme/brevet/certification correspondant à un parcours de formation et/ou son expérience professionnelle. Les compétences acquises au fil des années peuvent être ainsi valorisées au même titre que si le candidat les avait acquises par une formation équivalente.

Ces termes VAE et VAF sont reprises sous l'acronyme « VAFE ».

Ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

Le principe général de cette « VAFE » permet la comparaison, via une procédure standardisée, entre des résultats d'acquis de formation/d'apprentissage ou les résultats d'acquis d'expériences **et** des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier.

7.1. Conformité des dossiers VAFE à introduire

Afin d'introduire une demande de dispense en bonne et due forme, une procédure type et normalisée est prévue distinctement pour une procédure VAF et VAE.

Seuls les dossiers répondant à ces exigences seront pris en considération et pourront être admis à l'instruction et à l'analyse. L'envoi de tout autre document ou si la demande n'est pas adéquatement complétée ne pourra donc permettre une analyse du dossier. **La demande sera donc d'office refusée.**

Des critères de recevabilité sont également établis et notamment en référence aux prérequis de la formation (âge, expérience, pas de suspension fédérale, ...) mais aussi les dispositions langagières minimales correspondant aux cahiers des charges ad hoc (généraux et spécifiques).

Un dossier ne peut être introduit si une demande de VAFE a déjà été traitée par une autre instance (principe « Crossborder »). Le demandeur doit donc explicitement indiquer si une VAFE a déjà été introduite via un autre organisme ou instance ainsi que le résultat de celle-ci.

7.2. Valorisation des Acquis de Formation (VAF)

7.2.1. Base/recevabilité de la demande de VAF

Une demande de VAF ne peut être introduite et recevable que sur base :

- d'une certification⁷⁸ en rapport étroit avec les contenus visés (diplôme, brevet, certificat, attestation, ...) validée par un processus d'évaluation détaillée du parcours de formation par un opérateur/une institution/un organisme public d'un pays de l'UE. Les dossiers émanant d'un pays hors de l'UE pourront faire l'objet d'une analyse particulière. Les certifications devront néanmoins avoir été validées par le biais d'un opérateur/une institution/un organisme Public.
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation.
- d'une connaissance langagière du français adaptée au profil de fonction et de compétence qu'exige la fonction de Moniteur Sportif Educateur en rapport avec les exigences énoncées au sein du cahier des charges des cours généraux du niveau concerné.

7.2.2. Éléments à présenter pour une VAF

Le candidat à une VAF doit compléter adéquatement et signer le document formaté et le tableau s'intitulant « Formulaire de demande de VAF » repris en annexe 7 et y joindre les documents officiels suivants :

- brevets, diplômes, etc. ainsi que tout document en relation avec l'équivalence ou les dispenses demandées. Des copies (certifiées conformes au besoin peuvent être sollicitées) de ces brevets et diplômes doivent impérativement figurer en pièces-jointes au tableau formaté.
- le cahier des charges des formations suivies. Ce cahier des charges ou tout autre document développera les contenus de formation, les volumes horaires pour chaque cours, les modalités des évaluations, les évaluations obtenues, ...

Les évaluations obtenues feront l'objet d'une attention particulière. Des évaluations objectives et justifiées par cours ou par module sont indispensables afin de permettre une analyse des plus objective.

Pour les brevets établis dans une langue autre que le français, il y a lieu d'ajouter la traduction en français des documents (au besoin une traduction certifiée peut-être exigée).

Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétence du demandeur.

Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégué.

7.3. Valorisation des Acquis d'Expériences (VAE)

7.3.1. Base de la demande/recevabilité de VAE

Une demande de VAE ne peut être introduite que sur base :

- d'expériences pratiques avérées (un minimum de volume/quantité exigé) en étroite relation avec le champ de compétences visées (profil de fonction, public cible, cadre d'intervention, ...). Une expérience avérée, même très importante, pourrait ne pas dispenser le/la

⁷⁸ La certification est le résultat formel d'un processus d'évaluation et de validation obtenu lorsqu'une autorité compétente (publique dans le cadre du dispositif des formations de l'AG Sport) établit qu'un individu possède au terme d'un processus d'éducation et de formation les acquis correspondant à une norme donnée (sur base d'une recommandation du parlement européen et du conseil du 23/04/2008 établissant le cadre européen des certifications pour l'éducation et la formation tout au long de la vie).

candidat(e) de devoir participer à un/des modules de formation et/ou d'une forme d'évaluation.

- d'avoir satisfait aux exigences minimales pour solliciter une VAE dans le cadre de la formation MS Educateur en escalade sportive (SAE) :
 - être âgé de 21 ans minimum ;
 - pouvoir justifier d'une expérience de 5 années d'encadrement en escalade SAE et SNE (limitée à la 1^{ère} longueur de voies sportives) au moment de la présentation de la demande. Le demandeur joindra tous les documents utiles décrivant et détaillant les activités réalisées lors de ces 5 années d'encadrement, qui doivent par ailleurs avoir été effectuées au cours des 7 années précédant la demande ;
- d'un dossier conforme aux exigences de fond et de forme fixées par le Service Formation de cadres de l'Administration Générale du Sport de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un dossier distinct pour chaque partie du cursus de formation doit être introduit auprès de l'opérateur de formation (voir annexe 8).

7.3.2. Éléments à présenter pour une VAE

Le candidat à une VAF doit compléter adéquatement et signer le document formaté et le tableau « Formulaire de demande de VAE » repris en Ann 8.

Les documents transmis doivent explicitement faire la preuve du niveau de compétences du demandeur.

Au besoin des compléments d'informations peuvent toujours être sollicités par l'Administration Générale du Sport et/ou l'opérateur délégué.

7.4. Entretien de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable, la Commission Pédagogique Mixte, peut planifier un entretien de "VAFE".

L'entretien de VAFE doit permettre :

- de compléter des points du dossier VAFE dont la formulation ne serait pas jugée assez précise par la Commission Pédagogique Mixte ;
- de comparer les résultats d'acquis de formation/d'expériences avec les résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE ;
- de vérifier les résultats d'acquis de formation/d'expériences sur base des résultats d'acquis d'apprentissage (descripteurs de connaissances et/ou de compétences) des différents modules du cursus complet de la formation pour laquelle le demandeur introduit un dossier VAFE.

L'entretien VAFE est conduit par au moins deux membres de la Commission Pédagogique Mixte.

Le candidat ne peut être accompagné par une tierce personne lors de l'entretien de VAFE.

7.5. Frais de procédure pour une VAFE

Des frais de gestion administrative sont demandés (voir www.clubalpin.be).

7.6. Procédures administratives VAFE (Où, comment et quand envoyer le dossier ?)

7.6.1. Où envoyer le dossier VAFE ?

Le lieu d'introduction d'une VAFE spécifique doit se réaliser auprès de l'opérateur délégataire de formation. Le responsable des formations de cadres accusera la réception de celui-ci et en assurera le suivi

Club Alpin Belge

Responsable des formations

formations@clubalpin.be

Avenue Albert 1^{er}, 129 à 5000 Namur

7.6.2. Comment envoyer le dossier VAFE ?

Le dossier du demandeur doit se concevoir en version informatique téléchargeable et imprimable.

Le dossier sera envoyé par mail au responsable des formations de cadres de l'opérateur de formation en y scannant tous les éléments constitutifs. Le dossier peut aussi être envoyé par courrier simple.

Le dossier envoyé doit-être complet et envoyé en un seul « bloc ».

7.6.3. Quand solliciter un dossier VAFE ?

Une demande de VAFE peut être réalisée à tout moment.

7.7. Analyse concernant la demande de VAFE

Pour rappel, ces équivalences et/ou dispenses partielles ou totales se décident en fonction de dossiers sportifs, administratifs, professionnels, d'expériences spécifiques, de formations, de brevets ou diplômes belges ou étrangers, ... Chaque situation est examinée avec beaucoup de soin et comme étant une situation unique.

L'analyse et les décisions par rapport à une VAFE sont réalisées par la Commission Pédagogique Mixte.

La Commission Pédagogique Mixte est une Commission de consultation et d'avis auprès de l'Administration Générale du Sport, des fédérations ou associations sportives désignées comme opérateurs délégataires de formations de cadres.

La Commission Pédagogique est composée de représentants de l'opérateur de formation délégataire et de représentants de l'administration et/ou d'autres opérateurs.

Cette commission d'avis porte essentiellement sur la formation des cadres dans la ou les disciplines concernées et plus particulièrement pour chaque type et chaque niveau de formation avec comme référence le cahier des charges/référentiel de formation ad hoc.

Le délai de traitement du dossier est fixé raisonnablement à 20 jours ouvrables pour MS de niveau éducateur. Tout dépassement de ce délai est communiqué à la personne demandeuse. Cela n'octroie pas un droit automatique à la VAFE.

7.8. Décisions concernant la demande de VAFE

Sur base d'un dossier jugé recevable (cf. prescrits explicités ci-dessus), toute décision, positive ou non, sera communiquée à la personne demandeuse.

La décision de VAFE peut être totalement favorable, partiellement favorable ou défavorable.

Cette décision est explicitée et motivée. Notamment si une décision a été prise en ce qui concerne l'imposition d'évaluations intégrées ou non.

Dès lors, au sein de la décision sera décliné les compétences recherchées mais aussi comment la personne demandeuse sera potentiellement évaluée en rapport avec le référentiel de formation ad hoc.

La décision concernant la demande de VAFE ne mettra pas en doute les formations suivies, ni les diplômes obtenus. La procédure permet la mise en place d'un processus de vérification des compétences du demandeur.

Si le demandeur n'est pas en accord avec la décision exprimée il peut formuler un recours motivé auprès de la Commission Pédagogique Mixte aux mêmes conditions que celles énoncées au chapitre concernant les recours et procédures (voir section 6).

7.9. Valorisation des anciennes formations spécifiques ADEPS

7.9.1. Cours généraux :

En ce qui concerne les cours généraux et ce afin de standardiser des VAF une liste de dispense par niveau a été publiée. Elle reprend les dispenses possibles pour les "anciens" cours généraux, les bacheliers en Education Physique, ...

Ces informations sont présentes sur le site de l'ADEPS (www.sport-adeps.be).

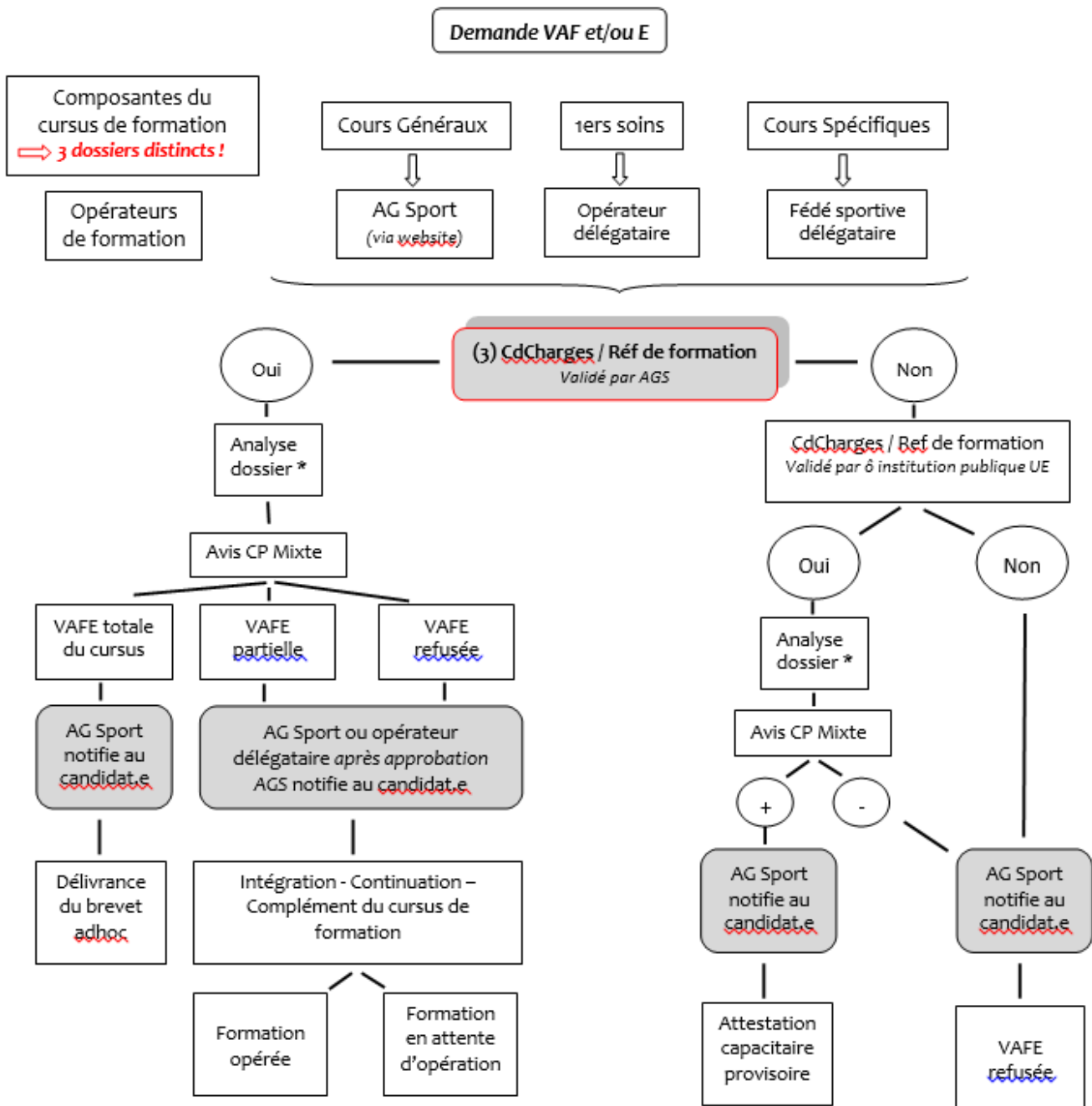
7.9.2. Cours spécifiques :

Le tableau en annexe 9 reprend la comparaison entre les contenus des niveaux 2 escalade et du niveau éducateur.

En premier lieu, la maîtrise des nouvelles techniques d'intervention (SAE et en 1^{ère} longueur en SNE), vues maintenant au niveau initiateur et qui n'étaient pas enseignées précédemment aux niveaux 1 ni 2, doit être démontrée dans le cadre d'un recyclage depuis moins de 5 ans et après 2018. Il peut, ensuite, sur base de sa demande de VAF, demander au responsable des formations du CAB de pouvoir suivre les modules en rouge sur le tableau.

Le moniteur niveau 2 recyclé peut obtenir le brevet de Moniteur Sportif Educateur en Escalade SAE moyennant la réussite des cours généraux de niveau éducateur. Il doit en faire la demande au CAB (responsable des formations) en joignant attestation de son recyclage ainsi que de la réussite aux cours généraux.

7.10. Tableau synthèse complet des procédures « VAFE »



(3) CdCharges / Réf de formation Validé par AGS

8. REFERENTIEL « CERTIFICATION » : DESCRIPTION DES REGLES D'HOMOLOGATION ET D'OBTENTION DES BREVETS

Ce chapitre répond à l'Art.39, § 1^{er} du décret du 2 mai 2019 portant sur le Mouvement sportif organisé en Communauté française, au point 8 (description des règles de délivrance et de certification des brevets).

8.1. Homologation des brevets

Pour que les parcours de formation soient homologués/certifiés par l'octroi d'un brevet de l'AG Sport, une procédure stricte doit être scrupuleusement respectée.

Cette dernière se déroulera via notamment le programme informatique « Gestion de cours » lorsque l'édition de formation a été administrativement introduite par ce biais.

L'outil « Gestion de cours » (COFED) est une application web, gérée par l'Administration Générale du Sport (ADEPS). Elle permet aux fédérations sportives et aux opérateurs de formations de communiquer entre autres la liste des candidats qui suivent une formation dans le but d'obtenir un brevet Adeps.

Ce programme automatise entièrement le transfert des coordonnées administratives au sein de la base de données des brevetés de l'Administration et de là les frais administratifs de l'ensemble de la procédure à s'acquitter. Il permet aussi un certain suivi pédagogique du parcours de formation desdits candidats.

Après avoir satisfait à l'ensemble des différentes étapes de son cursus de formation, chaque candidat potentiellement homologable sera soumis à validation par l'opérateur de formation auprès de l'AG Sport.

In fine, si les validations pédagogiques et administratives sont aussi validées par l'Administration, un brevet homologué/certifié est alors envoyé à chaque lauréat officialisant ainsi le niveau acquis.

Pour toutes informations/changement de coordonnées/.... concernant les brevets :

Fédération Wallonie-Bruxelles
Administration Générale du Sport
Boulevard Léopold II, 44 - 1080 Bruxelles
Service Formation des cadres sportifs (brevets)
Lundi - Mardi - Jeudi de 09h00 à 11h45 et 13h30 à 16h00
tél 02/413 29 07
email : adeps.brevets@cfwb.be

Après obtention du brevet, il revient au porteur de celui-ci d'entamer s'il le souhaite une procédure vis-à-vis d'autorités étrangères afin d'obtenir le droit d'exercer dans le pays concerné. En escalade et en particulier en France, cette autorisation d'exercer ne peut généralement s'obtenir que sur base d'un brevet de niveau Educateur minimum.

Il est par ailleurs de la responsabilité du détenteur d'un brevet de maintenir ses compétences à jour par le biais de formations continuées et/ou recyclages en adéquation avec son champ de compétences.

8.2. Recyclages

Conformément à l'article 6 du décret du 2 mai 2019 (« Les cercles doivent garantir à leurs membres un encadrement suffisant en nombre et formé conformément aux dispositions définies par le Gouvernement. Après concertation avec les associations sportives concernées, le Gouvernement fixe, en matière d'encadrement, des normes minimales tant qualitatives que quantitatives pour les disciplines qu'il détermine.), les moniteurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant à une session de recyclage.

Il s'agit de périodes courtes permettant aux moniteurs de réactualiser leurs savoirs, savoir-faire et savoir-être, notamment sur les plans de la sécurité et de la réglementation en regard des évolutions du métier.

Le recyclage est obligatoire pour ceux qui souhaitent exercer. Après avoir obtenu le brevet de moniteur sportif éducateur SAE, l'autorisation d'exercer est limitée à une durée de 5 années dans la filière escalade sportive (SAE et SNE limité à 1^{ère} longueur).

L'obtention d'un brevet MS supérieur ouvre une nouvelle validité de 5 ans et annule le besoin de se recycler au niveau inférieur. Par exemple un MS Educateur qui devient MS Entraîneur ne doit pas se recycler au niveau éducateur avant un nouveau délai de 5 ans.

Les recyclages conditionnent la validité des compétences d'encadrement du détenteur du brevet.

Les coûts de participation au recyclage ne sont pas compris dans le minerval de formation des différents degrés de moniteurs.